

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18-19

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ENERGY,
THE ENVIRONMENT
AND NATURAL RESOURCES

Chair:
The Honourable ROSA GALVEZ

Tuesday, February 19, 2019
Thursday, February 21, 2019

Issue No. 55

Fourth and fifth meetings:

Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act
and the Canadian Energy Regulator Act, to amend
the Navigation Protection Act and to make
consequential amendments to other Acts

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018-2019

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

ÉNERGIE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES
RESSOURCES NATURELLES

Présidente :
L'honorable ROSA GALVEZ

Le mardi 19 février 2019
Le jeudi 21 février 2019

Fascicule n° 55

Quatrième et cinquième réunions :

Projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation
d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie,
modifiant la Loi sur la protection de la navigation et
apportant des modifications corrélatives à d'autres lois

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON ENERGY,
THE ENVIRONMENT AND NATURAL RESOURCES

The Honourable Rosa Galvez, *Chair*

The Honourable Michael L. MacDonald, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Carignan, P.C.	Mockler
Cordy	Neufeld
* Day	Patterson
(or Mercer)	Richards
* Harder, P.C.	Seidman
(or Bellemare)	Simons
(or Mitchell)	* Smith
LaBoucane-Benson	(or Martin)
Massicotte	Woo
McCallum	* Woo
Mitchell	(or Saint-Germain)

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the orders of the Senate of November 7, 2017 and of November 20, 2018, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Carignan, P.C., replaced the Honourable Senator Doyle (*February 7, 2019*).

The Honourable Senator Neufeld replaced the Honourable Senator Tkachuk (*February 7, 2019*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE L'ÉNERGIE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES
NATURELLES

Présidente : L'honorable Rosa Galvez

Vice-président : L'honorable Michael L. MacDonald

et

Les honorables sénateurs :

Carignan, C.P.	Mockler
Cordy	Neufeld
* Day	Patterson
(ou Mercer)	Richards
* Harder, C.P.	Seidman
(ou Bellemare)	Simons
(ou Mitchell)	* Smith
LaBoucane-Benson	(ou Martin)
Massicotte	Woo
McCallum	* Woo
Mitchell	(ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et aux ordres adoptés par le Sénat le 7 novembre 2017 et le 20 novembre 2018, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Carignan, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Doyle (*le 7 février 2019*).

L'honorable sénateur Neufeld a remplacé l'honorable sénateur Tkachuk (*le 7 février 2019*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, February 19, 2019
(108)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 7:07 p.m., in room C128, Senate of Canada Building, the chair, the Honourable Rosa Galvez, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Carignan, P.C., Cordy, Galvez, LaBoucane-Benson, MacDonald, Massicotte, McCallum, Mitchell, Mockler, Neufeld, Patterson, Richards, Seidman, Simons and Woo (15).

Other senators present: The Honourable Senators Black (*Alberta*), McCoy, Tkachuk and Wetston (4).

In attendance: Sam Banks and Jesse Good, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, December 12, 2018, the committee continued its study of Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 54.*)

WITNESSES:

Canadian Association of Petroleum Producers:

Tim McMillan, President and Chief Executive Officer;
Shannon Joseph, Vice President, Government Relations.

Mr. McMillan made a statement and, together with Ms. Joseph, answered questions.

At 8:25 p.m., the committee suspended.

At 8:29 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee proceeded in camera to consider a draft agenda (future business).

It was agreed:

That senators' staff be permitted to remain in the room during the in camera portion of the meeting.

It was agreed:

That the committee allow the transcription of the in camera portions of the meeting, that one copy be kept by the clerk for consultation by senators present or by the committee analysts; and

That the transcript be destroyed by the clerk when authorized to do so by the Subcommittee on Agenda and Procedure, but no later than at the end of this parliamentary session.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 19 février 2019
(108)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 19 h 7, dans la pièce C128 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Rosa Galvez (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Carignan, C.P., Cordy, Galvez, LaBoucane-Benson, MacDonald, Massicotte, McCallum, Mitchell, Mockler, Neufeld, Patterson, Richards, Seidman, Simons et Woo (15).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Black (*Alberta*), McCoy, Tkachuk et Wetston (4).

Également présents : Sam Banks et Jesse Good, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 12 décembre 2018, le comité poursuit son examen du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 54 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Association canadienne des producteurs pétroliers :

Tim McMillan, président et chef de la direction;
Shannon Joseph, vice-présidente, Relations gouvernementales.

M. McMillan fait une déclaration et, avec Mme Joseph, répond aux questions.

À 20 h 25, la séance est suspendue.

À 20 h 29, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, la séance reprend à huis clos afin que le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu :

Que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la pièce durant la partie de la réunion tenue à huis clos.

Il est convenu :

Que le comité permette la transcription des parties de la réunion qui se tiennent à huis clos, qu'une copie en soit conservée par la greffière pour consultation par les sénateurs présents ou les analystes du comité; et

Qu'elle soit détruite par la greffière lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, mais au plus tard à la fin de la session parlementaire.

It was agreed:

That the regular time slots of the committee be extended by one hour, until the end of its study of Bill C-69.

It was agreed:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure may authorize additional meetings on Monday evenings, but only in weeks when the Senate is sitting, until the end of its study of Bill C-69.

It was proposed that the Subcommittee on Agenda and Procedure be responsible for developing a detailed travel plan and that the plan be presented to the committee at the meeting on Tuesday, February 26, 2019.

The question being put on the motion, it was adopted by a show of hands.

At 9 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, February 21, 2019
(109)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 8:01 a.m., in room W120, 1 Wellington Street, the chair, the Honourable Rosa Galvez, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Carignan, P.C., Cordy, Galvez, LaBoucane-Benson, MacDonald, Massicotte, McCallum, Mitchell, Mockler, Neufeld, Patterson, Richards, Seidman, Simons and Woo (15).

Other senators present: The Honourable Senators Black (*Alberta*), McCoy and Pratte (3).

In attendance: Sam Banks and Jesse Good, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, December 12, 2018, the committee continued its study of Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 54.*)

WITNESSES:

Canadian Electricity Association:

Francis Bradley, Chief Operating Officer;

Il est convenu :

Que les plages horaires habituelles du comité soient prolongées d'une heure, et ce, jusqu'à la fin de son examen du projet de loi C-69.

Il est convenu :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure puisse autoriser la tenue de réunions additionnelles les lundis soirs, mais seulement les semaines où le Sénat siège, et ce, jusqu'à la fin de son examen du projet de loi C-69.

Il est proposé que le Sous-comité du programme et de la procédure soit chargé d'élaborer un plan de voyage détaillé et que ce plan soit présenté au comité lors de la réunion du mardi 26 février 2019.

La motion, mise aux voix au moyen d'un vote à main levée, est adoptée.

À 21 heures, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 21 février 2019
(109)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 1, dans la pièce W120 du 1, rue Wellington, sous la présidence de l'honorable Rosa Galvez (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Carignan, C.P., Cordy, Galvez, LaBoucane-Benson, MacDonald, Massicotte, McCallum, Mitchell, Mockler, Neufeld, Patterson, Richards, Seidman, Simons et Woo (15).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Black (*Alberta*), McCoy et Pratte (3).

Également présents : Sam Banks et Jesse Good, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 12 décembre 2018, le comité poursuit son examen du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 54 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Association canadienne de l'électricité :

Francis Bradley, chef de l'exploitation;

Terry Toner, Director, Environmental Services, Nova Scotia Power.

Canadian Nuclear Association:

John Barrett, President and Chief Executive Officer;

Liam Mooney, Vice President, Cameco Corporation;

Frank Saunders, Vice President, Nuclear Oversight and Regulatory Affairs, Bruce Power.

Canadian Manufacturers and Exporters:

David MacLean, Vice President, Alberta.

Explorers and Producers Association of Canada:

Tristan Goodman, President.

Mr. Bradley, Mr. Toner and Mr. Barrett each made a statement and, together with Mr. Mooney and Mr. Saunders, answered questions.

At 9:12 a.m., the committee suspended.

At 9:18 a.m., the committee resumed.

Mr. MacLean and Mr. Goodman each made a statement and answered questions.

At 10:13 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Terry Toner, directeur, Services de l'environnement, Nova Scotia Power.

Association nucléaire canadienne :

John Barrett, président et chef de la direction;

Liam Mooney, vice-président, Cameco Corporation;

Frank Saunders, vice-président, Surveillance nucléaire et Affaires réglementaires, Bruce Power.

Manufacturiers et Exportateurs du Canada :

David MacLean, vice-président, Alberta.

Association des explorateurs et des producteurs du Canada :

Tristan Goodman, président.

MM. Bradley, Toner et Barrett font chacun une déclaration et, avec MM. Mooney et Saunders, répondent aux questions.

À 9 h 12, la séance est suspendue.

À 9 h 18, la séance reprend.

MM. MacLean et Goodman font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 10 h 13, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Maxime Fortin

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, February 19, 2019

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts, met this day at 7:07 p.m. to give consideration to the bill; and, in camera, for the consideration of a draft agenda (future business).

Senator Rosa Galvez (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good evening and welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

My name is Rosa Galvez and I am a senator from Quebec and the chair of this committee. First I want to thank our guests today because this is our first sitting in this new building and we are trying to find our way. It was a long day. Thank you very much for your patience and waiting for us.

Now I will ask senators around the table to introduce themselves.

Senator MacDonald: Michael MacDonald, Nova Scotia.

Senator Richards: David Richards, New Brunswick.

Senator Woo: Yuen Pau Woo, British Columbia.

Senator Seidman: Judith Seidman, Montreal, Quebec.

Senator Neufeld: Richard Neufeld, B.C.

Senator Patterson: Dennis Patterson, Nunavut.

Senator McCallum: Mary Jane McCallum, Treaty 10, Manitoba region.

Senator LaBoucane-Benson: Patti LaBoucane-Benson, Treaty 6, Alberta.

[*Translation*]

Senator Massicotte: Paul Massicotte from Quebec.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 19 février 2019

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, se réunit aujourd'hui, à 19 h 7, pour étudier le projet de loi et, à huis clos, pour l'examen d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

La sénatrice Rosa Galvez (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonsoir et bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

Je m'appelle Rosa Galvez, je suis une sénatrice représentant le Québec et je suis présidente du comité. Je tiens d'abord à remercier nos invités aujourd'hui, car c'est notre première séance dans ce nouvel édifice, et nous essayons de nous y retrouver. La journée a été longue. Merci beaucoup d'avoir fait preuve de patience et de nous avoir attendus.

J'aimerais maintenant demander aux sénateurs assis autour de la table de se présenter.

Le sénateur MacDonald : Michael MacDonald, Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Richards : David Richards, Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Woo : Yuen Pau Woo, Colombie-Britannique.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, Montréal, au Québec.

Le sénateur Neufeld : Richard Neufeld, Colombie-Britannique.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, Nunavut.

La sénatrice McCallum : Mary Jane McCallum, traité n° 10, région du Manitoba.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Patti LaBoucane-Benson, traité n° 6, Alberta.

[*Français*]

Le sénateur Massicotte : Paul Massicotte, du Québec.

[English]

Senator Simons: Paula Simons, also from Treaty 6 in Edmonton, Alberta.

Senator Mockler: Percy Mockler, New Brunswick.

Senator Mitchell: Grant Mitchell, Alberta.

Senator Tkachuk: David Tkachuk, Saskatchewan.

The Chair: I also want to introduce the analysts of the committee, Sam Banks and Jesse Good, and to my left the clerk of the committee, Maxime Fortin.

[Translation]

Colleagues, tonight, we are continuing our study of Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts.

Today, from the Canadian Association of Petroleum Producers, we welcome Tim McMillan, President and CEO, and Shannon Joseph, Vice President, Government Relations.

[English]

Thank you for joining us. I invite you to proceed with your opening statement, after which we will go to a question and answer period.

Tim McMillan, President and Chief Executive Officer, Canadian Association of Petroleum Producers: Good afternoon and thank you for the opportunity to present to the committee.

And as you mentioned, Shannon Joseph is our vice president for CAPP, based out of Ottawa, who is joining me.

CAPP represents the upstream oil and gas industry in Canada, so those that are investing in the offshore in Newfoundland or in conventional production in the Western Canadian Sedimentary Basin or oil sands would be our members.

About 80 per cent of Canada's production comes out of CAPP member companies, and we are Canada's single largest private sector investor. We have been building safe and successful projects in Canada for many years under the current regulatory regime and under pre-CEAA 2012 as well. Last year we invested \$41 billion into the Canadian economy. And as impressive as \$41 billion worth of investment is, it is unfortunate that that's about half of the investment our industry was making just four years ago. And that's at a time when global demand for oil and gas is increasing at a dramatic pace, as is global investment. It's just not happening here in Canada.

[Traduction]

La sénatrice Simons : Paula Simons, également du traité n° 6 à Edmonton, Alberta.

Le sénateur Mockler : Percy Mockler, Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Mitchell : Grant Mitchell, Alberta.

Le sénateur Tkachuk : David Tkachuk, Saskatchewan.

La présidente : Je souhaite également présenter les analystes du comité, Sam Banks et Jesse Good, et à ma gauche, la greffière du comité, Maxime Fortin.

[Français]

Chers collègues, ce soir, nous poursuivons notre étude du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

Aujourd'hui, de l'Association canadienne des producteurs pétroliers, nous recevons Tim McMillan, président et chef de la direction, et Shannon Joseph, vice-présidente, Relations gouvernementales.

[Traduction]

Merci d'être parmi nous. Je vous invite à faire votre déclaration préliminaire, après quoi nous passerons à une période de questions et réponses.

Tim McMillan, président et chef de la direction, Association canadienne des producteurs pétroliers : Bon après-midi et merci de me donner l'occasion de comparaître devant le comité.

Comme vous l'avez mentionné, Shannon Joseph est la vice-présidente de l'ACPP, à Ottawa, et elle se joint à moi.

L'ACPP représente l'industrie pétrolière et gazière en amont au Canada. Nos membres sont donc ceux qui investissent dans les zones extracôtières à Terre-Neuve ou dans la production traditionnelle dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien ou les sables bitumineux.

Environ 80 p. 100 de la production canadienne proviennent de sociétés membres de l'ACPP, et nous sommes le plus gros investisseur du secteur privé au Canada. Nous construisons depuis de nombreuses années des projets sûrs et fructueux au Canada dans le cadre du régime de réglementation actuel et également de la période antérieure à la LCEE de 2012, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. L'année dernière, nous avons investi 41 milliards de dollars dans l'économie canadienne. Si impressionnant que soit un investissement de 41 milliards de dollars, il est regrettable que ce montant représente environ la moitié de l'investissement réalisé par notre

Over the last couple of years, our industry has been very engaged in the process to bring the bill which ultimately was Bill C-69 and over the last couple of years as that bill has worked its way through the process. We have been involved in committees. We have presented to panels. We have responded to discussion papers. We've met with ministers and presented to house committees. We've provided 15 submissions on the topic including one that we submitted last Friday.

We've commissioned third party studies. I'd highlight the WorleyParsons study, which compared Canada's oil and gas regulatory system to the best regulatory systems in the world. Canada ranked at, or the best, regulatory system in the world. We've hosted several workshops. And we've had hundreds of meetings on the topic of Bill C-69.

We've done this proudly on behalf of the oil and gas industry and the men and women that work very hard to produce it safely and responsibly here in Canada. We have been working earnestly to provide solutions to the flaws that we have identified in the bill. We want to be constructive and provide a path to a workable regulatory system.

Through the last several years, we have received many assurances from government that they would address the issues that have been identified. Yet, when the bill came out of third reading with 78 carried amendments, the amendments only served to increase the bill's complexity and uncertainty.

In response, we got back to work again. We undertook a clause-by-clause review to determine specific amendments to make the bill workable. CAPP has provided a package of the amendments in our submission to this committee, which we submitted last week. And we have been asked what the two or three changes that you want are. We want to be very clear and make sure that the committee understands this isn't something where you can cherry-pick two or three things and say it's good enough. We've worked hard to put together a consistent package, a system of changes which will work together to ensure this bill is workable. And it's not as simple as picking one or two or three things.

We have also been told, "Don't worry about the challenges or the flaws in the bill. We will address that in the regulations." It has been our belief and our experience that flawed legislation can't be fixed by regulation and stress the importance of getting

industrie, il y a à peine quatre ans, et ce, à un moment où la demande mondiale de pétrole et de gaz augmente à un rythme spectaculaire, tout comme l'investissement mondial. Cela ne se produit tout simplement pas au Canada.

Au cours des deux dernières années, notre industrie a participé très activement au processus de présentation du projet de loi qui devait devenir le projet de loi C-69, pendant que le projet de loi a franchi les étapes requises. Nous avons participé à des comités. Nous avons comparu à titre de témoins. Nous avons donné suite à des documents de travail, nous avons rencontré des ministres et comparu devant des comités de la Chambre. Nous avons fourni 15 mémoires sur le sujet, dont un présenté vendredi dernier.

Nous avons commandé des études à des tiers. Je voudrais souligner l'étude de WorleyParsons, qui compare le système de réglementation du pétrole et du gaz du Canada aux meilleurs systèmes de réglementation dans le monde. Le Canada s'est classé comme le meilleur au monde parmi les systèmes de réglementation. Nous avons organisé plusieurs ateliers et nous avons eu des centaines de réunions au sujet du projet de loi C-69.

C'est ce que nous avons accompli avec fierté au nom de l'industrie pétrolière et gazière et des hommes et des femmes qui travaillent très fort à cette production de façon sécuritaire et responsable, ici au Canada. Nous avons travaillé avec acharnement pour apporter des solutions aux lacunes que nous avons cernées dans le projet de loi. Nous voulons être constructifs et ouvrir la voie à un système de réglementation viable.

Au cours des dernières années, le gouvernement nous a assurés à de nombreuses reprises qu'il réglerait les problèmes cernés. Pourtant, lorsque le projet de loi a été adopté en troisième lecture avec 78 amendements adoptés, ceux-ci ne faisaient qu'en accroître la complexité et l'incertitude.

En réponse, nous nous sommes remis au travail. Nous avons entrepris un examen article par article afin de déterminer des amendements spécifiques visant à rendre le projet de loi applicable. L'ACPP a fourni un ensemble des modifications dans son mémoire au comité, lequel a été soumis la semaine dernière. Puis, on nous a demandé quels étaient les deux ou trois changements prioritaires que nous souhaitions. Nous voulons être très clairs et faire en sorte que le comité comprenne que ce n'est pas quelque chose où vous pouvez choisir deux ou trois éléments et dire que c'est assez bien. Nous avons travaillé d'arrache-pied pour mettre au point un ensemble uniforme, un système de modifications qui fonctionneront ensemble afin que ce projet de loi soit réalisable. Ce n'est pas aussi simple que de choisir un, deux ou trois éléments.

On nous a également dit : « Ne vous inquiétez pas des défis ou des lacunes que comporte le projet de loi. Nous allons régler cela dans le règlement. » Nous croyons et constatons que les lois imparfaites ne peuvent pas être corrigées par un règlement

the legislation right so that the regulation can enable it. This is crucially important.

When we look at the vision we think it is possible that Canada can and should have a regulatory system that upholds our high environmental and regulatory standard and does it in a clear, efficient and transparent way. The challenges we have identified and have been speaking publicly and engaging with senators on, I will highlight those now and would expect that would frame out much of the conversation later on here this afternoon.

The first area of concern is the unfettered scope and opportunity for litigation. The structure of the bill leaves substantial opportunities for those who want to disrupt the Canadian investment and use our legislative system to impede investments in Canada, even investments in high-quality projects.

The second area of concern is the marginalization of life-cycle regulators. The way the legislation is currently written the life-cycle regulators that have the expertise and the responsibility for these projects over the long term are marginalized and don't have the ability to chair or have the majority on the panels.

Timeline uncertainty: This is something we have heard substantially from the investment community. We're already seeing investments leaving Canada and going to other jurisdictions. And this timeline uncertainty has led the pipeline industry in Canada to say, "Unless we can have more clarity about how and when projects get done no major pipeline project will come forward in Canada much less be completed."

We believe that there is excessive ministerial discretion, and when that is coupled with the other vulnerabilities that we're highlighting in the bill, the minister will be put in a difficult situation on a regular basis, where her discretion will be the pressure relief valve for a piece of legislation that we could address at this point.

The last thing I would like to highlight is the drowning out of local communities. In this current legislation, there is no ability to prioritize those that are most directly affected by a major project to have their voice heard in a way that's different from, say, an activist from another country. Ultimately, this would be those who would want to speak in favour of and those who may have challenges that they would want to be addressed. That would put undue stress on the system and on the minister responsible to ensure that the most directly affected should be heard.

et nous insistons sur l'importance d'en arriver à des mesures législatives adéquates afin que le règlement puisse en permettre l'application. Cet aspect est d'une importance cruciale.

Lorsque nous examinons la vision, nous pensons que le Canada peut et doit avoir un système de réglementation qui respecte nos normes environnementales et réglementaires élevées et qu'il doit le faire d'une manière claire, efficace et transparente. Je vais maintenant souligner les difficultés que nous avons relevées, dont nous avons parlé publiquement et que nous avons portées à l'attention des sénateurs, et nous nous attendons à ce qu'elles définissent la majeure partie des discussions qui auront lieu plus tard ici cet après-midi.

Le premier sujet de préoccupation est le risque de litiges d'une étendue sans limites. La structure du projet de loi offre des possibilités considérables à ceux qui souhaitent perturber les investissements canadiens et utiliser notre système législatif pour entraver les investissements au Canada, même des investissements dans des projets de grande qualité.

Le deuxième sujet de préoccupation est la marginalisation des organismes de réglementation du cycle de vie. Selon le libellé actuel, les régulateurs du cycle de vie qui possèdent l'expertise et la responsabilité de ces projets à long terme sont marginalisés et n'ont pas la capacité de présider les commissions ou d'être majoritaires au sein de celles-ci.

Incertitude entourant l'échéancier : C'est un sujet dont nous avons beaucoup entendu parler de la part des investisseurs. Nous voyons déjà des investissements quitter le Canada et aller dans d'autres administrations. Cette incertitude entourant l'échéancier a amené le secteur des pipelines au Canada à dire : « À moins que nous ne puissions avoir plus de précisions sur la manière et le moment de mener à bien les projets, aucun projet d'envergure ne sera présenté au Canada et encore moins achevé. »

Nous estimons que le pouvoir discrétionnaire de la ministre est excessif et que, lorsque cela s'ajoute aux autres vulnérabilités que nous soulignons dans le projet de loi, la ministre sera régulièrement confrontée à une situation difficile, où son pouvoir discrétionnaire sera la soupape de sécurité pour un texte de loi que nous pourrions aborder à ce stade.

La dernière chose que je voudrais souligner est le fait que les collectivités locales ont été réduites au silence. Dans la législation actuelle, il n'est pas possible d'accorder la priorité à celles qui sont le plus directement concernées par un projet de grande envergure afin qu'elles puissent faire entendre leur voix d'une manière différente, par exemple, de celle d'un militant d'un autre pays. Au bout du compte, ce sont les intervenants qui voudraient parler en faveur d'un projet et ceux qui pourraient avoir des problèmes qu'ils voudraient voir réglés. Cela exercerait une pression excessive sur le système et sur le ministre responsable de s'assurer que les personnes les plus directement touchées soient entendues.

To summarize, Canada today is attracting more uncertainty, not more capital. Canada has lost and will continue to lose investment and jobs if we do not have a system with clear rules, clear timelines and decisions that stick.

The livelihoods of Canadian families and communities are at stake. CAPP urges the committee to consider these proposed amendments as a package, as a system, and to restore investor confidence. We know it is possible for Canada to maintain its high environmental and regulatory standards and do it in a way that ensures we can be a supplier of choice for energy products around the world. Thank you and we'd be happy to answer any questions.

The Chair: Thank you very much.

We will have three minutes per senator, starting with Senator Richards.

Senator Richards: I would like your opinion on this. Do you think bill this is more complex and defeatist towards the oil and gas industry than the 2012 bill?

Mr. McMillan: Yes. Our read of the bill in its current form is that it is more complex, doesn't give the clarity for people who want to bring good projects forward and has legal vulnerabilities embedded in the bill. If past experience is to play out, we would expect that those who want to disrupt the Canadian economy will use the legal vulnerabilities to stall, delay and ultimately kill projects in Canada.

Senator Richards: Thank you.

Senator MacDonald: Thank you for being here today and waiting for us. The Senate had to sit.

Many organizations including your own have suggested that the early planning phase would be improved by adding deadlines or milestones for the agency. Are any of your members concerned that the IAA will not meet its obligations until late in the six-month period being proposed? Can you describe any specific amendments that would increase predictability and investor certainty in the early planning phase?

Mr. McMillan: We do see the challenge you identified. The early planning phase is a good model in principle, but having it clearly structured and defined will be important. Ensuring that all parties are willing to live up to the timelines is also important. I will ask Shannon to speak directly to the specific amendments.

Pour résumer, le Canada attire aujourd'hui plus d'incertitude, pas plus de capitaux. Le Canada a perdu et continuera de perdre des investissements et des emplois si nous n'avons pas un système assorti de règles claires, d'échéanciers bien précis et de décisions cohérentes.

Les moyens de subsistance des familles et des collectivités canadiennes sont en jeu. L'ACPP exhorte le comité à prendre en considération les amendements proposés dans leur ensemble, comme un système, et à rétablir la confiance des investisseurs. Nous savons qu'il est possible pour le Canada de maintenir ses normes environnementales et réglementaires élevées et de le faire de manière à garantir que nous pouvons être un fournisseur de choix pour les produits énergétiques dans le monde entier. Je vous remercie, et nous serons heureux de répondre à vos questions.

La présidente : Merci beaucoup.

Nous aurons trois minutes par sénateur, à commencer par le sénateur Richards.

Le sénateur Richards : J'aimerais connaître votre opinion : pensez-vous que ce projet de loi est plus complexe et défaitiste aux yeux du secteur pétrolier et gazier que le projet de loi de 2012?

M. McMillan : Oui. Selon notre interprétation du projet de loi dans sa forme actuelle, celui-ci est plus complexe, n'est pas clair pour les gens qui veulent faire avancer de bons projets et comporte des vulnérabilités juridiques. Si l'on se fonde sur l'expérience passée, nous nous attendons à ce que ceux qui veulent perturber l'économie canadienne se servent des vulnérabilités juridiques pour bloquer, retarder et, ultimement, torpiller des projets au Canada.

Le sénateur Richards : Merci.

Le sénateur MacDonald : Merci d'être venu aujourd'hui et d'avoir patienté. Le Sénat devait siéger.

De nombreuses organisations, y compris la vôtre, ont laissé entendre qu'il serait possible d'améliorer l'étape préparatoire initiale par l'ajout de délais ou de jalons pour l'agence. Est-ce que l'un de vos membres craint que la LEI, la Loi sur l'évaluation d'impact, ne s'acquitte de ses obligations que tardivement dans la période de six mois qui est proposée? Pouvez-vous décrire des modifications particulières qui renforceraient la prévisibilité et la certitude des investisseurs au début de l'étape préparatoire?

M. McMillan : Nous voyons la difficulté que vous soulevez. L'étape préparatoire initiale est un bon modèle en principe, mais il sera important de la structurer et de la définir clairement. Il est également important de veiller à ce que toutes les parties soient disposées à respecter les échéanciers. Je demanderai à Shannon de parler directement des amendements particuliers.

Shannon Joseph, Vice President, Government Relations, Canadian Association of Petroleum Producers: There are decisions which can be made early, so a decision like will this project be subject to an assessment. That shouldn't wait until the end of a six-month period. There should be amendments within the legislation that require the agency to provide that decision as soon as possible.

There are other decisions that we hope will be made at the end of the early-planning phase, including specifics around what information is required, who will have to be consulted, what is the nature of the consultation and what is the scope of the assessment? We need amendments that reflect the requirements of that early planning phase in legislation, and that it has to be provided at the end of 180 days.

The major decision and information points need to be provided at 180 days, but there are interim things such as whether this assessment going to be happening that should be provided earlier? We have proposed amendments to that effect in your package.

Senator MacDonald: Bill C-69 grants the Minister of the Environment and Climate Change at least 15 opportunities to suspend project reviews. Have your members expressed any concern about this level of arbitrary ministerial discretion when it comes to Bill C-69? Do your members view the new process as depoliticized or are they now concerned that it's in fact more politicized?

Mr. McMillan: The ministerial discretion is one of our key areas where we think amendments are needed. When you look at some of the other vulnerabilities in the bill — such as the “knowability” for those most directly affected to be heard more than those that are looking from further afield to disrupt the project — that the minister would rightfully want to extend timelines and use that discretion in a way that would be inconsistent with the model that the bill puts forward. If the vulnerability is built into the bill, it really gives the minister no choice. Any other things you would highlight on the discretion front?

Ms. Joseph: Some of the concerns around ministerial discretion go beyond the issue of timelines. They also go to adding things to the project list, kind of halting the process at different stages. Where possible, we proposed various amendments to create a framework around which the minister might make these discretionary decisions to depoliticize them, because without such guidance, it becomes very political.

Shannon Joseph, vice-présidente, Relations gouvernementales, Association canadienne des producteurs pétroliers : Il y a des décisions qui peuvent être prises tôt, donc une décision, comme ce projet, sera soumise à une évaluation. Il ne faudrait pas attendre la fin d'une période de six mois. La législation devrait comporter des modifications obligeant l'agence à fournir cette décision le plus tôt possible.

Nous espérons que d'autres décisions seront prises à la fin de l'étape préparatoire initiale, notamment les détails sur les renseignements requis, les personnes à consulter, la nature de la consultation et la portée de l'évaluation. Nous avons besoin d'amendements qui reflètent les exigences de cette étape préparatoire initiale dans le projet de loi et qui doivent avoir été remplies à la fin des 180 jours.

Les principaux points de décision et d'information doivent être fournis dans les 180 jours, mais il y a des choses provisoires, notamment si cette évaluation qui doit avoir lieu devrait être fournie plus tôt. Nous avons proposé des amendements à cette fin dans nos documents.

Le sénateur MacDonald : Le projet de loi C-69 offre au ministre de l'Environnement et du Changement climatique au moins 15 possibilités lui permettant de suspendre l'examen de projets. Vos membres ont-ils exprimé des préoccupations à propos de ce degré de pouvoir discrétionnaire arbitraire du ministre en ce qui concerne le projet de loi C-69? Vos membres considèrent-ils le nouveau processus comme étant dépolitisé ou craignent-ils maintenant qu'il soit, en fait, plus politisé?

M. McMillan : Le pouvoir discrétionnaire du ministre est un aspect important qui devrait, selon nous, faire l'objet d'amendements. Lorsqu'on examine certaines des autres vulnérabilités du projet de loi — comme le « fait d'être informé » pour que ceux qui sont le plus directement touchés puissent être entendus davantage que ceux qui en sont plus éloignés et qui tentent de nuire au projet... Le ministre voudrait à juste titre prolonger les délais et utiliser ce pouvoir discrétionnaire d'une façon incompatible avec le modèle mis de l'avant par le projet de loi. Si la vulnérabilité est intégrée au projet de loi, cela ne donne aucun choix au ministre. Y a-t-il autre chose que vous souhaiteriez souligner concernant le pouvoir discrétionnaire?

Mme Joseph : Quelques-unes des préoccupations entourant le pouvoir discrétionnaire du ministre vont au-delà de la question des délais. Elles portent également sur l'ajout d'éléments à la liste des projets, laquelle freine en quelque sorte le processus à différentes étapes. Lorsque c'était possible, nous avons proposé divers amendements afin de mettre en place un cadre à partir duquel le ministre pourrait exercer son pouvoir discrétionnaire afin de les dépolitiser, car sans cet encadrement, cela devient très politique.

Senator Cordy: Thank you very much. I was at another meeting and I got lost. This is our first day here. I will look forward to reading your proposed amendments.

I'm surprised to hear about the ministerial discretion. There currently is ministerial discretion within the 2012 legislation, is that not correct?

Ms. Joseph: That's right.

Senator Cordy: You wanted to eliminate it. It's tough when the minister is the one responsible and it's currently part of the 2012 bill which was in the budget.

Ms. Joseph: We're trying to bring discipline to the review process, so we want to create a bill so there is certainty around when information is required. So at the end of early planning the minister had said this is the information you need to provide, and there won't be 10 other opportunities for the minister to introduce new requirements for information or consultation, which is possible within this process.

What we're talking about is certainty. To know at different stages how the minister might make decisions and what might guide those decisions so that we have clarity, as an industry, going into a process to know if there is a way through here or not.

Mr. McMillan: I might add, it's not all or nothing. It's what's reasonable; what's a good model for the legislation? This is a package. It's not about cherry-picking one piece or another. If you have multiple flaws in the bill, and the discretion to the minister is the way to circumvent those flaws, we think that's problematic. There may be times when ministerial discretion is the right thing, but when we put forward the package for your review, it's really to be viewed as linking those pieces together.

Senator Cordy: After the impact assessment, the minister has 30 days to respond. If it's not within 30 days, it has to be public as to why she has not responded. That's a positive thing, because now there is no timeline for the minister to respond. The minister does not have to say why they are responding or asking for more information. That's a positive thing I noticed when I was looking over the bill.

Mr. McMillan: More transparency and clarity is good. The flaws are the scope of the opportunity for that discretion and how it is used as an off-ramp for other problems in the bill.

La sénatrice Cordy : Merci beaucoup. Je prenais part à une autre réunion et je me suis perdue. Il s'agit de notre première journée ici. J'ai hâte de lire les amendements que vous avez proposés.

Je suis surprise d'entendre parler du pouvoir discrétionnaire du ministre. Le ministre dispose actuellement d'un pouvoir discrétionnaire inscrit dans la loi de 2012, n'est-ce pas?

Mme Joseph : C'est exact.

La sénatrice Cordy : Vous souhaitiez l'éliminer. C'est difficile lorsque le ministre en est le responsable, et cela fait actuellement partie du projet de loi de 2012, qui était mentionné dans le budget.

Mme Joseph : Nous tentons de mettre en place une certaine discipline dans le processus d'examen, nous tentons donc de créer un projet de loi dans lequel il est clairement indiqué quand des renseignements sont exigés. Donc, à la fin de la phase de planification préliminaire, le ministre aura établi les renseignements à fournir et le ministre n'aura pas 10 fois l'occasion d'imposer de nouvelles exigences en matière d'information ou de consultation, chose qui est possible avec le processus actuel.

Nous parlons actuellement de la certitude. Il s'agit de savoir à différentes étapes de quelle façon le ministre peut prendre des décisions et ce qui peut guider ces décisions pour que nous sachions clairement, en tant qu'industrie, lorsque nous suivons un processus, s'il y a une solution ou pas.

M. McMillan : J'aimerais ajouter que ce n'est pas tout ou rien. Il s'agit de ce qui est raisonnable : qu'est-ce qui serait un bon modèle pour le projet de loi? C'est un ensemble. Il ne s'agit pas de choisir un élément ici et là. S'il y a de multiples lacunes dans le projet de loi, et que le pouvoir discrétionnaire du ministre permet de les contourner, nous estimons que c'est problématique. Il peut y avoir des cas où le pouvoir discrétionnaire du ministre est la bonne chose à faire, mais lorsque nous vous présentons le document dans son ensemble à des fins d'examen, il faut vraiment que les différentes parties forment un tout.

La sénatrice Cordy : Après l'évaluation d'impact, la ministre a 30 jours pour réagir. Si elle ne le fait pas dans un délai de 30 jours, elle doit l'expliquer publiquement. C'est une bonne chose, parce qu'actuellement, il n'y a aucun délai dans lequel la ministre doit répondre. La ministre n'a pas à fournir les raisons pour lesquelles elle n'a pas donné de réponse ou pour lesquelles elle demande de plus amples renseignements. J'ai trouvé que c'était une bonne chose lorsque j'ai examiné le projet de loi.

M. McMillan : C'est une bonne chose qu'il y ait plus de transparence et plus de clarté. Ce qui fait défaut, c'est la portée du pouvoir discrétionnaire et la façon dont ce dernier peut être

Senator Cordy: I did some research and some work on the early engagement and planning. You have said there could be some hiccups, but many people are very pleased to have the early engagement and planning because it gives them a better sense of what they will be encountering as time goes on. Do you think there should be no early planning?

Ms. Joseph: Many of our members engage in early planning right now. You'll hear from many of them that they see this as a positive thing that aligns with current practices.

What we're looking for in the bill is what comes out of early planning. You'll see in the first amendments that we provided, we're asking for specific things to come out of early planning. So when we get that notice of commencement at 180 days, we want it to describe, specifically, the information and consultation requirements. That stuff is not spelled out in the legislation and can be expanded as time goes on.

We're asking for discipline in the process. Early planning is great. Let us know as early as possible what we have to do, but we need the bill to actually say that and it doesn't say that now.

Senator Cordy: My understanding is that you're absolutely right. Many companies, who are trying to do the best job they can, are going to do the early planning, but this bill actually puts it in the legislation. I will look at your proposed amendments later on, probably not tonight, but tomorrow. It has been a very long day. I will come back.

Senator Neufeld: Thank you very much for staying here. We appreciate it very much.

You said that Canada has the best regulation system in the world. Was the study you did on CEAA 012?

Mr. McMillan: Yes, that was WorleyParsons looking at our current regulatory system.

Senator Neufeld: So our current regulatory system, according to an outside source which had no connection to the oil and gas industry, said nothing is perfect but we are right at the top of the heap around the world.

Mr. McMillan: They compared Canada — not to the Saudi Arabias or the Nigerias of the world — to the North Sea, England, Norway, the United States, countries that share our

utilisé comme porte de sortie pour les autres lacunes présentes dans le projet de loi.

La sénatrice Cordy : J'ai effectué quelques recherches et j'ai travaillé sur la mobilisation et la planification préliminaires. Vous avez mentionné qu'il pourrait y avoir quelques pépins, mais bon nombre de personnes se disent très satisfaites de la mobilisation et de la planification préliminaires, car cela leur donne une meilleure idée de ce à quoi ils auront affaire avec le temps. Êtes-vous d'avis qu'il ne devrait pas y avoir de planification préliminaire?

Mme Joseph : Bon nombre de nos membres prennent part à la planification préliminaire actuellement. La plupart d'entre eux vous diront qu'il s'agit d'une bonne chose et que cela s'harmonise avec nos pratiques actuelles.

Ce que nous cherchons avec le projet de loi, c'est ce qui découle de la planification préliminaire. Vous constaterez dans les premiers amendements que nous avons proposés, que nous cherchons à ce que certains points en particulier ressortent de la planification préliminaire. Donc, lorsque nous recevons l'avis du début de l'évaluation d'impact après 180 jours, nous voulons qu'il y soit décrit précisément les exigences en matière d'information et de consultation. Cela n'est pas prévu dans le projet de loi et peut prendre de l'ampleur au fil du temps.

Nous demandons plus de rigueur dans le processus. La planification préliminaire est formidable. Faites-nous savoir le plus tôt possible ce que nous devons faire, mais le projet de loi doit le préciser, et ce n'est pas le cas actuellement.

La sénatrice Cordy : Selon moi, vous avez absolument raison. Bon nombre d'entreprises, qui tentent de faire leur travail du mieux qu'elles peuvent, optent pour la planification préliminaire, mais ce projet de loi l'inscrit dans la loi. Je me pencherai sur les modifications que vous avez proposées plus tard, ce ne sera probablement pas ce soir ni demain. La journée a été très chargée. Je vais revenir.

Le sénateur Neufeld : Je vous remercie d'être resté. Nous l'apprécions énormément.

Vous avez mentionné que le Canada possède le meilleur système de réglementation du monde. Est-ce que la recherche que vous avez effectuée portait sur la LCEE 2012?

M. McMillan : Oui, c'est WorleyParsons qui s'est penché sur notre système de réglementation actuel.

Le sénateur Neufeld : Donc, concernant notre système de réglementation actuel, une source extérieure qui n'avait aucun lien avec l'industrie pétrolière et gazière a mentionné que rien n'est parfait, mais que nous nous trouvons en tête de peloton.

M. McMillan : Ils ont comparé le Canada non pas à l'Arabie saoudite ou au Nigeria, mais à la mer du Nord, à l'Angleterre, à la Norvège et aux États-Unis, des pays qui partagent nos valeurs,

values and beliefs in a higher environmental standard. Across multiple different tests, we were either the top or at the top with others, so it was a positive review of Canada.

Senator Neufeld: The current Prime Minister, prior to the election, was talking about Canadians having lost trust in the NEB. That, over time, became the mantra of the Liberal government; Canadians lost trust in the NEB. I'm a Canadian and I didn't lose trust. I think it's a very good process.

You folks represent the oil and gas industry. Did you receive any letters from average Canadians or anyone that would say, "We've lost trust in the National Energy Board process and we've lost trust in you"? Has there been any documentation of any kind? If there has been, would you mind sharing it with us. I don't ever recall that until it came out in politics, to be perfectly frank.

Mr. McMillan: What we have seen is activists, groups, many of them American-funded, have taken a very deliberate approach at targeting Canada and our institutions.

I would point you to something called the Tar Sands Campaign, where they lay out a plan for taking on our institutions. I haven't seen that translated into broad society. "Tim Hortons talk" is rarely about the National Energy Board, but certainly those groups have used social media very effectively and lobbied governments voraciously to get changes that make it more difficult for Canada to attract investment.

Senator Neufeld: When you brought suggestions to the House committee of issues that you'd like to see dealt with, after spending years with groups appointed by the government to develop a new plan, did they accept any of your suggestions? Did they change anything that you asked?

Mr. McMillan: Shannon might correct me, but we worked earnestly to look for solutions. We had identified several areas of concern. Through the amendment process, we saw three of the 100-plus amendments that were brought forward that we thought were moving the ball in the right direction. Ultimately, 87 were passed, and three of them were moving in the right direction. The others were either neutral or made it more complex and convoluted.

Senator Neufeld: Just quickly. The regulations, they say, "We'll fix it in the regulations and you'll have an opportunity to change the regulations." I would assume you're a little bit from Missouri on getting any changes in the regulations, if that's what you experienced when you did the bill. Would that be correct?

nos convictions en matière de normes environnementales plus élevées. Selon de nombreux tests, nous nous trouvions, soit en tête soit à égalité avec d'autres pays, il s'agit donc d'une évaluation positive du Canada.

Le sénateur Neufeld : Le premier ministre actuel, avant les élections, a parlé du fait que les Canadiens n'avaient plus confiance en l'ONE. Au fil du temps, le gouvernement libéral en a fait sa devise : les Canadiens n'ont plus confiance en l'ONE. Je suis Canadien et je n'ai pas perdu confiance en lui. J'estime qu'il s'agit d'un excellent processus.

Vous représentez l'industrie pétrolière et gazière. Avez-vous reçu des lettres de la part de Canadiens ordinaires ou de toute autre personne disant : « Nous ne faisons plus confiance au processus de l'Office national de l'énergie et nous n'avons plus confiance en vous »? Existe-t-il un document de la sorte? Si c'est le cas, pourriez-vous nous le transmettre? Pour être franc, je ne me rappelle pas d'avoir vu cela depuis que le sujet est au cœur de la politique.

M. McMillan : Ce que nous voyons, ce sont des activistes, des groupes, dont la plupart sont financés par les États-Unis, qui tentent de façon délibérée de viser le Canada et ses institutions.

J'aimerais vous parler de quelque chose qui s'appelle la campagne des sables bitumineux, où un plan est établi dans le but de viser nos institutions. Je n'ai pas vu cela se transposer dans la population générale. La discussion sur Tim Hortons concerne rarement l'Office national de l'énergie, mais ces groupes utilisent certainement les médias sociaux de façon très efficace et ont exercé énormément de pressions auprès des gouvernements pour que des modifications soient apportées afin qu'il soit difficile pour le Canada d'attirer les investissements.

Le sénateur Neufeld : Lorsque vous avez fait part de vos suggestions au comité de la Chambre sur les problèmes qui devraient être réglés, selon vous, après avoir passé nombre d'années avec des groupes nommés par le gouvernement afin d'élaborer un nouveau plan, le comité a-t-il accepté l'une de vos suggestions? Est-ce que l'une des modifications que vous avez proposées a été apportée?

M. McMillan : Shannon pourra me corriger, mais nous avons travaillé sérieusement pour trouver des solutions. Nous avons cerné plusieurs aspects préoccupants. Au cours du processus de modification, trois amendements parmi les quelque 100 qui ont été proposés ont, selon nous, fait avancer les choses dans la bonne direction. Au bout du compte, 87 d'entre eux ont été adoptés, et 3 étaient sur la bonne voie. Les autres étaient neutres ou rendaient les choses plus compliquées et plus complexes.

Le sénateur Neufeld : Très rapidement. On dit, en parlant des règlements : « Nous allons régler cela dans la réglementation et vous aurez la possibilité de changer les règlements. » J'imagine que vous êtes un peu sceptiques quant au fait d'apporter des modifications aux règlements, si c'est ce que vous avez

Mr. McMillan: I think, just on a principled basis, a flaw in the legislation should be fixed in the legislation. We should not rely on regulation ever to fix legislation. It's the practice of good government, and I think that's our opportunity at this point.

Senator Woo: Thank you, witnesses, especially for the very detailed input you've provided, including the specific proposed amendments to the bill.

I am a little concerned about your statement about not cherry-picking. You're essentially saying take-it-or-leave-it. There may be symmetry in our agreement on the need for changes in thematic areas, but it might be challenging for us to agree to the entire package as presented. I hope there will be some opportunity for discussion on different ways of achieving similar objectives.

I have so many questions, including specific questions on amendments that seem to me to not address the problem that you are trying to solve. I want to jump on the WorleyParsons study because it was referenced by my colleague. You did quote from it in a very favourable way, but in fact your testimony says something very different. Your testimony says that we have one of the most expensive and time and resource-consuming EA processes in the world. That's what you chose to highlight. That presumably refers to CEEA 2012.

The WorleyParsons study also recommends, in its review results — and this is from your direct submission — a number of measures in a new approach to impact assessment, which includes establishing agreements between overlapping regulators, using cumulative assessment and, essentially, the regional assessment and strategic assessment process that's in Bill C-69. It recommends undertaking early and meaningful consultation, essentially the pre-planning process that's in the bill. It recommends implementation and integration of effective social and health impacts. In other words, broadening it beyond environmental issues. And it recommends — this is again straight from WorleyParsons — stakeholder involvement in scoping and analysis of alternatives.

expérimenté lorsque vous avez mis sur pied le projet de loi. Est-ce exact?

M. McMillan : Je pense, en me fondant sur des principes, qu'une lacune dans le projet de loi devrait être corrigée à même le projet de loi. Nous ne devrions pas compter sur la réglementation pour corriger un projet de loi. C'est la procédure d'un bon gouvernement, et je pense que nous en avons l'occasion à ce stade.

Le sénateur Woo : Je remercie les témoins, particulièrement des commentaires détaillés que vous avez émis, notamment les propositions précises d'amendements à apporter au projet de loi.

Je suis quelque peu préoccupé par votre déclaration portant sur le fait de ne pas effectuer de sélection minutieuse. Vous dites essentiellement que c'est à prendre ou à laisser. Il pourrait y avoir une certaine symétrie dans notre entente relativement à la nécessité d'apporter des changements dans certains secteurs, mais il pourrait être difficile pour nous d'être d'accord avec la totalité de ce qui nous est présenté. J'espère qu'il y aura une occasion de discuter des différentes façons d'atteindre des objectifs similaires.

J'ai tant de questions, en plus des questions portant particulièrement sur les amendements qui, à mon sens, ne semblent pas offrir de solution au problème que nous tentons de régler. J'aimerais passer à l'étude effectuée par WorleyParsons, puisque mon collègue l'a mentionnée. Vous en avez cité un extrait de façon très favorable. Pourtant, votre exposé énonce en fait quelque chose de très différent. Vous avez mentionné que nous avons l'une des procédures d'évaluation environnementale parmi les plus coûteuses, les plus laborieuses et les plus exigeantes en ressources dans le monde. Voilà ce que vous avez choisi de souligner. Cela fait probablement référence à la LCEE 2012.

WorleyParsons recommande également dans les résultats de son examen — et cela provient directement de votre mémoire — un certain nombre de mesures issues d'une nouvelle approche en matière d'évaluation d'impact, qui inclut l'établissement d'ententes entre les organismes de réglementation qui se chevauchent, au moyen d'évaluations cumulatives et, essentiellement, du processus d'évaluations régionales et stratégiques qui figurent actuellement au projet de loi C-69. L'étude recommande la mise en place de consultations préliminaires significatives, essentiellement au chapitre du processus de préplanification inscrit dans le projet de loi. Elle recommande la mise en place et l'intégration de retombées efficaces sur le plan social et sur la santé. En d'autres mots, on veut l'élargir au-delà des problèmes environnementaux. L'étude recommande également — et cela provient directement de WorleyParsons — la participation des intervenants aux solutions de rechange en matière de portée et d'analyse.

My question to you is: Why have you not highlighted these findings? Can you comment on the extent to which either CEAA 2012 or the current bill takes up these recommendations from the consultant you hired to review Canada's assessment process?

Mr. McMillan: The WorleyParsons report identifies the standard that Canada is at and we show very well. It does point some of the flaws that under CEAA 2012 — it is more expensive, more time-consuming than our peers. If we don't get substantive changes of Bill C-69, it will make things even worse.

We're not starting from a place of strength.

To your earliest comment about the cherry-picking, something we have worked very hard on — because I understand that it is a challenge to sit in front of senators and to say, "We have thought about this a lot and here's a package." We did a lot of work to work with other industries. We worked with the pipeline industry and their technical folks. We've worked with people from the power industry. Even the mining industry and the mining association on the issues we're seeing, are they seeing similar ones. Pretty much across the board different industries are going to have different stresses, but we're all identifying the same areas. For the most part, we've even identified the same path to resolution. Some go a little bit further, but I hope that when you are discussing this with other industries there should be a pretty strong consistency of a path forward.

Senator Woo: Can you address the question on the WorleyParsons recommendations on how our environmental and impact assessment process can be improved, specifically by doing a number of things which appear to me to be incorporated in Bill C-69? I won't go over it again. All senators can look at the handout, the last page of the so-called review results of the WorleyParsons study.

Ms. Joseph: For example, and I think you make an important point, senator, but if we look at the recommendation around strategic planning, Bill C-69 has measures, something called strategic and regional assessments, but there is nothing in the bill that specifies how these are used and how these are used in the decision process. One of the concerns we have raised is that we don't want policy debates to take place in the context of projects.

Ma question est la suivante : pourquoi n'avez-vous pas souligné ces observations? Êtes-vous en mesure d'émettre un commentaire quant à la façon dont la LCEE 2012 ou le projet de loi actuel assimile ces recommandations faites par le conseiller que vous avez embauché afin d'examiner le processus d'évaluation du Canada?

M. McMillan : Le rapport de WorleyParsons définit la norme que respecte le Canada et nous faisons bonne figure. Le rapport cerne certaines des lacunes de la LCEE 2012 — le processus est plus coûteux, plus long que celui de nos pairs. Si nous n'apportons pas d'importants changements au projet de loi C-69, les choses ne feront qu'empirer.

Nous ne partons pas sur des bases solides.

À propos de votre commentaire concernant le fait de choisir des éléments de façon minutieuse, l'une des choses sur lesquelles nous avons travaillé d'arrache-pied — parce que je comprends qu'il est difficile de s'asseoir devant des sénateurs et de dire : « Nous avons beaucoup réfléchi à cela et voici un ensemble de recommandations. » Nous avons beaucoup travaillé avec d'autres industries. Nous avons travaillé avec le secteur des pipelines et leur personnel technique. Nous avons travaillé avec des gens de l'industrie énergétique. Nous avons également travaillé en collaboration avec l'industrie minière et l'Association des sociétés minières sur les problèmes que nous avons rencontrés, et ils en ont rencontré des similaires. De façon générale, des industries de différents secteurs rencontreront des problèmes différents, mais nous cernons tous les mêmes domaines. En grande partie, nous avons établi la même piste de solution. Dans certains cas, cela va plus loin, mais j'ose espérer que lorsque vous discutez de cela avec d'autres industries, il y a une forte cohérence quant à la voie à suivre.

Le sénateur Woo : Pourriez-vous parler des recommandations qu'a faites WorleyParsons sur la façon dont notre processus d'évaluation en matière d'environnement et d'évaluation d'impact peut être amélioré, particulièrement en prenant un certain nombre de mesures qui, il me semble, ont été intégrées au projet de loi C-69? Je ne vais pas revenir encore une fois là-dessus. Tous les sénateurs peuvent examiner le document, à la dernière page des résultats de l'examen de l'étude de WorleyParsons.

Mme Joseph : Par exemple, et je crois que vous avez souligné quelque chose d'important, monsieur le sénateur, si nous prenons la recommandation sur la planification stratégique, le projet de loi C-69 prévoit des mesures, ce qu'on appelle des évaluations stratégiques et régionales, mais rien dans le projet de loi ne précise de quelle manière elles seront utilisées et comment elles seront prises en compte dans le processus décisionnel. Une de nos préoccupations, c'est que nous ne voulons pas que les débats politiques aient lieu dans le cadre des projets.

In discussions with government, the strategic planning and the regional planning have been positioned as ways to address some of that, but that's not written into the legislation. So you'll note that we have amendments related to sections 94 and 95 that would actually make that happen in the legislation.

Similarly, in terms of agreement overlap and resolving those agreements, you'll note that in Bill C-69 for the offshore, for example, any offshore projects will trigger the maximum review, which is a review panel, and won't allow for substitutions or deferral and evaluation by the offshore board. What we are proposing in here, I think, would get at the intent of WorleyParsons, which is MOUs that would allow the federal government, the new agency and these local agencies to agree on ways to avoid overlap and things like that.

To the extent that there's intent in the legislation to address some of those things, we do recognize that, but I think you'll note from the amendments we've actually put forward, the bill doesn't get there. That's why we've proposed the amendments we have with respect to strategic assessment and with respect to the offshore boards. I could name other examples but I think you get my point.

The Chair: I have a question. Looking at your concerns, concern number 2 is marginalization of life-cycle regulators. I don't know if you are following our hearings, but we did hear from life-cycle regulators. They didn't express these concerns. On the contrary, they said that the expertise won't be lost, that they will be there and available for the government, officials and proponents with their expertise.

I want to better understand your concern number 2 and why it is a concern and why the regulators haven't expressed it.

Mr. McMillan: I haven't seen the presentation the regulators made. One of the life-cycle regulators that we regularly work with are the offshore boards for Atlantic Canada. They have the expertise in Canada when it comes to offshore exploration and production.

For them, who then will be responsible for a project, if successful, for the next 10, 20, 40 years, they obviously will have the expertise and they will contribute in whatever way. Their intent and their purpose is to serve Canadians and to be a regulator.

However, to instruct in the legislation that they can't chair is a missed opportunity and intended to be exclusionary. The structure of the panel can't have a majority of people with that expertise. Again, it seems potentially that would be something you would want in any given assessment. Being that the

Au cours des discussions tenues avec le gouvernement, on a présenté la planification stratégique et la planification régionale comme une partie de la solution, mais ce n'est pas écrit dans le projet de loi. Alors, vous allez remarquer que nos amendements aux articles 94 et 95 consigneraient cela dans le projet de loi.

De même, pour ce qui est du chevauchement au chapitre des accords et de la conclusion de ces accords, vous noterez que, dans le projet de loi C-69, par exemple, les projets extracôtiers exigeront le plus d'examen de la part d'une commission et ne permettront pas les substitutions ou le report et l'évaluation par l'office extracôtier. Ce que nous proposons ici, à mon avis, s'appliquerait à l'intention de WorleyParsons, soit des protocoles d'entente qui permettraient au gouvernement fédéral, à la nouvelle agence et aux organismes locaux de s'entendre sur des façons d'éviter le chevauchement et des choses du genre.

Dans la mesure où le projet de loi vise à régler certains de ces problèmes, nous reconnaissons cela, mais vous remarquerez que, dans les amendements que nous avons présentés, le projet de loi n'atteint pas cet objectif. C'est pourquoi nous avons proposé des amendements concernant l'évaluation stratégique et les offices extracôtiers. Je pourrais vous donner d'autres exemples, mais je pense que vous comprenez ce que je veux dire.

La présidente : J'ai une question. Je remarque que votre deuxième préoccupation est la marginalisation des organismes de réglementation du cycle de vie. Je ne sais pas si vous avez suivi nos audiences, mais nous en avons reçus ici. Ils n'ont pas exprimé ces préoccupations. Ils ont dit au contraire que l'expertise ne sera pas perdue, qu'ils seront là et qu'ils seront disponibles avec leur expertise pour le gouvernement, les responsables et les promoteurs.

J'aimerais mieux comprendre votre deuxième préoccupation et savoir pourquoi c'est une préoccupation pour vous et pourquoi les organismes de réglementation ne l'ont pas exprimée.

M. McMillan : Je n'ai pas vu les exposés qu'ont faits les organismes de réglementation. Certains des organismes de réglementation du cycle de vie avec lesquels nous travaillons régulièrement sont les offices extracôtiers pour le Canada atlantique. Ils possèdent l'expertise au Canada en ce qui concerne l'exploitation et la production extracôtières.

Ces organismes de réglementation, qui seront ensuite responsables d'un projet, si ce dernier va de l'avant, pour les 10, 20 ou 40 prochaines années, auront évidemment l'expertise et apporteront leur contribution de près ou de loin. Leur intention et leur objectif sont de servir les Canadiens et agir à titre d'organisme de réglementation.

Toutefois, d'inscrire dans la loi qu'ils ne peuvent pas présider est une occasion manquée, et cela vise à les exclure du processus. La formation est structurée de façon qu'elle ne peut pas comporter une majorité de personnes ayant cette expertise. Encore une fois, il semble que ce serait quelque chose de

legislation precludes it, it seems onerous or counterintuitive to the outcome that we would want.

Senator Massicotte: First, let me thank you for being here. Your suggestions are very specific. Actually, with the intent of being fair, I compliment you for the work you've done in presenting these ideas, many of which we share, and obviously we'll have further discussions about it.

I don't want to spend too much time, because I'm not sure whether it's relevant whether or not we're better off than in 2012. You have a book that comes out in Alberta every three months, and three very senior people in the industry made a study of how long different types of projects took. Their bottom line is that for 22 years we've had immense problems getting projects approved. OECD confirms that we're number 34 or 35. We have beautiful principles, but it doesn't work, including 2012. Bottom line, we have a problem that we have to fix jointly with the industry, and we seek your help.

Just to take away any misunderstanding. If people are thinking there is a plan, you seem to be saying we are better off today than with these amendments. Could that suggest that you hope that we exhaust the reference but not arrive to amendments and the proposed deal dies? What's your keen interest? What do you expect to see?

Mr. McMillan: We have been very purposeful in our approach — and going back two and a half, three years to the public hearings to start developing this bill — to work with the government and bring forward solutions to challenges. Even after it was introduced in the house and after third reading, we have continued down the path to work constructively and earnestly to bring solutions to the government as they were developing this bill. We are still committed to getting meaningful changes that can make this bill workable.

Senator Massicotte: You have one CO this week or last week making comments that suggest otherwise. A major industry player made the comment, "Unless it gets implemented, we would rather see it die." You're saying that's not the industry position; you think we can get amendments done, and it's important to you?

Mr. McMillan: I can tell you that our members and the horsepower that has gone into going through this bill line by line and coming together to have consistent amendments has been some of the hardest work we have done as an industry association in the last several years.

souhaitable dans toute évaluation. Comme le projet de loi l'exclut, il semble que ce soit complexe ou contraire au résultat que nous voulons obtenir.

Le sénateur Massicotte : D'abord, permettez-moi de vous remercier d'être venu. Vos propositions sont très précises. En réalité, en toute justice, je vous félicite du travail que vous avez accompli afin de présenter ces idées, dont plusieurs nous sont communes, et nous allons évidemment tenir d'autres discussions à cet égard.

Je ne veux pas passer trop de temps là-dessus parce que je ne suis pas certain si c'est pertinent ou si c'est mieux que la loi de 2012. Tous les trois mois en Alberta, on publie une revue, et trois cadres de l'industrie ont réalisé une étude sur le temps qu'il a fallu pour différents types de projet. Leur conclusion, c'est que, pendant 22 ans, nous avons éprouvé d'énormes problèmes concernant l'approbation des projets. L'OCDE confirme que nous sommes au 34e ou au 35e rang. Nous avons de beaux principes, mais ils ne fonctionnent pas, y compris la loi de 2012. Au bout du compte, nous avons un problème que nous devons régler conjointement avec l'industrie et nous comptons sur son aide.

J'aimerais éviter tout malentendu. Si les gens pensent qu'il y a un plan, vous semblez dire que ce qui est actuellement en place est mieux que ce qu'apporteraient les amendements. Se pourrait-il que vous espériez que nous épuisions le sujet, que nous n'en arrivions pas aux amendements et que le projet de loi proposé meure au Feuilleton? À quoi vous intéressez-vous de près? Quel est votre grand intérêt?

M. McMillan : Nous avons été très déterminés dans notre approche — et cela remonte aux audiences publiques au début de ce projet de loi, il y a deux ans et demi ou trois ans — à collaborer avec le gouvernement et proposer des solutions aux défis. Même après le dépôt du projet de loi à la Chambre et la troisième lecture, nous avons continué dans cette voie afin de travailler de manière constructive et sérieuse en vue d'offrir des solutions au gouvernement lorsqu'il rédigeait le projet de loi. Nous sommes encore déterminés à obtenir des changements concrets afin de rendre le projet de loi applicable.

Le sénateur Massicotte : Cette semaine ou la semaine passée, un spécialiste en chef disait le contraire. Un joueur important de l'industrie a affirmé que l'industrie préférerait que le projet de loi meure au Feuilleton s'il n'est pas mis en œuvre. Vous dites que ce n'est pas la position de l'industrie; vous pensez que nous pouvons apporter des amendements et que c'est important pour vous, n'est-ce pas?

M. McMillan : Je peux vous dire que, au cours des dernières années, nos membres, en tant qu'association de l'industrie ont travaillé d'arrache-pied et ont déployé d'importantes ressources comme jamais auparavant afin d'analyser le projet de loi à la loupe et de proposer des amendements cohérents.

Senator Massicotte: Having said that, we start from scratch. We're not experts. You are the expert. Obviously, the typical approach of all of us is the logical one: Is there a model? Are there people doing things right?

There have been a couple of studies looking at best practices around the world. You made comments earlier. In Canada, B.C. has a strong reputation for getting these things right. Ontario and Quebec have a strong reputation for getting things right. In that quarterly review magazine, some people are making studies, saying why does it work in some places and not others? It's not only the outlining of the principles; it's the culture. Are you happy with B.C.'s approach and their impact assessment approach to future projects?

Ms. Joseph: We also take as a starting point that projects are best reviewed locally. I think part of B.C.'s success is driven by their understanding of the local context and their ability to build on the work they have done, whether it's with Indigenous communities or other stakeholders, to get a review process that works.

We've had a positive experience with the Alberta regulator and with the offshore regulators. I think the challenge is when these project reviews become politicized. Even B.C.'s decisions related to certain projects are being challenged now and being called into question as to whether they needed federal review in addition.

Senator Massicotte: Are you happy with the amendments? They passed a bill recently on impact assessments in B.C. Are you happy with that bill?

Ms. Joseph: We have concerns that that bill makes some of the mistakes that are present in Bill C-69 and that it might take B.C. away from the successes they've had in the past.

The Chair: Thank you very much, Senator Massicotte.

Senator Simons: Thanks very much. I have read the amendments. I've read them over and over. Now I think I need a higher degree of progressive lenses, because you make them in teeny, tiny type.

I have a couple of questions arising from them. In your suggested amendment, 62.1(1), you're proposing a hard cap, if I can use that term, of 730 days. Are you at all concerned that that could prejudice a proponent who might need to stop the clock? How are you calculating 730 days? Where does it start and end?

Le sénateur Massicotte : Cela dit, nous repartons à zéro. Nous ne sommes pas des experts, mais vous l'êtes. Évidemment, l'approche normale pour nous tous, c'est celle qui est logique : y a-t-il un modèle? Y a-t-il des gens qui font les choses de la bonne façon?

Deux ou trois études ont examiné les pratiques exemplaires partout dans le monde. Vous en avez parlé plus tôt. Au Canada, la Colombie-Britannique est réputée pour bien faire les choses, comme l'Ontario et le Québec. Dans la revue trimestrielle sur les examens, certaines personnes réalisent des études et expliquent la raison pour laquelle cela fonctionne à certains endroits, mais pas à d'autres. Il ne s'agit pas seulement de l'énoncé des principes, c'est la culture. Est-ce que l'approche de la Colombie-Britannique en matière d'évaluation d'impact de projets vous satisfait?

Mme Joseph : Nous pensons également que, au départ, les projets sont mieux examinés localement. À mon avis, les réussites de la Colombie-Britannique découlent de sa compréhension du contexte local et de sa capacité de s'appuyer sur le travail qu'elle a réalisé, peu importe si c'est avec les communautés autochtones ou d'autres intervenants, afin de mettre en place un processus d'examen qui fonctionne.

Nous avons vécu une expérience positive avec l'organisme de réglementation de l'Alberta ainsi que les organismes de réglementation extracôtiers. Le problème, selon moi, c'est lorsque les examens de projets deviennent politisés. Même les décisions de la Colombie-Britannique concernant certains projets sont contestées à l'heure actuelle, on se demande si un examen fédéral supplémentaire était nécessaire.

Le sénateur Massicotte : Êtes-vous satisfaits des amendements? On a récemment adopté en Colombie-Britannique un projet de loi sur les évaluations d'impact. Est-ce que ce projet de loi vous convient?

Mme Joseph : Nous craignons que l'on commette, dans ce projet de loi, des erreurs qui sont présentes dans le projet de loi C-69 et qui pourraient compromettre les réussites que la Colombie-Britannique a connues par le passé.

La présidente : Merci beaucoup, monsieur le sénateur Massicotte.

La sénatrice Simons : Merci beaucoup. J'ai lu et relu les amendements. Je pense maintenant que j'ai besoin de lunettes plus fortes parce que la police que vous avez utilisée est minuscule.

J'ai deux ou trois questions concernant vos amendements. Dans votre amendement du paragraphe 62.1(1), vous proposez un délai ferme, si je peux m'exprimer ainsi, de 730 jours. Ne craignez-vous pas que cela puisse porter préjudice à un promoteur qui pourrait avoir besoin de plus de temps? Comment

Does it make allowance for proponents who need to call a time out?

Ms. Joseph: I'm not sure if you're looking at our October version of the amendments.

Senator Simons: I'm looking at the one that we got just this week. I think I have four different sets.

Ms. Joseph: You'll note that proposed section 62.1 says that on the proponents' request, the minister may extend the time limit.

I think there's been recognition and experience that sometimes the clock does stop because of the situations with the proponent. But we want the principle to be that we're aiming to complete this thing in two years and the proponent is committed to working towards that. If there are mitigating circumstances, we do leave flexibility to the minister to work with the proponent to address that case, should it come up.

Senator Simons: Just to clarify, is it two years from the start of the pre-approval? When does the clock start?

Ms. Joseph: It's two years from the notice of commencement. It becomes a two-and-a-half-year process.

Senator Simons: I want to look at your amendments to clauses 93, 94 and 95 of the impact assessment act, because this is always where my eyes start to cross. Can you explain to us, who did not go to law school and who are not energy regulators, how your proposed amendments to clauses 93, 94 and 95 would change the bill?

Ms. Joseph: I'm starting to see the issue you raised with me earlier. It needs to be chronological. That thing is coming.

The purpose of the strategic and regional assessments were to clarify how climate change is going to be dealt with in this region and how species management is going to be dealt with in this region. It would provide a framework for a proponent to look at and say: I know from a policy standpoint whether my project fits or not.

The legislation needs to enable that. It needs to direct the agency to use those studies in that way. Right now it doesn't do that. Even if, in conversation with government and others, they say that's the intent, it's not actually written that way.

So we've tried to clarify, both in clauses 92 and 95, what the purpose of those reviews are; and then we clarified in clause 22 the need to reference those, when dealing with things that look to

arrivez-vous à 730 jours? Quel est le début et quelle est la fin? Prévoyez-vous une indemnité pour les promoteurs qui ont besoin de suspendre le processus?

Mme Joseph : Je ne suis pas certaine que vous regardez notre version d'octobre des amendements.

La sénatrice Simons : Je regarde celle que nous avons reçue cette semaine. Je pense que j'ai quatre versions différentes.

Mme Joseph : Vous remarquerez que l'article 62.1 proposé précise que, à la demande du promoteur, le ministre peut prolonger le délai.

Je crois qu'on reconnaît, grâce aux expériences passées, que parfois, il faut suspendre le processus en raison de la situation du promoteur. Toutefois, nous voulons que le principe prévoit un processus de deux ans et que le promoteur s'engage à respecter ce délai. S'il existe des circonstances atténuantes, nous laissons au ministre la possibilité de travailler avec le promoteur afin de régler le problème, le cas échéant.

La sénatrice Simons : Pour préciser les choses, s'agit-il de deux ans à partir du début de la préapprobation? À quel moment le délai commence-t-il?

Mme Joseph : C'est deux ans à partir de l'avis du début de l'évaluation d'impact. Cela donne un processus de deux ans et demi.

La sénatrice Simons : J'aimerais examiner vos amendements des articles 93, 94 et 95 de la Loi sur l'évaluation d'impact parce que c'est toujours à cet endroit que mes yeux me jouent des tours. Pouvez-vous expliquer à ceux d'entre nous qui ne sont pas avocats ni spécialistes de la réglementation de l'énergie comment vos amendements proposés aux articles 93, 94 et 95 modifieraient le projet de loi?

Mme Joseph : Je commence à voir le problème que vous m'avez soulevé tout à l'heure. Il faut que ce soit en ordre chronologique. Cet élément s'en vient.

L'objectif des évaluations stratégiques et régionales était de préciser comment on s'attaquera aux changements climatiques et on assurera la gestion des espèces dans cette région. La loi prévoirait un cadre pour qu'un promoteur puisse savoir si son projet est conforme aux politiques.

Le projet de loi doit permettre cela. Il doit dire à l'Agence d'utiliser les études de cette façon. Ce n'est pas le cas maintenant. Même si, lors des discussions avec le gouvernement et d'autres, on dit que c'est l'intention, le projet de loi n'est pas rédigé ainsi en réalité.

Nous avons donc essayé de fixer, dans les articles 92 et 95, l'objectif de ces examens. Nous avons ensuite précisé la nécessité d'y faire référence à l'article 22, lorsqu'il s'agit

industry like policy questions, that those policy things have been dealt with in this way and that these are actually tools for that.

Senator Simons: From a cart-and-horse perspective, who puts that cart before that horse? Who is responsible for making sure that those —

Senator Massicotte: It's the other way around.

Ms. Joseph: Who is responsible for getting the regional assessment done?

Senator Simons: Yes.

Ms. Joseph: It would be the federal government. One example I would give is the offshore now. There's a regional assessment going on there to provide clarity around climate and other sustainability factors. That's been presented as a mechanism again to have certainty. We wouldn't need, for example, a maximum type of review on exploration wells or things like that.

We have heard the intent to do that, and the government is doing that in the case of the offshore. But again, the legislation needs to be written in a way that actually enables what the intent is, which is not the case.

Senator McCallum: Thank you for your presentation. I want to go back to concern number 1, where you had said that people can use the legislative process to impede projects. Can you give us some examples of that happening?

Ms. Joseph: Sure. In the current framework — and one of the things we've observed in the legislation — is the possibility for the minister to be appealed to, to potentially stop the clock and add requirements for information. We are concerned in the legislation that there are more opportunities for litigation. So anywhere it says "must consider" all these things or "must" do these things or "must" hear from all these people, there isn't discretion within the legislation as it is written now to enable the agency to triage things, to make decisions about relevance and to determine the scope of participation. All of those things become base for future litigation. Someone can challenge how that hearing was done. Someone can challenge whether all the factors were considered.

A lot of our projects now are failing in courts. They're not failing in the review process, necessarily. I would say that the legislation itself is where there are additional opportunities to slow down the clock and appeal to the minister. Then there are also things in this legislation that increase litigation risk, which would also either slow down a project or ultimately stall it.

d'aspects qui concernent l'industrie, comme les questions de politique, pour que l'on s'assure que ces aspects politiques ont été réglés de cette manière et qu'il s'agisse d'outils à cet égard.

La sénatrice Simons : Parlant de faire les choses à l'envers, qui met la charrue devant les bœufs? Qui est responsable de s'assurer que ces —

Le sénateur Massicotte : C'est le contraire.

Mme Joseph : Qui est responsable de veiller à la réalisation de l'évaluation régionale?

La sénatrice Simons : Oui.

Mme Joseph : Ce serait le gouvernement fédéral. Un exemple que je pourrais vous donner, c'est les projets extracôtiers actuels. On effectue à l'heure actuelle une évaluation régionale afin de préciser clairement les facteurs climatiques et autres facteurs liés à la durabilité. C'est présenté comme un mécanisme pour établir la certitude. Nous n'aurions pas besoin, par exemple, d'un examen aussi rigoureux pour le forage d'exploration ou des choses du genre.

Nous avons entendu parler de l'intention du gouvernement de faire cela, et il le fait dans le cas de projets extracôtiers. Encore une fois, le projet de loi doit être rédigé d'une façon qui précise en réalité l'intention, ce qui n'est pas le cas.

La sénatrice McCallum : Merci de votre exposé. J'aimerais revenir à votre première préoccupation, où vous avez dit que les gens peuvent utiliser le processus législatif pour nuire aux projets. Pourriez-vous nous en donner des exemples?

Mme Joseph : Certainement. Dans le cadre actuel, et une des choses que nous avons observées dans le projet de loi, c'est la possibilité qu'on puisse demander au ministre de suspendre le processus et d'ajouter des exigences en matière d'information. Nous craignons que le projet de loi accroisse les possibilités de litige. Partout où le projet de loi indique que l'on doit tenir compte de quelque chose, faire quelque chose ou entendre des gens, il ne prévoit actuellement aucun processus discrétionnaire permettant à l'Agence de faire le triage, de prendre des décisions quant à la pertinence et de déterminer la portée de la participation. Tous ces éléments deviennent le fondement de futurs litiges. Quelqu'un peut contester la façon dont une séance a été tenue ou demander si on a examiné tous les facteurs.

Nombre de nos projets actuels sont freinés par les tribunaux, mais ne le sont pas nécessairement pendant le processus d'examen. Je dirais que le projet de loi lui-même offre des possibilités supplémentaires de ralentir le processus et de faire appel au ministre. Des éléments du projet de loi augmentent également le risque de litiges, ce qui ralentirait aussi un projet ou, au bout du compte, le freinerait.

Senator McCallum: When that happens, what are they looking at? Is there a concern about the environment or consultation with First Nations? Is any of that involved in what you've just said?

Ms. Joseph: Sometimes there is. I would say that our companies have their own experience with consultation and do early consultation, for example, with Indigenous communities, but I would also say that they are guided by the requirements of the agency. They are told how many First Nations to consult with and they try to follow that. One of the things we point out here and one of the experiences we had with TMX was even sometimes the government itself isn't clear on how to do those consultations properly and would not necessarily be clear in how to instruct industry.

I don't think it's a matter of bad faith from industry. Our companies are committed to following the rules. They want to have high standards. They want to work with the communities where they operate, but it needs to be clear. Those decisions around who should be consulted and what information is needed need to stick. Right now, there are many opportunities for them not to stick.

Senator Mitchell: Thanks to both of you for being here. I want to pursue a bit further the questioning of several of my colleagues about whether you want to go back to CEEA 2012.

I noticed in a document, Mr. McMillan, that you gave us — you didn't refer to it in your opening comments — you say that we need a solution to the uncertainty that exists in Canada's current project review system. You also talk about dealing with the uncertainty that projects like the Trans Mountain expansion has faced.

It seems to me, when I look at this bill, that the timelines in every single category are significantly reduced. One timeline goes from 450 days to 300 days. Another goes from 700 to 300. Another one goes from 720 to 300. Another goes from 720 to as much as 600. You'll say yes, but there's a 180-day planning period. Ms. Joseph has just said companies plan, but in fact, it's just not made official. This planning process adds something but not really because you're already planning.

In every single timeline, it is significantly reduced. Ministerial discretion is not more. It's actually less. In fact, the minister that you seem to be worried about, the environment minister, won't be making any decisions on any energy project. In fact, the people who make those decisions will have reduced discretion because they will have to tell you why they're doing it.

La sénatrice McCallum : Lorsque cela se produit, qu'examine-t-on? Y a-t-il des préoccupations en matière d'environnement ou de consultation des Premières Nations? Est-ce que cela entre en jeu dans ce que vous venez de dire?

Mme Joseph : Parfois. Je dirais que nos entreprises ont leur propre approche en matière de consultation et tiennent des consultations en début de processus, par exemple, avec les communautés autochtones, mais j'affirmerais également qu'elles sont guidées par les exigences de l'agence. On leur dit combien de Premières Nations il faut consulter, et elles essaient de suivre ces directives. Une des choses que nous soulignons ici et une des expériences que nous avons vécues avec le projet d'expansion du réseau Trans Mountain, c'était que, parfois, le gouvernement lui-même n'indiquait pas clairement la façon de mener correctement les consultations et ne donnait pas nécessairement des directives claires à l'industrie.

Je ne crois pas qu'il s'agit d'une question de mauvaise foi de la part de l'industrie. Nos entreprises sont déterminées à suivre les règles. Elles veulent avoir des normes élevées. Elles désirent travailler avec les communautés dans lesquelles elles mènent leurs activités, mais le processus doit être clair. Il faut respecter les décisions concernant les groupes qui devraient être consultés et l'information nécessaire. À l'heure actuelle, il y a beaucoup de possibilités de ne pas le faire.

Le sénateur Mitchell : Merci à vous deux d'être ici. J'aimerais poursuivre dans la même veine que plusieurs de mes collègues et savoir si vous voulez retourner à la LCEE de 2012.

Dans un document que vous nous avez donné, monsieur McMillan, — vous n'y avez pas fait référence dans votre déclaration préliminaire —, dans lequel vous dites que nous avons besoin d'une solution à l'incertitude qui existe dans le système d'examen de projets actuellement en place. Vous avez également parlé de lever l'incertitude qui pesait sur des projets comme celui de l'expansion du réseau Trans Mountain.

Lorsque je regarde le projet de loi, il me semble que les délais dans chacune des catégories ont été considérablement réduits. Des délais sont passés de 450 à 300 jours, de 700 à 300 jours, de 720 à 300 jours et de 720 à 600 jours. Vous direz qu'il y a une période de planification de 180 jours. Mme Joseph vient de dire que les entreprises effectuent de la planification, mais que, en fait, elle n'est pas officielle. Ce processus de planification ajoute quelque chose, mais pas vraiment parce qu'il y a déjà de la planification.

Tous les délais sont considérablement réduits. Le pouvoir discrétionnaire du ministre n'augmente pas; en réalité, il diminue. Le ministre dont vous semblez vous inquiéter, le ministre de l'Environnement, ne prendra aucune décision concernant des projets d'énergie. En fait, les gens qui prendront ces décisions disposeront d'un pouvoir discrétionnaire réduit parce qu'ils devront vous dire pourquoi ils le font.

I can go on, but you seem not to be focusing on all of those things that actually advance the case over what you've got. I know you're holding to a very hard line. You have to because you're here to advocate, but you're not telling us you really want to go back to CEAA 2012, are you?

Mr. McMillan: As far as maybe an explanation on the timelines, I would ask Shannon to make a couple of comments about that. It's what I'm here to talk to you about, but it's also the people who are investing in Canada telling us this, and they're making it very clear. We have seen over the last few years that capital is flowing to other places that we've gone from over \$80 billion in capital investment in Canada to \$41 billion. There is room to improve the current system, and I make no bones about that.

When we hear the pipeline industry say, "If this bill goes forward, we don't have clarity on how we get a project done," no major project will come forward for consideration if the bill is passed as it's currently written.

We're hearing from international investors that Bill C-69 in its current form would make Canada a place that is increasingly uninteresting at a time when the investments in oil and gas around the world are increasing dramatically. We're missing out on that opportunity. As far as the specifics on the timeline, Shannon?

Ms. Joseph: Senator, we're not here to talk about whether CEAA 2012 is good. We're here to try and fix Bill C-69.

There's the matter of legislated timelines, but then there's the issue of whether you can get it done. You can't get it done if you don't have discipline within your process. So every proposal we have in here is about ensuring that you can actually respect those timelines. The clarification of the information requirements early in the process is going to be really important to respecting your timelines.

The clarification of public participation so that it's not everybody and anybody from all over the place, that's going to be important to respecting your timelines. The removal of clause 15 because it's kind of a duplicate assessment before we even get into the assessment, we see that as an unnecessary step. That's also going to help you respect those timelines.

Our members have a lot of experience with these types of reviews, and there's a difference between theory and practice. They look at this and say, "If you really want to respect your timelines, if we really want this to be shorter, these types of

Je pourrais continuer, mais vous ne semblez pas vous concentrer sur toutes les choses qui font avancer le dossier en votre faveur. Je sais que vous maintenez fermement votre position. Vous devez le faire parce que vous êtes ici pour défendre votre point de vue, mais vous ne nous dites pas vraiment que vous voulez revenir à la LCEE de 2012, n'est-ce pas?

M. McMillan : Pour ce qui est de l'explication de la réduction des délais, je vais demander à Shannon de faire deux ou trois commentaires là-dessus. Je suis ici pour vous en parler, mais les gens qui investissent au Canada nous disent la même chose, et ils nous le disent clairement. Nous avons vu, au cours des dernières années, que les capitaux se dirigent ailleurs; nous sommes passés de plus de 80 milliards de dollars d'investissement de capitaux au Canada à 41 milliards de dollars. Il est possible d'améliorer le système actuel, et je ne m'en cache pas.

Lorsque nous entendons le secteur des pipelines dire : « Si ce projet de loi est adopté, nous ne saurons pas clairement comment réaliser un projet », aucun grand projet ne sera pris en considération si le projet de loi est adopté dans sa version actuelle.

Les investisseurs internationaux disent que le projet de loi C-69 dans sa forme actuelle ferait du Canada un pays dans lequel il est de moins en moins intéressant d'investir à un moment où les investissements dans le pétrole et le gaz partout dans le monde augmentent considérablement. Nous ratons cette occasion. Voulez-vous ajouter quelque chose sur les délais, Shannon?

Mme Joseph : Monsieur le sénateur, nous ne sommes pas ici pour nous demander si la LCEE de 2012 est bonne. Nous sommes ici pour essayer de corriger le projet de loi C-69.

Il y a la question des délais imposés par la loi, mais aussi la question de savoir si on peut les respecter. On ne peut pas respecter les délais s'il n'y a pas de discipline au sein du processus. Chacune de nos propositions vise à faire en sorte qu'on puisse les respecter. La clarification des exigences en matière de renseignements tôt dans le processus sera très importante pour le respect des délais.

Pour que l'on puisse respecter les délais, il sera important de clarifier la participation du public, afin d'éviter que n'importe qui n'importe où se mêle du projet. Il faut supprimer l'article 15 parce qu'il s'agit d'une évaluation redondante qui est effectuée avant que l'on entame l'évaluation d'impact, et nous croyons que c'est une étape inutile. Cela contribuera également au respect des délais.

Nos membres ont beaucoup d'expérience avec ces types d'examen, et il y a une différence entre la théorie et la pratique. Ils regardent le projet de loi et disent : « Si nous voulons vraiment respecter les délais et raccourcir la démarche, ces types

measures need to be built into the process to ensure discipline, clarity and certainty.” I think that’s the main message.

Senator Mitchell: On a very technical point, are you aware of the amendments in the bill that came across from the house that point out there has to be an opportunity to participate meaningfully for people who appear before impact assessments or even the CER processes within the time period specified by the agency? Those would be those timelines. That’s my first question.

The second technical question, you did infer that somehow the Mining Association of Canada, or MAC, is with you on these concerns. That’s certainly not my impression. In fact, there are members that you share with MAC — Teck, for example — that have been very outspoken about being largely in favour of this bill. So I just want to clarify that. Maybe you could specify for us why you’re drawing that conclusion.

Mr. McMillan: I want to be clear that I only speak for the oil and gas industry. I was referencing that we have looked at what the pipeline industry, the electricity industry and the mining industry have said and that there is some consistency among some of our industries. That consistency is very close. With some, like MAC, they have recognized a few areas where they’d like to see changes, and where they identify the changes they’d like to see, they line up with what we go for as well.

Senator Mitchell: MAC certainly doesn’t want to amend clause 15. They do not want to do away with clause 15.

Mr. McMillan: I wouldn’t want to either.

The Chair: Okay. Thank you.

Senator Mitchell: It has other parameters.

The Chair: Thank you very much. Before the break, we had the regulators from Alberta appear, and they told us something interesting. They said that last year, which they considered a very slow year, they received 40,000 applications. They treated them in one year, and it averaged almost 200 projects per day. At that point, they said that 95 per cent of the projects have been approved and that the process is done by a program. We also learned that in situ projects for the other type of oil sands are not included in the process right now.

I think there is room for improvement. In this case, when we hear these types of things, we really think there is a lot of room for improvement. Can you please comment on that?

de mesures doivent faire partie du processus afin d’assurer la discipline, la clarté et la certitude. » Je crois que c’est le message principal.

Le sénateur Mitchell : Sur un point très technique, êtes-vous au courant des amendements au projet de loi adoptés à la Chambre qui indiquent qu’il faut que les gens qui témoignent avant les évaluations d’impact ou même les processus de la Régie canadienne d’énergie pendant la période précisée par l’agence puissent participer pleinement? Ce sont là les délais. C’est ma première question.

J’ai une deuxième question d’ordre technique. Vous avez laissé entendre que, d’une manière ou d’une autre, l’Association minière du Canada, ou l’AMC, partage vos préoccupations. Ce n’est certainement pas l’impression que j’ai. En fait, certains de vos membres, qui font partie de l’AMC — Teck, par exemple —, ont dit ouvertement être en faveur du projet de loi. Je veux donc préciser cela. Vous pourriez peut-être nous expliquer pourquoi vous tirez cette conclusion.

M. McMillan : Je tiens à préciser que je ne parle qu’au nom de l’industrie pétrolière et gazière. J’ai dit que nous avons examiné ce que disent l’industrie des pipelines, l’industrie électrique et l’industrie minière et qu’il y a une certaine cohérence entre certaines de nos industries. Cette cohérence est très évidente. Certains organismes, comme l’AMC, ont indiqué quelques changements qu’ils aimeraient voir apportés, lesquels concordent avec ce que nous voulons également.

Le sénateur Mitchell : L’AMC ne veut certainement pas modifier l’article 15. Elle ne veut pas l’éliminer non plus.

M. McMillan : Moi non plus.

La présidente : D’accord. Merci.

Le sénateur Mitchell : Il y a d’autres paramètres.

La présidente : Merci beaucoup. Avant la pause, nous avons reçu le représentant du régulateur de l’Alberta et il nous a dit quelque chose d’intéressant. L’année dernière, qui est considérée comme une année très faible, l’organisme a reçu 40 000 demandes. Il les a traitées en un an, ce qui représentait une moyenne de presque 200 projets par jour. À ce moment-là, il a dit que 95 p. 100 des projets avaient été approuvés et que le processus reposait sur un programme. Nous avons également appris que les projets sur place pour l’autre type de sable bitumineux ne sont pas inclus dans le processus à l’heure actuelle.

Je crois que cela pourrait être amélioré. Dans le cas présent, lorsque nous entendons ces types de choses, nous croyons vraiment qu’il y a place à l’amélioration. Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez?

Mr. McMillan: Sure. I'll give you a couple of comments. I didn't follow the presentation that the regulator gave you, so if I'm not hitting on the right tone, probe deeper.

The Alberta regulator, some of their approval process is automated. If you meet these criteria and you can do the automated system, that is a great improvement over what we have had in the past.

There is still opportunity to improve the regulatory approval process in Alberta, and there is active work to find efficient regulatory changes there as well.

When it comes to in situ, that today is done by the Alberta regulator. They have the expertise. It's projects that are wholly within one province. We would be very firm in our belief that it should stay with the Alberta regulator, where that expertise is.

We do have concern, and we have heard that the federal government was considering taking control of what was traditionally provincial regulatory space and making it a federal regulatory requirement. That we have been quite public about. We don't think that would be appropriate, and nor are they best positioned to regulate the in situ.

[*Translation*]

Senator Carignan: You are proposing amendments to the appeal process. You are proposing to appeal directly to the Federal Court of Appeal on questions of law and jurisdiction.

I wonder about the reasons for going directly to the Federal Court of Appeal. I understand that you want to save time and that you don't want the cases to drag on in court. However, while the Federal Court of Appeal normally reviews questions of law, a lot of work hearing witnesses and evidence is done at the trial level. Even if you want to appeal questions of law only, there are questions of jurisdiction that often require evidence. There will be matters that affect the rules of natural justice—whether you have been heard, whether you have made your point of view known, and so on. All those pieces are evidence, which includes witnesses. I wonder how all this will work on appeal. Without having the privilege of a trial to carry out that part, are you aware of any examples in Canadian law that show that it works when you go directly to the Court of Appeal? Where does the suggestion of going directly to the Federal Court of Appeal come from?

M. McMillan : Certainement. Je vais faire valoir deux ou trois points. Je n'ai pas lu l'exposé du représentant de l'organisme de réglementation, alors si je m'écarte du sujet, posez-moi d'autres questions.

Le processus d'approbation du régulateur de l'Alberta est en partie automatisé. Si on satisfait aux critères et qu'on peut utiliser le système automatisé, cela représente une nette amélioration par rapport à ce que nous avons par le passé.

Il est encore possible d'améliorer le processus d'approbation réglementaire en Alberta, et on travaille activement pour trouver également des changements réglementaires efficaces à cet égard.

Lorsqu'il s'agit de projets sur place, c'est le régulateur de l'Alberta qui les examine. Il possède l'expertise. Ce sont des projets qui sont entièrement réalisés dans une province. Nous croyons fermement que c'est le régulateur de l'Alberta qui devrait continuer à examiner les projets parce que c'est lui qui possède l'expertise.

Nous sommes inquiets et nous avons entendu dire que le gouvernement fédéral envisageait de s'occuper de ce qui relevait traditionnellement de la réglementation provinciale et d'en faire une exigence réglementaire fédérale. Nous en avons beaucoup parlé publiquement. Nous croyons que ce ne serait pas approprié et que le gouvernement fédéral n'est pas le mieux placé pour réglementer les projets sur place.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Vous proposez des amendements en ce qui concerne le processus d'appel. Vous proposez d'interjeter directement appel à la Cour d'appel fédérale pour les questions de droit et de juridiction.

Je m'interroge sur les raisons d'aller directement à la Cour d'appel fédérale. Je comprends que vous voulez gagner du temps et que vous ne voulez pas que les dossiers traînent devant les tribunaux. Cependant, la Cour d'appel fédérale révisé normalement les questions de droit, certes, mais tout un travail est fait en première instance dans le cadre de l'audition des témoins et de la preuve. Même si ce sont seulement des questions de droit que vous voulez soumettre en appel, il y a des questions de juridiction et, souvent, celles-ci demandent de la preuve. Il y aura des questions qui vont toucher les règles de justice naturelle — savoir si on a été entendu, si on a fait valoir notre point de vue, et cetera. Tous ces éléments sont des éléments de preuve, et cela implique des témoins. Je me demande comment tout cela fonctionnera en appel. Sans avoir le privilège de la première instance pour mener à bien cette partie-là, connaissez-vous des exemples dans le droit canadien qui montrent que cela fonctionne, lorsqu'on s'adresse directement à la Cour d'appel? D'où vient cette suggestion de s'adresser directement à la Cour d'appel fédérale?

Ms. Joseph: First, I think the recommendation comes from our lawyers. I think the underlying principle is that there should be some deference to the agency's decisions on issues such as who will participate and how, and what information will be required. We are actually trying to strengthen those decisions, in terms of this legislation, so that the court's decisions do not ultimately deal with those issues. That is the first principle.

Second, the proposed amendments seek to introduce discipline into the way these issues are presented in court after a certain period of time, as soon as possible after decisions have been made, again to provide greater certainty about the process.

I am certainly not a legal expert. I am an engineer, not a lawyer, so I wouldn't be able to tell you whether there are other examples elsewhere where an agency's decisions go directly to the Court of Appeal. We could certainly get back to you on this issue, if possible, so that I can have an opportunity to find more information.

Senator Carignan: Could you please ask your lawyers to send us documents on this issue? Already, you are suggesting that decisions be final, and we are talking about specialized courts. There is already a deference that higher courts could have. Have your lawyers thought about suggesting a privative clauses?

Ms. Joseph: Yes, there are actually privative clauses in a number of our amendments. For example, in the section on stakeholder engagement, it was written that the agency's decisions are final with respect to this selection. There are other decisions like that in relation to section 22 that deal with the various considerations related to project assessments, once again stating that the agency's decisions are final as to the scope of the analysis.

So there are privative clauses, but I think what we learned from the TMX trial is that sometimes there is a lack of deference to the technical issues that should be managed by the agency. We want to clarify that aspect with the privative clauses, but we also want to clarify it in terms of the process of addressing the court.

Senator Carignan: We would appreciate it if you could get more information from your lawyers. I understand that a final decision is a sort of privative provision, but it is partial. There is certainly a way to provide for much more comprehensive privative provisions than that, and I would like your lawyers to send us examples.

Ms. Joseph: Yes.

Mme Joseph : Je pense que, dans un premier temps, la recommandation vient de nos avocats. Je crois que le principe qui la sous-tend est qu'il devrait y avoir une certaine déférence aux décisions de l'agence quant à des questions comme celles de décider qui va participer et comment, et de déterminer quelle information sera requise. On essaie en fait de renforcer ces décisions, par rapport à cette législation, pour que les décisions de la cour, ultimement, ne portent pas sur ces questions. C'est le premier principe.

Deuxièmement, dans les amendements proposés, on veut introduire une discipline dans la façon dont ces questions sont présentées en cour après une certaine période de temps, le plus tôt possible après que les décisions ont été prises, encore une fois pour avoir plus de certitude quant au processus.

Il est certain que je ne suis pas experte en droit. Je suis ingénieure, pas avocate, donc je ne pourrais vous dire s'il y a d'autres exemples ailleurs dans lesquels les décisions d'une agence vont directement en Cour d'appel. On pourrait certainement vous revenir sur cette question, si c'est possible, pour que j'aie la chance de trouver davantage d'information.

Le sénateur Carignan : Je vous demanderais de bien vouloir demander à vos avocats de nous envoyer des documents à ce sujet. Déjà, vous suggérez que les décisions soient finales, et on parle de tribunaux spécialisés. Il y a déjà une retenue que les tribunaux supérieurs pourraient avoir. Est-ce que vos avocats ont pensé à suggérer une disposition privative?

Mme Joseph : Oui, en fait il y a des dispositions privatives dans plusieurs de nos amendements. Par exemple, dans la section sur la participation des intervenants, on a écrit que les décisions de l'agence sont finales par rapport à cette sélection. Il y a d'autres décisions comme celle-là par rapport à l'article 22 qui traitent des différentes considérations liées à l'évaluation des projets, où on indique encore une fois que les décisions de l'agence sont finales par rapport à l'ampleur de l'analyse.

Donc, les dispositions privatives existent, mais je pense que ce que nous avons appris dans le cadre du procès de TMX, c'est que, parfois, il y a un manque de déférence à l'égard des questions techniques qui devraient être gérées par l'agence. On veut clarifier cet aspect avec les dispositions privatives, mais on veut aussi le clarifier par rapport au processus pour s'adresser à la cour.

Le sénateur Carignan : Nous vous serions reconnaissants d'obtenir plus d'information de la part de vos avocats. Je comprends qu'une décision finale est une sorte de disposition privative, mais c'est partiel. Il y a sûrement un moyen de prévoir des dispositions privatives beaucoup plus complètes que ça, et j'aimerais que vos avocats nous en envoient des exemples.

Mme Joseph : Oui.

[English]

The Chair: If you would send your answers to the clerk, we would appreciate it.

Ms. Joseph: Sure.

Senator Patterson: I will try to get three questions in. The Minister of Environment and Climate Change has said that Bill C-69 will create a transparent and predictable process for designated projects.

The designated project list, she said, “. . . aims to make it easier for everyone to understand when the new rules will apply, providing certainty that both Canadians and companies need and expect.” Do you know what the criteria are to name projects to the designated projects list?

Ms. Joseph: We don't, no.

Senator Patterson: Would it help the confidence of your members in Canada if they could view the designated projects list and its associated regulations before Bill C-69 becomes law?

Ms. Joseph: Yes.

Senator Patterson: Do you know whether the government has indicated to you or your members that in situ oil sands projects will be excluded from the designated projects list?

Ms. Joseph: We don't know what projects.

Senator Patterson: Has the government indicated to you or your members whether offshore exploration drilling will be excluded from the designated projects list?

Mr. McMillan: I would say on both in situ and offshore, we have heard discussion about their inclusion. In both cases, we have said that both would be inappropriate, and that in the case of the offshore, to have that on the designated projects list would be extremely detrimental to the opportunities in Atlantic Canada and would not be justified for the environmental or safety requirements that we hold as a high standard in Canada.

For in situ, the same thing. Again, as with offshore, the expertise for offshore and in situ lies wholly in the regulator within the offshore board or the AER. So again, it wouldn't be appropriate for that to be included, but until we have clarity that they are not included, we will continue to raise this as a concern.

[Traduction]

La présidente : Si vous pouviez envoyer vos réponses à la greffière, cela nous serait très utile.

Mme Joseph : Certainement.

Le sénateur Patterson : Je vais essayer de poser trois questions. La ministre de l'Environnement et du Changement climatique a dit que le projet de loi C-69 créera un processus transparent et prévisible pour les projets désignés.

Elle a dit que la liste des projets désignés « [...] est une façon de mieux indiquer à tous les intervenants dans quelles circonstances les nouvelles règles s'appliqueront, ce qui fournira aux Canadiens et aux entreprises la certitude qu'ils veulent et qu'ils attendent. » Savez-vous quels sont les critères utilisés pour inscrire des projets sur la liste des projets désignés?

Mme Joseph : Non, nous ne le savons pas.

Le sénateur Patterson : Si vos membres au Canada pouvaient voir la liste des projets désignés et sa réglementation connexe avant l'adoption du projet de loi C-69, est-ce que cela leur donnerait plus confiance?

Mme Joseph : Oui.

Le sénateur Patterson : Savez-vous si le gouvernement vous a dit, à vous ou à vos membres, que les projets de sable bitumineux sur place seront exclus de la liste des projets désignés?

Mme Joseph : Nous ne savons pas quels projets.

Le sénateur Patterson : Le gouvernement vous a-t-il dit, à vous ou à vos membres, si le forage exploratoire extracôtier sera exclu de la liste des projets désignés?

M. McMillan : Je dirais que, pour ce qui est des projets sur place et des projets extracôtiers, nous avons entendu parler de leur inclusion. Dans les deux cas, nous avons dit que ce serait inapproprié pour ces deux types de projets et que, dans le cas des projets extracôtiers, les inscrire sur la liste des projets désignés serait extrêmement dommageable pour les possibilités dans le Canada atlantique, et ce ne serait pas justifié du point de vue des exigences en matière d'environnement ou de sécurité que nous maintenons une norme aussi élevée au Canada.

C'est la même chose pour les projets sur place. Encore une fois, pour les projets extracôtiers, de même que les projets sur place, c'est le régulateur au sein de l'office extracôtier ou de la Direction des relations environnementales qui possède entièrement l'expertise. Alors, encore une fois, il serait inapproprié que ces projets soient inclus, mais tant que nous ne serons pas certains qu'ils ne sont pas inclus, nous allons continuer de soulever cette préoccupation.

Senator Patterson: So, in fact, subclause 32(b) of the impact assessment act actually forbids the minister from approving substitution of any designated project regulated under the Atlantic accord acts.

Is this an example of marginalization of life-cycle regulators that you were referring to?

Mr. McMillan: Yes, that would be an example of it. We have heard in both cases that potentially they would be included but exempted out if the jurisdiction met certain requirements of the federal government. I don't think it's appropriate that we have to go back to first principles of who is the best positioned regulator to regulate these types of projects, and it isn't the federal government.

Senator Patterson: Do you think this provision will have an effect on competitiveness and investment in the Atlantic offshore oil industry?

Mr. McMillan: If they were included, it most certainly would.

Senator Seidman: Thank you for waiting two hours for us. I will try to be quick.

I'd like to ask you about your amendment to subclause 22(1), because that subclause has been fairly controversial. There have been a lot of questions about it. There is a lot of concern about the lack of specificity of the factors. It involves the 20 factors that will be used in impact assessment, some of them are social issues or gender. Some people have said that there's a lack of definitions, transparency and precision around how these factors are going to be measured.

You make a very specific amendment to subclause 22(1). Can you explain it to us? Because you use language in a somewhat different way. You take out "must take into account" and you put in "consider." Can you explain the rationale for this? It would be helpful.

Ms. Joseph: The rationale is that everything on that list will be relevant to every project. The legislation should not be written in a way that binds the regulator to have to consider them all, and so we're trying to introduce that flexibility.

Senator Seidman: So you do that by saying consider the following factors, as opposed to take them into account.

The legislation says now "must take into account" the following factors and you're changing that in a very significant way. Okay, I think that's a really important issue and I appreciate the clarity that you try to put forward. Thank you.

Le sénateur Patterson : Donc, en fait, l'alinéa 32b) de la Loi sur l'évaluation d'impact interdit au ministre d'autoriser la substitution de tout projet désigné régi par la Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique.

S'agit-il d'un exemple de marginalisation des organismes de réglementation du cycle de vie dont vous avez parlé?

M. McMillan : Oui, cela en est un exemple. Nous avons entendu dans les deux cas qu'ils pourraient être inclus, mais exemptés, si l'administration respectait certaines exigences du gouvernement fédéral. Je crois qu'il n'est pas approprié qu'il faille revenir aux principes de base pour déterminer qui est l'organisme de réglementation le mieux placé pour réglementer ces types de projets, et ce n'est pas le gouvernement fédéral.

Le sénateur Patterson : Pensez-vous que cette disposition aura un effet sur la compétitivité et les investissements dans l'industrie pétrolière extracôtière de l'Atlantique?

M. McMillan : Si ces projets sont inclus, certainement.

La sénatrice Seidman : Merci de nous avoir attendus pendant deux heures. Je vais essayer d'être brève.

J'aimerais vous parler de votre amendement au paragraphe 22(1) parce que ce dernier est assez controversé. On a soulevé nombre de questions à ce sujet. On s'inquiète beaucoup du manque de précision des facteurs. Il y a 20 facteurs dont on tiendra compte pour réaliser une évaluation d'impact, certains d'entre eux sont des questions sociales ou sexospécifiques. Certaines personnes ont dit qu'il n'y avait pas assez de définitions, de transparence et de précision concernant la façon dont on mesurera ces facteurs.

Vous proposez un amendement très précis au paragraphe 22(1). Pourriez-vous nous l'expliquer? Vous utilisez une formulation quelque peu différente. Vous retirez « prend en compte » et vous ajoutez « examine ». Pourriez-vous expliquer la raison de ce changement? Ce serait utile.

Mme Joseph : La raison, c'est que tout ce qui figure sur cette liste sera pertinent pour chaque projet. Le projet de loi ne devrait pas être rédigé de façon à contraindre l'organisme de réglementation à examiner tous ces facteurs, nous essayons donc d'introduire cette souplesse.

La sénatrice Seidman : Alors vous faites cela en disant qu'il faut examiner les facteurs suivants au lieu de les prendre en compte.

Le libellé actuel du projet de loi est « prend en compte » les facteurs suivants, et vous changez cela d'une manière très importante. D'accord, je pense qu'il s'agit d'une question très importante et je comprends la clarté que vous essayez d'apporter. Merci.

The Chair: Senators, we had agreed to a one-hour panel and we are there. Can you stay a little bit longer?

Mr. McMillan: Absolutely.

The Chair: We will finish with the members of the committee, and if there is room we will ask some senators that are not from our committee to ask questions. Then we have to close because we have business to do.

Senator LaBoucane-Benson: Thanks for coming, and thanks Shannon for walking us through on February 1. We got into the weeds on amendments and I appreciate that.

Often in committee we focus on the worst case scenario, but I know that within your membership there is expertise and best practice. I want to focus on the duty to consult and real community engagement.

One aspect of risk to litigation is around the duty to consult. From your experience and knowledge of best practice, does Bill C-69 provide the framework needed to ensure that the federal government and proponents consult, accommodate and mitigate in ways that really find a win-win for communities and for the proponent? Do you think this bill provides that framework?

Ms. Joseph: Our assessment is that there's an intent around including Indigenous knowledge, there is an intent around early consultation, but there is nothing in this legislation that says what a consultation should look like, what scope it should have or which Indigenous communities are relevant to a particular project. The things that matter in terms of properly consulting and ensuring that we've done the right thing by the communities we're supposed to engage with, it's not in here. That's what I can say about that.

Senator Mockler: Thank you for waiting for us, being here and sharing. There's no doubt that there's something wrong with Canada's vision. We're not building infrastructure in your industry. I live about 1,000 feet from the State of Maine. I travel to Boston and New York, so I'm aware of what they're doing in their country. I see with your presentation and others, there's a need to have clarity. There is a need for transparency, accountability, and to give certainty to Canadians and investors. There's a need to invest in Canada if we want to create jobs and modernize our society and if we want to look at buying other alternatives from your industry.

La présidente : Mesdames et messieurs, nous avons convenu de tenir une séance d'une heure avec le groupe de témoins et nous y sommes. Pouvez-vous rester un peu plus longtemps?

M. McMillan : Absolument.

La présidente : Nous allons terminer avec les membres du comité et, s'il nous reste du temps, nous allons demander à certains sénateurs qui ne siègent pas à notre comité de poser des questions. Nous allons ensuite devoir mettre fin à la séance et nous occuper des affaires du comité.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Merci d'être venus, et merci à Shannon de nous avoir aidés le 1er février. Nous éprouvions des difficultés relativement aux amendements et je lui en suis reconnaissante.

Au comité, nous nous concentrons souvent sur le pire scénario, mais je sais que vos membres tirent parti d'expertise et de pratiques exemplaires. J'aimerais mettre l'accent sur l'obligation de mener des consultations et la véritable participation des collectivités.

Un aspect du risque de litiges concerne l'obligation de mener des consultations. Selon votre expérience et vos connaissances en matière de pratiques exemplaires, le projet de loi C-69 fournit-il le cadre nécessaire pour que l'on puisse s'assurer que le gouvernement fédéral et les promoteurs consultent et accommodent les peuples autochtones et prennent des mesures d'atténuation afin de trouver une solution gagnante pour les collectivités et le promoteur? Pensez-vous que le projet de loi met en place ce cadre?

Mme Joseph : D'après notre évaluation, on veut inclure les connaissances autochtones et mener des consultations au début du processus, mais le projet de loi ne définit pas les mécanismes de consultation, leur portée ou les communautés autochtones pertinentes visées par un projet précis. Les éléments importants pour que l'on s'assure de mener une consultation adéquate et d'agir de façon appropriée à l'égard des communautés avec lesquelles on est censé collaborer sont absents. C'est tout ce que je peux vous dire à ce sujet.

Le sénateur Mockler : Merci de nous avoir attendus, d'être ici et de nous faire part de vos observations. Il ne fait aucun doute qu'il y a un problème avec la vision du Canada. Nous ne construisons pas d'infrastructures dans votre industrie. Je vis à environ 1 000 pieds de l'État du Maine. Je me rends à Boston et à New York et je sais ce qu'on fait aux États-Unis. Je constate, avec votre exposé et d'autres, qu'on a besoin de clarté, de transparence et de reddition de comptes et qu'il faut établir une certitude pour les Canadiens et les investisseurs. Il faut investir au Canada si nous voulons créer des emplois, moderniser notre société et recourir aux autres solutions de rechange proposées par votre industrie.

Do you feel that the government has had proper or completed proper consultation with First Nations and also with Canadians at large? I have a second question.

Mr. McMillan: In regards to this bill?

Senator Mockler: Absolutely.

Mr. McMillan: I can't speak to the First Nations issue. I have heard concern from First Nations leaders that they don't feel that they have been consulted on this bill as much as they would like. I've had First Nations leaders talk very specifically about Bill C-69 and the effects that it will have on their communities.

I can speak more knowledgeably about Canadians at large. We most certainly are seeing Canadians at large standing up and wanting to be heard. It's the type of Canadian who may never have been to a rally in their life. Today here in Ottawa, there was a truck convoy that started in Alberta and Atlantic Canada and converged here. There were licence plates from Saskatchewan and Ontario, people that were focused around the oil and gas industry, people that are hurting, and families that are unemployed. They look and see the rig they were working on two years ago has now moved to Texas or Oklahoma. The company they used to work for has sold their assets in Canada to invest in the Middle East or in offshore Brazil.

They feel that if the next barrel of oil or gigajoule of gas heating a home in China comes from Canada, the world is a better place than if it comes from Qatar or Azerbaijan. It doesn't seem fair. They want a regulatory system they can trust and operate within to become productive and to contribute globally. Right now there's a lot of frustration.

Senator Mockler: What do you want this committee to do? I would like you to walk me through the impact this will have in Atlantic Canada. I know the division we have across Canada. Such a bill impacts on the livelihood of Canadians.

Mr. McMillan: Canada is such a complex country. To be specific about offshore development and the barriers to future offshore development if this bill is not amended in a way that makes it as efficient as possible, we'll see increased investments in offshore Brazil or offshore North Sea. Those opportunities should rightfully be going to Atlantic Canada with the talent that is there.

When we look at pipeline potential to tie western Canadian resources to eastern Canadian consumers, today Atlantic Canada imports billions of dollars of oil from the Middle East that could be coming from Canadian producers. Natural gas rates in

Croyez-vous que le gouvernement a mené des consultations adéquates auprès des Premières Nations et des Canadiens en général? J'ai une deuxième question.

M. McMillan : Concernant ce projet de loi?

Le sénateur Mockler : Absolument.

M. McMillan : Je ne peux pas parler de la question des Premières Nations. Je crois comprendre que les chefs des Premières Nations n'ont pas l'impression d'avoir été consultés autant qu'ils l'auraient souhaité pour ce projet de loi. Des chefs autochtones m'ont parlé très précisément du projet de loi C-69 et des effets qu'il aurait sur leurs collectivités.

Je peux vous parler en connaissance de cause de l'ensemble de la population canadienne. Nous constatons certainement que l'ensemble des Canadiens se lèvent et veulent se faire entendre. Ils n'ont peut-être jamais participé à une manifestation de leur vie. Aujourd'hui, ici à Ottawa, il y avait le rassemblement d'un convoi de camions, dont une partie partait de l'Alberta et l'autre, du Canada atlantique. Il y avait des plaques d'immatriculation de la Saskatchewan et de l'Ontario; il s'agissait de personnes qui s'intéressent à l'industrie pétrolière et gazière, des gens qui souffrent et des familles sans emploi. Ils constatent que l'appareil de forage sur lequel ils travaillaient il y a deux ans est maintenant au Texas ou en Oklahoma. L'entreprise pour laquelle ils travaillaient a vendu ses actifs au Canada afin d'investir au Moyen-Orient ou dans les réserves au large des côtes du Brésil.

Ils croient que, si le prochain baril de pétrole ou gigajoule de gaz qui chauffe un domicile en Chine vient du Canada, le monde se portera mieux que s'il vient du Qatar ou de l'Azerbaïdjan. Cela semble injuste. Ils veulent un système réglementaire auquel ils peuvent faire confiance et qu'ils peuvent utiliser afin d'être productifs et d'apporter une contribution à l'échelle mondiale. Il y a beaucoup de frustration à l'heure actuelle.

Le sénateur Mockler : Qu'est-ce que vous souhaitez que notre comité fasse? J'aimerais que vous m'expliquiez les répercussions qu'aura le projet de loi sur le Canada atlantique. Je sais qu'il y a des divergences d'opinions partout au pays. Un tel projet de loi a des incidences sur les moyens de subsistance des Canadiens.

M. McMillan : Le Canada est un pays très complexe. Pour parler précisément de l'exploitation extracôtière et des obstacles à cette exploitation future si le projet de loi n'est pas modifié de manière à le rendre le plus efficace possible, il y aura des investissements accrus dans les réserves extracôtières du Brésil et de la mer du Nord. Ces possibilités devraient revenir à juste titre au Canada atlantique compte tenu du talent qui s'y trouve.

Si nous regardons le potentiel qu'offrent les pipelines pour relier les ressources canadiennes de l'Ouest aux consommateurs canadiens de l'Est, le Canada atlantique importe aujourd'hui des milliards de dollars de pétrole du Moyen-Orient qui pourrait

Atlantic Canada are incredibly high and will get higher. We just saw Sable Island wind down its operations at a time when pipeline capacity could make costs on everyday Canadians in Atlantic Canada lower.

Maybe the last point is the integrated nature of our economy. My hometown is just outside of Lloydminster, Saskatchewan and I grew up knowing people that grew up in my neighbourhood. In my thirties, I got to know many people from Atlantic Canada. They are now good friends of mine because Canada is the type of country where we can travel freely, we engage easily and there are opportunities. It's good for all of Canada. If this bill isn't amended appropriately, that sort of opportunity for all Canadians, back and forth, will be challenged. We're already seeing that investment going other places.

Senator McCoy: Thank you for coming and for still being here. Thank you for putting all this effort into trying to improve what we all had hoped would be improved, and that is CEEA 2012.

We're very close, I think, to the goal. There are a few things that can still be polished.

It has been a 20-year case that we have in Alberta observed a lack of discipline in the process at the federal level, and so decisions get delayed or they get second-guessed or there are five decision makers or there are 16 people who can come in at what you thought was the end of the process and say, "Now we want you to think about this." So it just dragged on and on.

With that preamble, I want to say I'm sympathetic to that view. And in terms of extending the timelines, that's one of the things that can get you in trouble or asking for more information. I noticed there are two clauses that I had flagged. You might have reasons for this, and if it doesn't come to you today maybe you can provide them later. In subclause 52(2), a review panel may require additional data collection and studies, even after the planning phase, which heightens uncertainty. And in clause 56, the minister may at any time before referring a matter to cabinet require additional information or studies, adding uncertainty I think in both cases.

I couldn't find those in your amendments and I wondered whether that was deliberate. If you want time to consider that and provide an answer later, that would be fine too.

Mr. McMillan: Do you remember the deliberation we went through on those two clauses, Shannon?

venir de producteurs canadiens. Les prix du gaz naturel au Canada atlantique sont incroyablement élevés et continueront d'augmenter. On vient de mettre fin progressivement à l'exploitation pétrolière de l'île de Sable à un moment où la capacité des pipelines pourrait réduire les coûts pour les Canadiens ordinaires au Canada atlantique.

Peut-être que le dernier point est la nature intégrée de notre économie. Ma ville natale est située non loin de Lloydminster, en Saskatchewan, et j'ai grandi en connaissant les gens de mon quartier. Dans la trentaine, j'ai fait la connaissance de beaucoup de gens du Canada atlantique. Ils sont maintenant de bons amis parce que le Canada est un pays où nous pouvons nous déplacer librement et communiquer facilement, et où il y a des possibilités. C'est bon pour l'ensemble du Canada. Si ce projet de loi n'est pas modifié adéquatement, les possibilités de ce genre pour tous les Canadiens, d'un océan à l'autre, seront compromises. Nous constatons déjà que les investissements se font ailleurs.

La sénatrice McCoy : Merci d'être venus et d'être encore ici. Je vous suis reconnaissante de tous les efforts que vous avez déployés pour essayer d'améliorer ce que nous espérions tous voir améliorer, et je parle de la LCEE de 2012.

Je crois que nous sommes très près d'atteindre ce but. Il y a encore des choses qui peuvent être améliorées.

Il manque de discipline dans le processus depuis 20 ans en Alberta à l'échelon fédéral, alors les décisions sont retardées ou sont remises en question, ou encore il y a 5 décideurs ou 16 personnes qui peuvent intervenir lorsqu'on croyait que c'était la fin du processus pour dire : « Nous voulons maintenant que vous teniez compte de cela. » Alors les choses traînent.

Cela dit, j'aimerais vous dire que je comprends ce point de vue. Pour ce qui est de la prolongation des délais, c'est une des choses qui peuvent vous causer des difficultés ou vous faire demander plus d'information. J'ai remarqué deux articles en particulier. Vous avez peut-être des raisons pour proposer ces amendements, et si vous ne les avez pas aujourd'hui, vous pourriez les fournir plus tard. Au paragraphe 52(2), une commission peut faire procéder à une collecte de renseignements et à des études supplémentaires, même après la phase de planification, ce qui accroît l'incertitude. En outre, à l'article 56, le ministre peut, en tout temps avant de faire le renvoi d'une question au Cabinet, faire procéder à une collecte de renseignements ou à des études supplémentaires, ce qui ajoute de l'incertitude dans les deux cas, à mon avis.

Je n'ai rien trouvé à cet égard dans vos documents et je me demandais si c'était voulu. Si vous voulez du temps pour examiner cela et me donner une réponse plus tard, cela me conviendrait également.

M. McMillan : Vous souvenez-vous des délibérations que nous avons eues concernant ces deux articles, Shannon?

Ms. Joseph: I don't remember the deliberation on those two clauses, so I'm not sure why we would not have changed those specifically.

Senator McCoy: Why don't we leave that? I can have another question, if you promise to give an answer after you've had some chance to look back on what you did say.

My second question is actually related to the point that you're making about the over politicization of the process. Of course I'm mindful of the fact that for most of our lives in the energy regulatory business in Alberta, which started with the Oil and Gas Conservation Act in 1932, I think it was, the final decisions were not made by a minister or cabinet. And then some time in the 1990s they made a change to put the minister and cabinet into the final decision. And then with the new Alberta Energy Regulator, they've gone back to taking the ministers and cabinet out of again. So we then had, what was traditional at least, politicians felt that these decisions should be made on evidence and science, and they should not involve the cabinet, which was not in a position to understand all the technicalities.

Did you wish to comment on changing Bill C-69 to remove ministerial and cabinet final decision-making? I don't think I saw that in your amendments.

Ms. Joseph: We have put forward, I think it's in clause 65 and other clauses that deal with the minister's powers, changes that we would hope would mitigate some of the politics around this. I would say that some of our proposals are informed by our conversations with government and what they would be open to, so I think we went as far as we could in some of these changes. And to speak to some of the discussion and Tim's comments earlier about why this is a package and why the changes have to be made, there are a lot more changes potentially that could be made, but these are the most important ones. And certainly what you're raising is a concern to us.

The Chair: I really appreciated your visit here and your statement. Thank you very much for this important and interesting discussion, for your questions and your answers. Now we're going to adjourn. There is no second round, sorry. Don't go far. It's going to be a very short meeting.

(The committee continued in camera.)

Mme Joseph : Je ne me souviens pas des délibérations sur ces deux articles, alors je ne suis pas certaine de savoir pourquoi nous n'aurions pas modifié ces dispositions.

La sénatrice McCoy : Restons-en là si vous le voulez bien. J'ai une autre question, si vous me promettez de répondre après avoir eu l'occasion de réexaminer ce que vous avez dit.

Ma deuxième question concerne ce que vous avez dit concernant la politisation du processus. Bien sûr, je sais que, pour la plus grande partie de notre vie dans le secteur de la réglementation de l'énergie en Alberta, qui a commencé par l'Oil and Gas Conservation Act en 1932, je crois, les décisions finales n'étaient pas prises par un ministre ou un Cabinet. Ensuite, dans les années 1990, on a modifié le processus pour faire intervenir le ministre et le Cabinet dans la décision finale. Puis, avec le nouveau Régulateur de l'énergie de l'Alberta, on a retiré encore une fois ce rôle au ministre et au Cabinet. Par la suite, du moins par le passé, les politiciens sentaient que ces décisions devaient être prises à la lumière des données probantes et scientifiques et que le Cabinet ne devrait pas s'en mêler, car il n'était pas en mesure de comprendre tous les aspects techniques.

Pensez-vous qu'il faudrait modifier le projet de loi C-69 afin que la décision finale ne revienne pas au ministre et au Cabinet? Je ne crois pas avoir vu cela dans vos amendements.

Mme Joseph : Nous avons proposé, je crois que c'est dans l'article 65 et d'autres articles qui portent sur les pouvoirs du ministre, des modifications qui, nous l'espérons, atténueraient certains éléments politiques concernant le processus. Je dirais que certaines de nos propositions sont fondées sur les discussions que nous avons tenues avec le gouvernement et ce qu'il serait prêt à faire, alors je crois que nous vous avons présenté tout ce que nous pouvions relativement à certaines de ces modifications. Quant à certaines discussions et aux observations de Tim tout à l'heure quant à savoir pourquoi il s'agit d'un ensemble et pourquoi les modifications doivent être apportées, beaucoup d'autres changements pourraient également être effectués, mais ceux-là sont les plus importants. Ce que vous dites nous inquiète certainement.

La présidente : Je vous suis très reconnaissante de votre visite ici et de votre témoignage. Je vous remercie beaucoup de cette discussion importante et intéressante, de vos questions et de vos réponses. Nous allons maintenant lever la séance. Je suis désolée, il n'y aura pas de deuxième série de questions. Ne vous éloignez pas trop, ce sera une séance très courte.

(La séance se poursuit à huis clos.)

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, February 21, 2019

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts, met this day at 8:01 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Rosa Galvez (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning and welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. I apologize. I was lost somewhere and my car was not working. We will all get accustomed to this. We learn quickly.

My name is Rosa Galvez, and I'm a senator from Quebec. I am the chair of this committee. I will now ask senators around the table to introduce themselves.

Senator MacDonald: Michael MacDonald, Nova Scotia.

Senator Richards: David Richards, New Brunswick.

Senator Seidman: Judith Seidman, Montreal, Quebec.

Senator Neufeld: Richard Neufeld, British Columbia.

[*Translation*]

Senator Mockler: Percy Mockler from New Brunswick.

Senator Massicotte: Paul Massicotte from Quebec.

[*English*]

Senator D. Black: Doug Black, Alberta, sitting here as a guest.

Senator Simons: Paula Simons, Alberta, Treaty 6 territory.

[*Translation*]

Senator Pratte: Senator André Pratte from Quebec.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 21 février 2019

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, se réunit aujourd'hui, à 8 h 1, pour étudier le projet de loi.

La sénatrice Rosa Galvez (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonjour et bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'excuse. Je me suis égarée et ma voiture était en panne. Nous allons tous nous y habituer. Nous apprenons vite.

Je m'appelle Rosa Galvez, et je suis une sénatrice du Québec. Je suis présidente de ce comité. Je demanderais maintenant aux sénateurs autour de la table de se présenter.

Le sénateur MacDonald : Michael MacDonald, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Richards : David Richards, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

Le sénateur Neufeld : Richard Neufeld, de la Colombie-Britannique.

[*Français*]

Le sénateur Mockler : Percy Mockler, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Massicotte : Paul Massicotte, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur D. Black : Doug Black, de l'Alberta, siégeant à titre d'invité.

La sénatrice Simons : Paula Simons, du territoire du traité n° 6, en Alberta.

[*Français*]

Le sénateur Pratte : Sénateur André Pratte, du Québec.

[English]

Senator LaBoucane-Benson: Patti LaBoucane-Benson, Treaty 6 territory, Alberta.

Senator McCallum: Mary Jane McCallum, Treaty 10, Manitoba region.

Senator Cordy: Jane Cordy. I'm a senator from Nova Scotia.

Senator Mitchell: Grant Mitchell, Alberta.

Senator Woo: Good morning. Yuen Pau Woo, British Columbia.

The Chair: I would like to also introduce, to my left, Maxime Fortin, the clerk of our committee; and to my right, Sam Banks, analyst from the Library of Parliament.

Colleagues, today we are continuing our study on Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts.

Today we welcome, from the Canadian Electricity Association, Mr. Francis Bradley, Chief Operating Officer; and Mr. Terry Toner, Director, Environmental Services, Nova Scotia Power. From the Canadian Nuclear Association, we have John Barrett, President and Chief Executive Officer; Liam Mooney, Vice President, Cameco Corporation; and Frank Saunders, Vice President, Nuclear Oversight and Regulatory Affairs, Bruce Power.

Thank you for joining us. I invite each of you to proceed with your opening remarks, after which we will go to a question period. Who is speaking first?

[Translation]

Francis Bradley, Chief Operating Officer, Canadian Electricity Association: My name is Francis Bradley, Chief Operating Officer, Canadian Electricity Association. With me is Terry Toner, from Nova Scotia Power. We are going to present to you the views of the electricity industry on Bill C-69, with particular emphasis on the Impact Assessment Act.

The CEA is the voice of Canada's electricity industry. Our members represent the entire value chain of electricity, including power producers, transmission and distribution companies everywhere in Canada, as well as equipment manufacturers and specialized technology companies.

[Traduction]

La sénatrice LaBoucane-Benson : Patti LaBoucane-Benson, du territoire du traité n° 6, en Alberta.

La sénatrice McCallum : Mary Jane McCallum, du territoire du traité n° 10, au Manitoba.

La sénatrice Cordy : Jane Cordy. Je suis une sénatrice de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Mitchell : Grant Mitchell, de l'Alberta.

Le sénateur Woo : Bonjour. Yuen Pau Woo, de la Colombie-Britannique.

La présidente : J'aimerais aussi vous présenter, à ma gauche, Maxime Fortin, greffière de notre comité; et, à ma droite, Sam Banks, analyste de la Bibliothèque du Parlement.

Chers collègues, aujourd'hui nous poursuivons notre étude du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

Aujourd'hui nous accueillons, de l'Association canadienne de l'électricité, M. Francis Bradley, chef de l'exploitation; et M. Terry Toner, directeur, Services de l'environnement, Nova Scotia Power. De l'Association nucléaire canadienne, nous recevons John Barrett, président et chef de la direction; Liam Mooney, vice-président, Cameco Corporation; et Frank Saunders, vice-président, Surveillance nucléaire et Affaires réglementaires, Bruce Power.

Merci de vous être joints à nous. J'invite chacun d'entre vous à prononcer ses remarques liminaires, après quoi nous passerons à la période des questions. Qui parlera en premier?

[Français]

Francis Bradley, chef de l'exploitation, Association canadienne de l'électricité : Je m'appelle Francis Bradley, chef de l'exploitation de l'Association canadienne de l'électricité. Je suis accompagné de M. Terry Toner, de Nova Scotia Power. Nous allons vous présenter le point de vue du secteur de l'électricité à propos du projet de loi C-69 en mettant l'accent sur la Loi sur l'évaluation d'impact.

L'ACE est la voix du secteur canadien de l'électricité. Nos membres représentent la chaîne de valeur complète de l'électricité, y compris les entreprises de production, de transport et de distribution de l'électricité partout au Canada, ainsi que des fabricants d'équipement et des entreprises spécialisées dans la technologie.

[English]

The electricity sector is uniquely positioned to help Canada meet its climate change targets. More than 80 per cent of electricity in Canada is already non-emitting. Since 2005, our sector has reduced greenhouse gas emissions by 30 per cent, and we are on track to reduce by a further 30 per cent by 2050.

[Translation]

In order to build on this success, considerable investments must be made in the coming years. According to the Conference Board of Canada, our industry should be investing \$350 billion between 2010 and 2030.

[English]

This is a huge opportunity for Canada to realize that though we need a clear and predictable regulatory framework, right now, Bill C-69 does not provide this.

As a committee, you have an opportunity to create balanced legislation. Let me turn it over to Terry, who will share the concerns and specific recommendations that we have.

Terry Toner, Director, Environmental Services, Nova Scotia Power, Canadian Electricity Association: Thank you. I have five main points that I want to make.

First, with respect to the minister's discretion, good projects in the electricity sector require regulatory certainty. This is why we support the publication of the project list regulations before the finalization of this legislation and also why we are concerned with the minister's unlimited ability to designate an unlisted project for review. Designation by ministerial discretion should be based on pre-defined, publicly available criteria and should be used in exceptional circumstances only.

Second, dealing with timelines, the government's goal of process predictability is undermined by provisions in the act that permit limitless extensions and suspensions of the review processes. Currently, Bill C-69 gives the minister the ability to suspend or extend timelines up to 26 different times. The risk and uncertainty of such delays are unacceptable. Stop-the-clock provisions and the criteria for extension or suspension decisions must be clearly defined and publicly available so that proponents can assess risks before projects go for review. CEA supports a legislated 730-day limit for the total review process.

[Traduction]

Le secteur de l'électricité est dans une position unique pour aider le Canada à atteindre ses cibles en matière de changements climatiques. Plus de 80 p. 100 de l'électricité produite au Canada est déjà non émettrice. Depuis 2005, notre secteur a réduit les émissions de gaz à effet de serre de 30 p. 100, et nous sommes sur la bonne voie pour les réduire de 30 p. 100 de plus d'ici à 2050.

[Français]

Afin de construire sur ce succès, des investissements considérables devront être faits au cours des années à venir. Selon le Conference Board du Canada, notre secteur devrait investir 350 milliards de dollars entre 2010 et 2030.

[Traduction]

C'est une occasion extraordinaire pour le Canada de prendre conscience du fait que, bien que nous ayons besoin d'un cadre réglementaire clair et prévisible, à l'heure actuelle, le projet de loi C-69 ne le prévoit pas.

À titre de membres du comité, vous avez la possibilité de créer une mesure législative équilibrée. Je vais céder la parole à Terry, qui vous fera part de nos préoccupations et des recommandations précises que nous aimerions formuler.

Terry Toner, directeur, Services de l'environnement, Nova Scotia Power, Association canadienne de l'électricité : Merci. J'ai cinq arguments principaux à soulever.

Premièrement, en ce qui touche le pouvoir discrétionnaire du ministre, les bons projets dans le secteur de l'électricité requièrent de la certitude sur le plan réglementaire. Voilà pourquoi nous sommes favorables à la publication de la liste des projets qui se trouve dans le règlement avant qu'on mette la dernière main à la mesure législative. C'est aussi la raison pour laquelle nous nous inquiétons de la capacité illimitée du ministre de désigner un projet non inscrit sur la liste pour qu'il fasse l'objet d'un examen. La désignation à la discrétion du ministre devrait être fondée sur des critères préétablis et publiés, et ne devrait être utilisée que dans des circonstances exceptionnelles.

Deuxièmement, pour ce qui est des échéanciers, les dispositions dans la mesure législative qui permettent des prolongations et des suspensions illimitées des processus d'examen nuisent à l'objectif du gouvernement d'avoir un processus prévisible. À l'heure actuelle, le projet de loi C-69 donne au ministre le pouvoir de suspendre ou de prolonger les échéanciers jusqu'à 26 fois. Le risque et l'incertitude que suscitent pareils délais sont inadmissibles. Des dispositions qui permettent d'arrêter le chronomètre et les critères des décisions relatives aux prolongations ou aux suspensions doivent être

Third, dealing with certainty and predictability, proponents should receive the scope of information and process requirements at the outset of the impact assessment process. This should include the assessment criteria, scope and the agency's expectations for consultations. This can be done through an alteration to clause 18 that outlines expectations in a notice of commencement.

Fourth, with regard to jurisdictional overlap, it is critical that the project list focuses on major, large-scale projects of national significance that may have adverse effects in areas of federal jurisdiction. The stipulation of assessing projects with potential for effects within the federal authority should be listed in clause 6.

Further, projects on the project list should not require an impact assessment if the effects are already appropriately regulated. This inclusion should be outlined in a revised clause 16(2).

Last, with respect to the consultation and accommodation of Indigenous communities, while the Canadian courts and the Prime Minister have stated that the duty to consult in the bill does not constitute a veto, it remains a vaguely defined concept. The bill's preamble, which references the incorporation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, should be modified. Our industry has a strong track record of meaningful and effective Indigenous engagement and consultation, but while Indigenous interests must be considered seriously and in good faith, this should not amount to a veto on a project decision.

Mr. Bradley: Our sector is looking ahead to an unparalleled era of innovation and investment. Bill C-69 is intended to provide more certainty: one review, one decision. But as written, it adds project risk and uncertainty that will make these investments more challenging. This is not what the government intended. With the amendments that we've suggested, we believe that this legislation can be made more workable for our industry and better achieve what it is trying to do. Thank you.

John Barrett, President and Chief Executive Officer, Canadian Nuclear Association: Thank you. Before beginning my remarks, I would like to acknowledge that the land on which we gather is the traditional territory of the Algonquin people.

clairement définis et publiés pour que les promoteurs puissent évaluer les risques avant que les projets soient soumis à un examen. L'Association canadienne de l'électricité est favorable à une limite de 730 jours pour mener à bien le processus d'examen complet.

Troisièmement, lorsqu'il est question de certitude et de prévisibilité, les promoteurs devraient recevoir la portée des exigences liées à l'information et au processus au début du processus d'évaluation de l'impact. Cela devrait englober les critères d'évaluation, la portée et les attentes de l'agence en ce qui concerne les consultations. On peut le faire en modifiant l'article 18 qui énonce les attentes dans un avis de lancement.

Quatrièmement, en ce qui concerne le chevauchement des compétences, il est primordial que la liste de projets porte sur les projets à grande échelle d'importance nationale susceptibles d'avoir des effets néfastes dans des secteurs relevant du fédéral. La stipulation pour le gouvernement fédéral d'évaluer les projets pouvant avoir des incidences devrait figurer à l'article 6.

De plus, les projets qui figurent sur la liste ne devraient pas requérir d'évaluation d'impact si les effets sont déjà réglementés adéquatement. Cette inclusion devrait être soulignée dans une version révisée du paragraphe 16(2).

En terminant, en ce qui concerne la consultation et l'accommodement des communautés autochtones, bien que les tribunaux canadiens et le premier ministre aient déclaré que le devoir de consulter prévu dans le projet de loi ne constituait pas un droit de veto, il reste un concept vaguement défini. Le préambule du projet de loi, qui fait allusion à l'intégration de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, devrait être modifié. Notre industrie a un solide bilan de mobilisation et de consultation significatives et efficaces des Autochtones, mais bien que leurs intérêts doivent être pris en compte sérieusement et de bonne foi, cela ne devrait pas équivaloir à un droit de veto sur une décision relative à un projet.

M. Bradley : Notre secteur se prépare à une ère d'innovation et d'investissement sans précédent. Le projet de loi C-69 vise à offrir une meilleure certitude : un examen, une décision. Cependant, dans sa forme actuelle, il ajoute aux projets des risques et des incertitudes qui rendront plus difficiles ces investissements. Ce n'était pas l'intention du gouvernement. Avec les modifications que nous avons suggérées, nous croyons que ce projet de loi peut mieux fonctionner pour notre industrie et mieux atteindre les objectifs qu'il vise. Merci.

John Barrett, président et chef de la direction, Association nucléaire canadienne : Merci. Avant de débiter avec mes remarques, j'aimerais souligner le fait que les terres sur lesquelles nous nous réunissons aujourd'hui font partie du territoire traditionnel du peuple algonquin.

Thank you to the committee for the opportunity to appear before you. Given the time constraints on opening statements, I would like to go directly to the heart of the CNA submission and offer the following comments and amendments on Bill C-69 for your consideration.

Let me start by noting that the concept of cumulative impact is not only a key issue with respect to the environment but also with respect to investment in Canada. Large energy projects require large amounts of capital, and capital is fluid and investors do not like uncertainty. So any new legislation, no matter how well-intentioned, can create uncertainty. Furthermore, this uncertainty is magnified by the legislative regime being proposed because it is missing a key element, and that is the project list.

I would also note that the nuclear industry is one of the most well-regulated industries in the country. Its regulator, the Canadian Nuclear Safety Commission, or CNSC, is a quasi-judicial commission that is globally recognized and respected. Our members believe in and support a strong, open and transparent regulatory regime, and we believe that exists in the CNSC.

CNA members support the government's goal of maintaining Canada's superior regulatory standards while enabling "good projects to go ahead and resources to get to market." We believe that this objective is achieved by the existing regulatory regime.

Let me now comment on three aspects of Bill C-69: single agency and joint panel reviews, the early planning phase and uranium mines and mills.

The bill proposes that a single government agency be responsible for impact assessment reviews. In the case of the nuclear industry, the bill provides only the option of an agency-led joint panel review. While joint panels are not new — we've had them in the past — the CNA does not believe that this will be an improvement over the current process.

Most of the potential impacts considered in relation to nuclear projects are related to radiation protection and international commitments on safeguards and non-proliferation, and that work must be overseen by an agency with significant and specialized scientific expertise. The CNSC is the only place in government with that expertise, and we believe that assessments should remain with the CNSC as the most efficient and effective way of conducting reviews.

Merci au comité de nous donner l'occasion de témoigner devant lui. Compte tenu du temps limité dont je dispose pour prononcer mes remarques liminaires, j'aimerais aller directement au cœur du mémoire de l'Association nucléaire canadienne et formuler les commentaires et les suggestions de modifications que voici au projet de loi C-69 pour que vous en teniez compte.

J'aimerais commencer par dire que le concept de l'impact cumulatif n'est pas seulement une question clé au chapitre de l'environnement, mais aussi de l'investissement au Canada. Les grands projets énergétiques requièrent d'importants capitaux, et les capitaux sont fluides et les investisseurs n'aiment pas l'incertitude. En conséquence, toute nouvelle mesure législative, si bien intentionnée soit-elle, peut créer de l'incertitude. De plus, cette incertitude est amplifiée par le régime législatif proposé parce qu'il lui manque un élément clé, soit la liste des projets.

Je ferais aussi remarquer que l'industrie nucléaire est l'une des mieux réglementées au pays. Son organisme de réglementation, la Commission canadienne de sûreté nucléaire, la CCSN, est une commission quasi judiciaire qui est reconnue et respectée mondialement. Nos membres ont foi en un régime réglementaire fort, ouvert et transparent, ils y sont favorables et ils croient que cela existe avec la CCSN.

Les membres de l'Association nucléaire canadienne appuient l'objectif du gouvernement de maintenir les normes réglementaires supérieures du Canada tout en permettant aux « bons projets d'être amorcés et aux ressources de se rendre jusqu'aux marchés ». Nous croyons que le régime réglementaire en place atteint cet objectif.

Permettez-moi maintenant de formuler des commentaires sur trois aspects du projet de loi C-69 : les examens par un seul organisme et un comité conjoint, la phase de planification initiale, et les mines et les usines de concentration d'uranium.

Le projet de loi propose qu'un seul organisme gouvernemental soit responsable des examens d'évaluation d'impact. Dans le cas de l'industrie nucléaire, le projet de loi prévoit seulement l'option d'un comité d'examen conjoint dirigé par un organisme. Bien que les comités conjoints n'aient rien de nouveau — nous en avons eu par le passé — l'Association nucléaire canadienne ne croit pas qu'ils représenteront une amélioration par rapport au processus actuel.

La plupart des impacts potentiels dont on tient compte en ce qui a trait aux projets nucléaires se rapportent à la radioprotection et aux engagements internationaux en matière de garanties et de non-prolifération, et ces travaux doivent être supervisés par un organisme doté d'une expertise scientifique importante et spécialisée. La CCSN est le seul endroit au gouvernement qui possède cette expertise, et nous croyons qu'elle devrait continuer de se charger des évaluations, car c'est l'organisme le plus efficace et efficient pour mener des examens.

As a full life cycle regulator, the CNSC licencing regime and regulatory framework already covers the entire life cycle of the project and is subject to the Nuclear Safety and Control Act and its regulations. This allows the CNSC to not only conduct the impact assessment in the planning phase of the project, but also to ensure that monitoring programs and follow-up conditions required by the IA, the impact assessment, are directly integrated into the licencing process throughout various stages of the project. Our industry is unique, and CNSC uniquely has the expertise and experience to manage the projects.

I'll turn to the early planning phase. CNA members also have significant concerns over the early planning phase. We understand and appreciate the government's intention with an early planning phase, but we are skeptical of its potential effectiveness. As the early planning phase occurs after the proponent has provided an initial project description, the proponent will already have undertaken stakeholder engagement to ensure the business case and to have some degree of confidence that issues are identified and can be mitigated. So the CNA believes that the current process already allows for important early input and engagement from local communities, Indigenous groups and public stakeholders.

CNA recognizes that not all proponents undertake as detailed, early engagement as necessary, but we do not believe that the default position should be a second early planning phase led by the impact assessment agency. This punishes good proponents and is not always necessary. In our view, the government's objectives could be achieved by having the IAA, the agency, conduct a federal verification or confirmatory review of the proponents' early engagement process. This could be further enhanced by the development and communication of best practice guidelines, which would ensure a consistent, positive approach to early engagement.

Third, I will turn briefly to uranium mines and mills. CNA is deeply concerned by the treatment of uranium mines and mills under this legislation. The CNA is requesting simple amendments to clause 43 and related provisions of the impact assessment act to ensure uranium mines and mills are treated consistently with other mines and mills in Canada.

Currently, the draft bill automatically imposes a review panel process on designated uranium mining and milling projects, whereas designated projects of similar complexity for other mines and mills — for example, coal, gold and silver — are not

En tant qu'organisme de réglementation du cycle de vie complet, la CCSN est dotée d'un système de délivrance des permis et d'un cadre réglementaire qui couvre déjà le cycle de vie entier d'un projet et qui est assujéti à la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires et à son règlement d'application. Cela permet à la CCSN de non seulement mener l'évaluation d'impact pendant la phase de planification du projet, mais aussi de s'assurer que les programmes de surveillance et les conditions de suivi exigées par l'évaluation d'impact sont directement intégrées au processus de délivrance de permis pendant les diverses étapes du projet. Notre industrie est unique, et la CCSN possède une expertise et une expérience uniques pour gérer les projets.

Je vais aborder la phase initiale de planification. Les membres de l'Association nucléaire canadienne se préoccupent aussi vivement de cette phase de planification. Nous comprenons l'intention du gouvernement en ce qui la concerne, mais nous avons des doutes quant à son efficacité potentielle. Comme cette phase a lieu après que le promoteur a fourni une description initiale du projet, celui-ci aura déjà mobilisé les intervenants pour assurer l'analyse de rentabilisation et pour avoir une quelconque assurance que les questions ont été cernées et qu'elles peuvent être atténuées. L'Association nucléaire canadienne croit donc que le processus actuel permet déjà une participation initiale importante des collectivités locales, des groupes autochtones et des parties prenantes du public.

L'Association nucléaire canadienne reconnaît que ce ne sont pas tous les promoteurs qui procèdent à une mobilisation initiale aussi détaillée que nécessaire, mais nous ne croyons pas que la position par défaut doive être une seconde phase initiale de planification menée par l'organisme responsable de l'évaluation d'impact. Cela punit les bons promoteurs et n'est pas toujours nécessaire. Nous estimons que les objectifs du gouvernement pourraient être atteints en faisant en sorte que, au titre de la Loi sur l'évaluation d'impact, l'agence procède à une vérification fédérale ou à un examen de confirmation du processus de mobilisation précoce des promoteurs. Cette mesure pourrait être rehaussée par l'élaboration et la diffusion de lignes directrices en matière de pratiques exemplaires, qui assureraient une approche cohérente et positive à l'égard de la mobilisation précoce.

Troisièmement, je vais parler brièvement des mines et des usines de concentration d'uranium. L'Association nucléaire canadienne se préoccupe vivement de leur traitement dans le cadre de cette mesure législative. Elle demande qu'on apporte de simples modifications à l'article 43 et aux dispositions connexes de la Loi sur l'évaluation d'impact pour s'assurer que les mines et les usines de concentration d'uranium sont traitées comme les autres mines et usines de concentration au Canada.

À l'heure actuelle, le projet de loi impose automatiquement une procédure du groupe spécial d'examen aux projets désignés de mines et d'usines de concentration d'uranium, tandis que les projets désignés de complexité semblable pour les autres mines

automatically subject to a review panel process. This arbitrary referral is dissimilar to all prior versions of federal environmental assessment legislation.

Moreover, it is not supported by any science or evidence. In fact, the uranium mining industry is a top performer in Canada with respect to social, environmental, safety and health issues, including regulatory compliance. Furthermore, it is the only mining and milling sector in Canada already subject to continuous dedicated oversight by a federal life cycle regulator, the Canadian Nuclear Safety Commission.

For the impact assessment act to be workable for Canadian uranium producers, uranium mines and mills must be treated like other metal mines and mills. Our specific recommendations are included in our written submission.

In conclusion, I recognize that our written comments have arrived to you but with short notice. I hope you have had an opportunity to review them because there we go into our concerns in much greater detail than I have in these opening remarks.

Again, thank you for the opportunity to appear before the committee, and we look forward to your questions and comments.

The Chair: Thank you. We will start questions with the deputy chair.

Senator Cordy: Thank you very much for being here this morning. It's all helpful to us as we're trying to work through a pretty lengthy bill, with varying industries coming before us.

I have to tell you the electrical people sent somebody to my office who had been a student where I used to teach, so it was a bit jarring for me to realize that the students are now coming before me. He said, "Mrs. Cordy, you used to teach at Colby Village Elementary," and I said, "Yes." He certainly looked a bit different than when he was 10 years old.

I'm wondering about the duty to consult, which you raised and are quite concerned about. I'm not quite sure I understand the concern because the courts have clearly come down on the side of the duty to consult. You seem to be afraid that it's a veto, yet it's been proven in the courts time and again that it's absolutely necessary. While the old bill — Well, it wasn't a bill on its own. It was part of a large bill, so there was no consultation. The old system was driven by the duty to consult, but this system is early and inclusive engagement starting at the beginning. My

et usines de concentration — par exemple, de charbon, d'or et d'argent — ne sont pas automatiquement sujets à pareille procédure. Ce renvoi arbitraire est différent de toutes les versions antérieures de la Loi sur l'évaluation environnementale.

En outre, cette disposition n'est appuyée par aucun élément de preuve scientifique. En fait, l'industrie d'extraction de l'uranium est une des plus performantes au Canada en ce qui concerne les questions sociales et les questions qui touchent l'environnement, la sécurité et la santé, y compris la conformité à la réglementation. De plus, c'est le seul secteur de l'extraction et de la concentration au Canada déjà sujet à la surveillance spécialisée d'un organisme fédéral de réglementation du cycle de vie, la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Pour que la Loi sur l'évaluation d'impact fonctionne pour les producteurs d'uranium canadiens, les mines et les usines de concentration d'uranium doivent être traitées comme toutes les autres. Nos recommandations précises figurent dans notre mémoire écrit.

En conclusion, je reconnais que vous avez reçu nos commentaires écrits, mais à court préavis. J'espère que vous avez eu l'occasion de les passer en revue parce que nous y parlons de nos préoccupations bien plus en détail que je ne l'ai fait dans mes remarques liminaires.

Encore une fois, merci de nous avoir donné l'occasion de témoigner devant le comité. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

La présidente : Merci. Nous allons débiter la période des questions avec la vice-présidente.

La sénatrice Cordy : Merci beaucoup d'être venus ce matin. Les témoignages des représentants de diverses industries nous sont tous utiles pour essayer de passer en revue ce projet de loi assez vaste.

Je dois vous dire que les représentants du secteur de l'électricité ont envoyé quelqu'un à mon bureau qui avait étudié dans une des écoles où j'ai enseigné, alors c'était un peu choquant pour moi de constater que les étudiants se présentent maintenant devant moi. Il a dit : « Madame Cordy, vous avez enseigné à l'école primaire de Colby », ce à quoi j'ai répondu « Oui ». Il avait pas mal changé comparativement à l'époque où il avait 10 ans.

Je m'interroge au sujet de l'obligation de consulter, que vous avez soulevée et qui vous préoccupe vivement. Je ne suis pas vraiment sûre de comprendre votre préoccupation, car les tribunaux ont clairement tranché en faveur de l'obligation de consulter. Vous semblez craindre qu'il s'agisse d'un droit de veto, bien qu'il ait été prouvé devant les tribunaux, à maintes et maintes reprises, que c'est absolument nécessaire. Alors que l'ancien projet de loi... En fait, il ne s'agissait pas d'un projet de loi indépendant, mais bien d'une partie d'un projet de loi plus

recollection of what the courts had suggested is that very thing, that it's got to be early consultation. So I'm a bit — not troubled, but I'm just wondering why you would feel this is a concern when the courts have come down on the side of consultation.

Mr. Toner: I think we are not specifically concerned about the ultimate veto. I think what we have experienced in even projects that don't arise to the level of a federal EA is that it takes more time than is built into this process to have that proper relationship.

In our company, if we have a project we have even thought about and we already exist in the territory, we hope to have developed that relationship and spent time even before the project is brought in. But it's not a certainty. There would be various proponents that might spend less time on the front end. One hundred and eighty days, for example, for early planning sounds like a long time, but a lot of things have to happen in that section.

I think our concern is just that there should be more acknowledgment and encouragement of proponents to have properly prepared for the project they are going to bring in, with a fair amount of engagement in our case, maybe even have reached some agreement on things that were important issues. Once you get into the process, 180 days is a long period of time. I have been sitting on the multi-interest advisory committee for two and a half years, so we have had a lot of discussion about this. Those are all good things about early planning, but it's a lot to get that done.

I think we are looking for some means to get some certainty as we bring a project forward, but at the end of the day, we might be able to then move it through a process in a timely enough fashion that we get a successful project.

Senator Cordy: Early planning is actually part of this new bill, and there was never before an early planning stage in 2012. Do you think that the new early planning stage is a positive step so that people actually are aware of bumps they may incur along the way and they can iron them out before they get into spending huge amounts of money?

Mr. Toner: It can be a very good process, but there are a lot of steps. There is a draft project description, then discussion and consultation, feedback to the proponents, a final project description and a preparation of perhaps up to five different reports, which we think will be important, none of which are actually mentioned specifically in the bill. They are in the consultation paper on time lines. We'd like to see some of those

vaste, si bien qu'il n'y a eu aucune consultation. L'ancien système reposait sur l'obligation de consulter, mais celui-ci vise une mobilisation précoce et inclusive dès le départ. Je crois me souvenir que les tribunaux aient suggéré qu'il faille tenir des consultations précoces. En conséquence, je suis un peu... pas troublée, mais je me demande simplement pourquoi vous êtes si préoccupé alors que les tribunaux ont tranché en faveur de la consultation.

M. Toner : Je pense que nous ne nous préoccupons pas précisément du droit de veto final. Je pense que ce que nous avons constaté, même avec les projets qui ne requièrent pas d'évaluation environnementale fédérale, est qu'il faut plus de temps que le prévoit ce processus pour établir une relation adéquate.

Dans notre entreprise, si nous avons un projet auquel nous avons même pensé et que nous avons déjà une présence sur le territoire, nous espérons avoir établi cette relation et avoir passé du temps là-bas même avant de présenter le projet. Cependant, ce n'est pas une certitude. Divers promoteurs passeraient peut-être moins de temps en amont. À titre d'exemple, 180 jours semblent long pour la planification initiale, mais nombre de choses doivent se produire à ce chapitre.

Je pense que ce qui nous préoccupe, c'est simplement qu'on reconnaisse et qu'on encourage davantage les promoteurs qui se sont bien préparés au projet qu'ils présenteront, avec une bonne mobilisation dans notre cas, et qu'ils aient peut-être même conclu un type d'entente sur certains points qui étaient importants. Une fois qu'on entame le processus, 180 jours est une longue période. Je siège à un comité consultatif multi-intérêts depuis deux ans et demi, alors nous en avons beaucoup discuté. Ce sont tous des avantages de la planification initiale, mais il faut beaucoup d'efforts pour tout faire.

Je pense que nous cherchons des façons d'obtenir des garanties avant de présenter un projet mais, au bout du compte, nous pourrions être en mesure de passer à travers le processus suffisamment rapidement pour que notre projet soit couronné de succès.

La sénatrice Cordy : La planification initiale est, en fait, un des éléments de ce nouveau projet de loi, et il n'y a jamais eu de stade de planification initiale en 2012. Pensez-vous qu'il s'agisse d'une étape positive qui permette aux gens d'être conscients des obstacles auxquels ils pourraient se heurter en cours de route et qu'ils peuvent surmonter avant de dépenser de vastes sommes d'argent?

M. Toner : Ce peut être un très bon processus, mais il comporte de nombreuses étapes. Il y a celle de l'ébauche de la description de projet, de la discussion et de la consultation, de la rétroaction aux promoteurs, de la description finale du projet et de la rédaction de peut-être jusqu'à cinq rapports différents, ce qui, selon nous, sera important — et aucun d'eux n'est, en fait, mentionné expressément dans le projet de loi. Ils se trouvent

things more affirmed, because those could be very useful if done as described by the agency.

But the bill doesn't yet have, in our opinion — and with public enough regulation — the certainty that we would get out of that 180 days what it intends to deliver.

Senator Cordy: The regulations never come before the bill is passed, no matter who is in government or what's happening. Thank you for coming today.

Senator MacDonald: Good morning, panel.

Mr. Bradley, you mentioned that 80 per cent of Canada's electricity is generated from non-emitting sources. As a Nova Scotian, that's certainly not true in Nova Scotia. Over half of our power is still produced by coal. On the other hand, Nova Scotia, in relative terms, is fairly clean. We have a fairly good record in terms of our emissions.

Mr. Toner, I'll ask you, in terms of Nova Scotia Power, what are the medium- and long-term impacts of this on the ability of Nova Scotia Power to continue to keep its present approach of producing power in Nova Scotia? And how would these proposed changes affect its ability to manage its infrastructure and feed it?

Mr. Toner: A lot of the work we are doing with regard to coal is actually happening not in this bill but in the work under the pan-Canadian framework, the two regulations, the cap and trade system that's being brought in, the Clean Fuel Standard. Those all are onerous and, combined together, will create some stress on us.

We understand that, over time, we need to transition, and we already have reduced our coal by over 30 per cent and are headed for 30 per cent more. The replacement energy, though, will come from projects that then might be assessed under this bill. And that's why we are looking for a bill that has enough certainty so hydro or other clean energy projects that come forward can be well considered and well engaged with all, including the rights holders, First Nations and Indigenous people. But we hope to have a process that makes sense so we can move it through in a timely enough fashion for us to be able to effect the transition over the next 15 years that we need to do.

Senator MacDonald: We are all familiar with the Utility and Review Board in Nova Scotia. Consumers in Nova Scotia certainly are. We have seen our power become increasingly more expensive. It is an issue for people, an issue for businesses, an

dans le document de consultation en ce qui concerne les échanciers. Nous aimerions que certaines de ces choses soient plus affirmées, car elles pourraient être très utiles si elles sont faites comme le décrit l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

Cependant, nous estimons que le projet de loi n'offre pas encore la certitude que la période de 180 jours nous donnera ce qu'elle est censée nous donner. Même avec une réglementation suffisamment publique.

La sénatrice Cordy : La réglementation ne vient jamais avant l'adoption du projet de loi, quel que soit le parti au pouvoir ou quoi qu'il se passe. Merci d'être venus aujourd'hui.

Le sénateur MacDonald : Bonjour à nos témoins.

Monsieur Bradley, vous avez mentionné que 80 p. 100 de l'électricité au Canada est produite à partir de sources non polluantes. Je suis Néo-Écossais et je peux vous dire que ce n'est assurément pas le cas en Nouvelle-Écosse. Plus de la moitié de notre électricité est encore produite à partir du charbon. D'un autre côté, en termes relatifs, la Nouvelle-Écosse est passablement non polluante. Nos émissions sont assez faibles.

Monsieur Toner, j'aimerais savoir, au sujet de la Nova Scotia Power, quelles seront les répercussions à moyen et long terme des changements proposés sur sa capacité de continuer à produire de l'électricité comme elle le fait actuellement en Nouvelle-Écosse? Quels seraient leurs effets sur sa capacité de gérer son infrastructure et de l'alimenter?

M. Toner : Beaucoup d'efforts que nous déployons pour ce qui est du charbon ne concernent pas ce projet de loi, mais le cadre pancanadien, les deux règlements, le système de plafonnement et d'échange qui est mis en place, et la Norme sur les combustibles propres. Tout cela est très exigeant et, combiné ensemble, créera de la pression pour nous.

Nous savons que nous devons, avec le temps, faire la transition, et nous avons déjà réduit notre utilisation du charbon de plus de 30 p. 100, et nous nous dirigeons vers un autre 30 p. 100. Les projets qui seront menés pour produire l'énergie de remplacement, toutefois, pourraient être évalués à l'aune de ce projet de loi. C'est pourquoi nous souhaitons l'adoption d'un projet de loi offrant suffisamment de certitude pour que les projets hydroélectriques ou d'autres sources d'énergie propre puissent mobiliser tous les intervenants, y compris les titulaires de droits, les Premières Nations et les peuples autochtones. Nous voulons aussi avoir un processus sensé qui nous permettra d'avancer d'un bon pas dans la transition que nous devons effectuer au cours des 15 prochaines années.

Le sénateur MacDonald : Nous connaissons tous l'Utility and Review Board en Nouvelle-Écosse. C'est le cas certainement des consommateurs dans cette province. Nous avons vu notre facture d'électricité croître considérablement. C'est un problème

issue for consumers and an issue for people on fixed incomes. What do you see, in terms of the cost of power in Nova Scotia, in the next 10 or 15 years, if these types of regulations and if this new approach was implemented?

Mr. Toner: We certainly did see an increase in the earlier part of the century. While we are starting to make conversion projects and so on, we are in a rate stabilization period right now. We are looking to try to have an additional rate stabilization period. Depending on how we are able to address other legislation and carry out projects under this legislation, it could place a pressure on the rates that we have. One of the reasons we are here and appearing today is to ensure that laws that get finalized, like this bill may well be, will be fair and efficient and will meet all of the requirements but actually allow us to do it in a way that does reduce the likelihood of additional big costs.

There is uncertainty associated with some aspects of this bill. It's for that reason we are looking for additional adjustments. We are not against the bill per se; I think we see a lot of good in it. But we are looking for a few areas to improve conditions for business.

Mr. Bradley: If I may add to what Mr. Toner was saying, my colleague from the nuclear association earlier mentioned the cumulative impacts of different regulatory regimes and structures. That's something that we are becoming increasingly concerned about. At the federal level, provincial level and local level, all of these additional cumulative regulatory impacts ultimately result in additional costs, and those additional costs are borne by the customer.

Senator MacDonald: Thank you.

The Chair: Because we are on that subject, I would like to jump in and ask a couple of questions. When talking with the officials about the reasoning behind that "one project, one agency and one process," to have the umbrella agency of environmental assessment looking into the whole thing, I remember this issue, especially with the nuclear. I understand that it's a clean energy, but there are a couple of issues that are still remaining to be further developed, and I would like you to explain to me where we are at.

The first one is the issue with the waste, the residues. What are we doing with the residues? Second is the fact that most of these nuclear plants are very close to water bodies, particularly to oceans, and with climate change particularly in that area, erosion is very hard on the coast. I think that there is this need for an umbrella organization looking into these global things, because I understand that you have the technology and you have the expertise, and I don't dispute that, but there are some global issues that need to be looked at. Could you please elaborate on these two points?

pour les particuliers, pour les entreprises, pour les consommateurs et pour les gens qui ont un revenu fixe. Si ce type de réglementation et d'approche est adopté, quelle incidence d'après vous cela aura-t-il sur le coût de l'électricité en Nouvelle-Écosse au cours des 10 ou 15 prochaines années?

M. Toner : Le coût a certainement augmenté au début du siècle. Depuis le début des projets de conversion, et cetera, nous sommes dans une période de stabilisation des tarifs, et nous voulons prolonger cette période. Toutefois, selon notre capacité de nous adapter aux autres mesures législatives et de mener nos projets dans le cadre de celles-ci, cela pourrait exercer une pression sur nos tarifs. Si nous comparaissons aujourd'hui, c'est notamment pour nous assurer que les lois qui sont adoptées, comme ce sera sans doute le cas de ce projet de loi, seront justes et efficaces et répondront à tous les besoins, mais aussi qu'elles nous permettent de le faire en minimisant les coûts additionnels.

Certains aspects du projet de loi comportent des zones d'ombre. C'est pourquoi nous souhaitons d'autres changements. Nous ne nous opposons pas au projet de loi comme tel; il contient beaucoup de bons éléments. Cependant, nous souhaitons améliorer les conditions pour les entreprises.

M. Bradley : Si je peux me permettre d'ajouter quelque chose à ce que M. Toner vient de dire, mon collègue de l'association nucléaire a parlé un peu plus tôt des effets cumulatifs des différents régimes et des cadres de réglementation. C'est un élément qui nous inquiète de plus en plus. Les effets de la réglementation fédérale, provinciale et locale s'additionnent et font grimper les coûts au bout du compte, et ces coûts sont assumés par le consommateur.

Le sénateur MacDonald : Merci.

La présidente : Puisque nous parlons du sujet, j'aimerais en profiter pour poser quelques questions. Lorsque nous avons discuté avec les fonctionnaires des raisons derrière l'idée d'avoir « un projet, une agence, un processus », et d'avoir une agence-cadre qui chapeaute l'ensemble de l'évaluation environnementale, je me souviens de cet enjeu, notamment dans le domaine nucléaire. Je sais qu'il s'agit d'une énergie propre, mais il reste encore quelques questions à approfondir, et j'aimerais que vous nous disiez où nous en sommes.

Premièrement, il y a la question des déchets, des résidus. Que fait-on des résidus? Deuxièmement, la plupart des centrales nucléaires se trouvent à proximité d'un plan d'eau, des océans en particulier, et les changements climatiques font la vie dure aux régions côtières en raison de l'érosion. Je pense qu'il faut avoir un organisme-cadre pour examiner l'ensemble des enjeux. Je sais que vous possédez la technologie et l'expertise, et je ne mets pas cela en question, mais certains enjeux globaux doivent être examinés. Pourriez-vous nous en dire plus sur ces deux points?

Frank Saunders, Vice President, Nuclear Oversight and Regulatory Affairs, Bruce Power, Canadian Nuclear Association: In our view, we already have a global agency that looks after us, and they aren't a pushover. We are regulated from cradle to grave, which includes waste. Our waste is all accounted for and stored, and it's a relatively small amount of waste.

The Chair: Stored where?

Mr. Saunders: Stored on the sites where the power plants are at. The storage facilities are licensed by CNSC. We are required under the act to provide the funds in trust to take care of that waste in the long term. So we are cradle to grave in that regard, and that waste is always looked after.

Sometimes people hear rhetoric on the volume of the waste. But as an example, on the Bruce site, which has eight reactors and has been operating for about 40 years now, the total volume of waste on our site is actually about equivalent to what one day's worth of waste would be in Toronto at the public dump.

The Chair: Are you comparing it to solid waste, municipal waste?

Mr. Saunders: Yes, municipal waste, volume. People tend to talk about weight. Uranium is heavy, but it's not very big. And it's relatively easily manageable and, technically, we know how to store it. We are going through a process, through the Nuclear Waste Management Organization, to provide long-term permanent storage there. That is a process that is moving along with lots of public consultation and other things. But technically, that solution is very doable. It's not really an issue. Of course, it is a thing people want to have a say on, so it will take a couple of years to work our way through it.

However, that waste is well controlled. The volume is not very big. We know exactly where it is. We measure it; we monitor it; we track it. If you haven't seen any of that waste, I would invite you to come and see how it's stored. I think you will be impressed with what it looks like compared to how other hazardous waste is stored around the country. You can go to any landfill these days and see how they store the hazardous waste in buckets and drums. Then eventually they take it away. You can't track it from its owner to its end. In our case, you can do all of that.

Is waste something we should be concerned about? Absolutely. Is it something all industries should be concerned about? Absolutely. Is it something we as people should be

Frank Saunders, vice-président, Surveillance nucléaire et Affaires réglementaires, Bruce Power, Association nucléaire canadienne : À notre point de vue, nous avons déjà un organisme-cadre qui s'occupe de nous, et ce n'est pas simple. Nous sommes réglementés de bout en bout, et cela comprend les déchets. Tous nos déchets sont pris en compte et entreposés, et nous en produisons une quantité relativement petite.

La présidente : Où sont-ils entreposés?

M. Saunders : Ils sont entreposés sur les lieux mêmes des centrales. La CCSN délivre des permis pour les installations d'entreposage. Nous avons l'obligation conformément à la loi de placer des fonds en fiducie pour nous occuper des déchets à long terme. Nous sommes réglementés de bout en bout, et on s'occupe de tous les déchets.

On entend parfois toutes sortes de choses au sujet des volumes de déchets. Sur le site de Bruce, par exemple, qui est en activité depuis maintenant environ 40 ans et où se trouvent huit réacteurs, le volume total de déchets qui s'y trouvent équivaut à ce qui se retrouve dans le dépotoir public de Toronto en une journée.

La présidente : Comparez-vous cela à des déchets solides, des déchets municipaux?

M. Saunders : Oui, à des déchets municipaux, à leur volume. Les gens parlent souvent en termes de poids. L'uranium pèse lourd, mais ce n'est pas très gros. C'est assez facile à gérer et, techniquement parlant, nous savons comment l'entreposer. Nous sommes en train de préparer, sous la direction de la Société de gestion des déchets nucléaires, un processus d'entreposage permanent à long terme à cet endroit. Le processus fait l'objet, entre autres, d'une foule de consultations publiques. Techniquement parlant, c'est une solution très réalisable. Ce n'est pas vraiment un problème. Bien sûr, les gens veulent avoir leur mot à dire, alors il nous faudra quelques années pour y arriver.

J'aimerais mentionner toutefois que les déchets sont bien contrôlés. Le volume n'est pas très important. Nous savons exactement où ils se trouvent. Nous mesurons leur volume; nous surveillons le tout; nous effectuons un suivi. Si vous n'avez jamais vu ces déchets, je vous invite à venir voir comment ils sont entreposés. Je crois que vous serez impressionnés par la chose, comparativement à la façon dont sont entreposés d'autres déchets dangereux au pays. Vous pouvez vous rendre dans n'importe quel dépotoir aujourd'hui et vous verrez que les déchets dangereux sont entreposés dans des seaux et des barils, avant d'être finalement éliminés. On ne peut pas les suivre à la trace depuis le propriétaire jusqu'à leur élimination. Dans notre cas, on peut faire tout cela.

Devrait-on s'inquiéter des déchets? Certainement. Est-ce que toutes les industries devraient s'en inquiéter? Certainement. Est-ce que nous, en tant que consommateurs, devrions nous inquiéter

concerned about individually in our lives? Absolutely, it is. But it's a fact of life. By living, we generate waste. The trick is not that you generate the waste but how you manage it and what you do with it on the other side.

That's my answer on the waste side. I thought you had another question in there?

The Chair: Yes, the location, because all these are —

Mr. Saunders: Ah, yes. We are located near water, because we use it for cooling. Most of the cooling is on the conventional side of the plant. It's for the steam turbine. It's not about producing the power part, so it wouldn't matter whether it is nuclear, coal or any other kind of generation plant that uses steam. The water is there to condense the steam to produce the power.

Yes, we do have to monitor that, but under the CNSC regulations, we have an environmental assessment program that we have to repeat every five years. Every five years, we do a review, and we check things like water levels and flood levels, and we look for potential for major catastrophes such as seismic events or any kind of catastrophe you can imagine. We have it all in our plan, which is called the probabilistic safety analysis. It's part of our licence requirement. We are more prepared for any kind of emergency than any industry or any municipality you would like to compare us to.

Would erosion be a potential problem? It could be. It could go the other way, too. It could be that water levels in places like the Great Lakes will decrease. The scientists can't tell us. We have had an R&D program up in the Bruce County for 10 or 12 years now that is studying the Great Lakes — the fish, the habitats and the effects of global warming, potentially, on that body of water. We want to understand it well enough to make sure we see the impact.

We are a “long” industry; we look long into the future and work hard to make sure we know and understand the environmental impacts of our operations. This is all transparent. All this R&D is in the public domain. It's all peer research. Nothing is hidden here. We are pretty open, in our view.

Senator Neufeld: Thank you for being here.

I'll ask both of you this first question. It's about public participation and your viewpoint on that. The old legislation said that only those that were in proximity and were actually affected

des déchets que nous produisons? Certainement. C'est une réalité. Tout être vivant produit des déchets. Le problème n'est pas d'en produire, mais de les gérer, et ce qu'on en fait à l'autre bout.

C'est ma réponse au sujet des déchets. Je pense que vous aviez une autre question.

La présidente : Oui, c'était au sujet du lieu, car les centrales sont toutes —

M. Saunders : Ah, oui. Les centrales se trouvent près des plans d'eau, parce que nous en avons besoin pour le refroidissement. Le refroidissement a lieu du côté conventionnel de la centrale en grande partie. C'est pour les turbines à vapeur. C'est pour produire l'énergie, alors peu importe que ce soit une centrale nucléaire, au charbon ou tout autre qui utilise la vapeur. L'eau est là pour condenser la vapeur pour produire de l'énergie.

Oui, nous devons exercer une surveillance, et nous avons un programme d'évaluation environnementale, prévu dans la réglementation de la CCSN, que nous devons mener tous les cinq ans. Tous les cinq ans, nous procédons à un examen, et nous vérifions divers éléments, comme le niveau des eaux et le niveau des crues, et nous examinons les risques liés à de grandes catastrophes, comme les secousses sismiques ou toute autre catastrophe imaginable. Tout est dans notre plan, qu'on appelle étude probabiliste de sûreté. C'est une exigence de notre permis. Nous sommes mieux préparés à tout type d'urgence que toute industrie ou municipalité avec laquelle vous pourriez nous comparer.

L'érosion pourrait-elle être un problème? Cela pourrait en être un. L'inverse pourrait également se produire, c'est-à-dire que le niveau des eaux dans les Grands Lacs, par exemple, pourrait diminuer. Les scientifiques ne sont pas en mesure de nous le dire. Nous avons un programme de recherche et développement dans le comté de Bruce depuis 10 ou 12 ans maintenant pour étudier les Grands Lacs — les poissons, les habitats et les effets des changements climatiques, potentiellement, sur ce plan d'eau. Nous voulons le comprendre suffisamment pour bien voir les répercussions sur celui-ci.

Nous sommes une industrie qui « s'inscrit dans la durée ». Nous planifions à très long terme et travaillons d'arrache-pied pour nous assurer de bien connaître et comprendre les répercussions environnementales de nos activités. Tout est fait de manière transparente. Toutes ces activités de recherche et développement sont du domaine public. Il s'agit de recherches par les pairs. Rien n'est caché. Nous sommes très transparents, à notre point de vue.

Le sénateur Neufeld : Merci d'être venus.

Je pose ma première question à vous deux. Elle porte sur la participation de la population, et j'aimerais avoir votre opinion à ce sujet. L'ancienne version de la loi prévoyait que seuls les gens

would be consulted and that the proponent would have to do the work with those individuals, communities or whoever they would affect. But now, this bill opens it up to anyone from anywhere. I'd like to know whether you think this will lengthen the process, whether it will make it more difficult — as we know, I don't care where you go, people are going to be against something, and there are some well-heeled organizations worldwide. I come from British Columbia, and I think we house most of them. It's difficult. I've had to deal with that lots. So I'd like to know how you folks think about public participation and what it actually should be.

Mr. Saunders: To be honest, we like public participation because we think we have a good story. Generally, that participation works out to be favourable, in our view.

There is an issue, though, and it's where you get into the problem of people coming from far and wide and about whether you are talking about the project or about government policy. There are a lot of people who come to argue that we shouldn't have nuclear power or we shouldn't have something that is already an agreed position in Canada. That really does lengthen a process when you get into a whole debate about that, when, in fact, the commission hearing the project really has no authority to rule on government policy. They are ruling on whether you meet the requirements of the project.

I think there is a need for some criteria around participants. I don't care how far away they come from as long as they are actually talking about the project and what the project means versus debating some esoteric view on nuclear energy. I speak for nuclear, because that's what we are, but I think that's true of all projects in all industry. Whether you're talking to the forestry, mining or any other industry, there are some people who believe you shouldn't be doing that, and they want to come and argue. They have a right to argue it, but that's not the forum.

Senator Neufeld: In response to that, who would make the decision that a particular group can't come and participate because they are talking about policy? Who makes that decision, then, and how is that decision made? That's the difficulty I see. I know we need public consultation; heaven forbid, I have been involved long enough to know that. I believe it should be those affected directly and not the world being welcome to come and share their viewpoints. But the difficulty is this: Who makes that decision, if you agree with it?

Mr. Saunders: In our case, it's really the CNSC who is running the hearing that makes the decision. I really can't speak too much for them, because I'm not them. But from what I've seen at our hearings — which are frequent —, in the nuclear industry, we have hearings all the time. It's not a hearing once every 20 years but every three or five years — maybe more —

touchés qui se trouvaient à proximité allaient être consultés et que le promoteur devait travailler avec les gens, les collectivités, tous ceux qui étaient touchés. Le projet de loi ouvre toutefois la consultation à toute personne, où qu'elle se trouve. J'aimerais savoir si vous pensez que cela allongera le processus, le compliquera — comme nous le savons, peu importe où, il se trouvera toujours des gens pour s'opposer à un projet, et certains organismes dans le monde sont financièrement puissants. Je viens de la Colombie-Britannique, et je pense qu'ils s'y trouvent presque tous. Ce n'est pas facile. J'ai souvent eu à composer avec cela. J'aimerais donc avoir votre point de vue sur la participation de la population et ce qu'elle devrait être.

M. Saunders : Pour être honnêtes, nous aimons que la population participe, car nous avons un bon son de cloche. Habituellement, cela se révèle avantageux, à notre point de vue.

Il y a un problème, toutefois, et c'est quand les gens viennent de tous les coins du pays et qu'ils confondent le projet avec la politique gouvernementale. Beaucoup de gens viennent nous dire qu'on ne devrait pas avoir d'énergie nucléaire ou qu'on ne devrait pas faire telle chose qui est déjà convenue au Canada. Quand on entre dans ce genre de débat, le processus peut vraiment s'étirer, alors que dans les faits, la commission menant les audiences n'a pas le pouvoir de se prononcer sur la politique gouvernementale. Elle se prononce sur le respect des exigences liées au projet.

Je pense qu'il faut établir des critères pour les participants. La distance a peu d'importance, tant qu'ils parlent du projet et de ce qu'il signifie, et non pas de quelque point de vue hermétique sur l'énergie nucléaire. Je parle de l'énergie nucléaire, parce que c'est notre domaine, mais je pense que c'est également vrai pour tous les projets, quelle que soit l'industrie. Qu'on parle de projets forestiers, miniers ou de tout autre, il se trouvera toujours des gens pour dire qu'on ne devrait pas les mener et qui voudront en débattre. Ils ont le droit d'en débattre, mais ce n'est pas la bonne tribune pour le faire.

Le sénateur Neufeld : À ce propos, qui devrait prendre la décision d'interdire à un groupe de venir parce qu'il parle de la politique? Qui prend la décision dans ce cas et de quelle façon? C'est la difficulté que je vois. Je sais que nous avons besoin de consulter la population; j'y participe certes depuis assez longtemps pour le savoir. Je pense toutefois que les consultations devraient s'adresser à ceux qui sont concernés directement et non pas à qui veut bien venir exprimer son point de vue. Cependant, la difficulté est la suivante : qui prend la décision à ce sujet, si vous êtes d'accord avec moi?

M. Saunders : Dans notre cas, c'est la CCSN qui mène les audiences et qui prend la décision. Je ne peux vraiment pas parler en son nom, parce que je n'en fais pas partie. D'après ce que j'ai vu lors de nos audiences — qui sont nombreuses —, l'industrie nucléaire est toujours en consultations. On ne parle pas ici d'une consultation une fois aux 20 ans, mais une fois aux

depending. But their view appears to be that anybody can make a written submission. If you have a point of view and want to write something on a project, you provide it. But they look at it for relevance, so if it is strictly a policy thing, they will consider it but may not invite you for oral presentation.

How they make that decision, I'm not clear, as I'm on the proponent side of those discussions, but I think those are necessary decisions, as you say. They are not necessary to rule some people out; they're necessary to make sure that those people who are most impacted have the opportunity to participate. As you know, if the volume gets too big, then your time and your opportunity gets shortened and you don't get a chance to have a say. Those who are most impacted should have the most opportunity.

Senator Neufeld: Thank you. I appreciate that.

Mr. Bradley —

The Chair: Sorry, senator —

Senator Neufeld: I'd like him to have a chance to respond.

Mr. Toner: It is an important element of any public process like assessment. Of course, we always are concerned about how to keep it within the scope. There could be tools in this, depending on what happens in regulation as well, to use the various means so that people who are closer to a project and who are more impacted more might get a more direct opportunity. The use of the Internet has proven to be useful, even in moving this bill forward in the early stages.

If there are proper time frames, and the agency or panel is about to make a decision, they have the opportunity to use a multi-layered approach. The question is: How will that happen? The trick is in making the actual cake, not just putting the ingredients there.

Senator Seidman: Thank you for your presentations.

Mr. Bradley, in your presentation you talked about issues that were important to you. One was certainty and predictability. I'm sure you're aware and you're feeling that many stakeholders are not confident that clause 22 sets out an explicit list of factors to consider in impact assessment. Quite the contrary, they argue that policy considerations are inserted in every review, and these result in a move away from a technical and science-based approach. A technical and science-based approach is predictable and transparent and would include definitions and hard measures for those criteria so proponents would feel reassured that the factors to be considered are not moving targets.

trois ou cinq ans — peut-être plus — selon le cas. La CCSN est d'avis que tout le monde peut présenter un mémoire. Si vous avez un point de vue sur un projet, vous pouvez le soumettre. Elle vérifie toutefois la pertinence, alors s'il s'agit strictement d'un point de vue sur la politique, elle va l'examiner, mais la personne ne sera pas invitée à faire un exposé oral.

Je ne sais pas exactement comment la décision est prise, car je suis du côté du promoteur dans les discussions, mais je pense que des décisions s'imposent à ce sujet. Le but n'est pas d'éliminer des gens, mais de s'assurer que les gens qui seront les plus touchés peuvent prendre part au débat. Comme vous le savez, si le nombre de participants devient trop important, chacun a moins de temps pour s'exprimer et vous n'avez pas la chance de vous faire entendre. Ceux qui sont le plus touchés devraient avoir plus de chance de se faire entendre.

Le sénateur Neufeld : Merci. Je vous sais gré de vos commentaires.

Monsieur Bradley —

La présidente : Désolée, sénateur —

Le sénateur Neufeld : J'aimerais qu'il puisse répondre.

M. Toner : C'est un élément important de tout processus public comme les évaluations. Naturellement, il faut toujours trouver une façon de ne pas déborder du cadre de la consultation. Il pourrait y avoir des outils, selon ce qui se trouve dans la réglementation également, pour se servir de divers moyens, de façon à ce que les gens qui sont à proximité d'un projet et qui sont les plus touchés puissent avoir la chance de s'exprimer directement. L'Internet a été un outil utile, et même pour faire progresser le projet de loi aux premières étapes.

Si les échéanciers sont adéquats, et que l'agence ou la commission s'apprête à prendre une décision, elle peut utiliser une approche à plusieurs volets. La question est la suivante : comment procédera-t-on? L'idée est de faire le gâteau, et pas seulement de rassembler les ingrédients.

La sénatrice Seidman : Merci de vos exposés.

Monsieur Bradley, vous avez parlé dans votre exposé des enjeux importants pour vous. Vous avez parlé notamment de la certitude et de prévisibilité. Je suis certaine que vous savez et avez l'impression que de nombreux intervenants ne sont pas convaincus que l'article 22 contient une liste explicite d'éléments à examiner lors d'une évaluation d'impact. Bien au contraire, ils soutiennent que les examens comporteront une part de considérations politiques, et qu'on s'éloigne ainsi d'une approche basée sur des données techniques et scientifiques. Une approche basée sur des données techniques et scientifiques est prévisible et transparente, et elle comprendrait des définitions

I'd like to refer specifically to perhaps one of the most unclear elements of the Impact Assessment Act, and that's the cumulative effects provision in clause 22, where it says that the agency must consider:

(ii) any cumulative effects that are likely to result from the designated project in combination with other physical activities that have been or will be carried out, and

(iii) the result of any interaction between those effects;

As the provision is currently written, what would be considered "cumulative effects," and do you believe this provision will be straightforward to apply?

Mr. Toner: The first thing we would say is that it's important but embryonic in its stage of knowledge and technique. There is lots of literature that has been tried, but it is an area that has appeared in many bills. It's probably been mentioned in the past in bills.

There is a list of factors. That's one of the factors. How will the collection of all those factors be considered? I think if you are in an area where there is already a lot of industry or a lot of projects, the next project's cumulative effect is probably a legitimate question and concern that would feature more prominently. In an area that is less impacted by other things and for which there is a fairly clean project coming forward, I would think and hope that there would be less emphasis.

I think there is a lot of actual work still needed to better define this. We hope to see, either through regulation or, probably more likely, initially through policy and guidance material from the agency, that start to unfold. It is an area that could easily be used against the process in general, but it cannot be ignored. It's an important component. We see that in the environment today.

Senator Seidman: I guess I should ask if Mr. Barrett or Mr. Saunders has something to say.

Mr. Saunders: The issue with cumulative effects, as it's in the act, along with other provisions, is they're not clear. You don't know what they actually mean and therefore you don't know how to address them when you start. We already look at cumulative effects in our industry, but what is not clear in the act is how far back and how far forward you go. You can extend that forever, if you want, to under the definition, but your ability to do actually do that accurately is limited at some point.

des critères et des façons rigoureuses de les mesurer, afin que les promoteurs soient rassurés et sachent que les éléments à examiner ne sont pas des cibles mouvantes.

J'aimerais parler en particulier d'un des éléments sans doute les plus nébuleux de la Loi sur l'évaluation d'impact, et il s'agit de la disposition sur les effets cumulatifs à l'article 22, où l'on dit que l'agence prend en compte :

(ii) les effets cumulatifs que sa réalisation, combinée à l'exercice d'autres activités concrètes, passées ou futures, est susceptible de causer,

(iii) le résultat de toute interaction entre ces effets;

Selon le libellé actuel de la disposition, que considérerait-on comme des « effets cumulatifs », et croyez-vous que cette disposition sera facile à appliquer?

M. Toner : Nous aimerions tout d'abord dire que c'est important, mais que c'est encore au stade embryonnaire pour ce qui est des connaissances et des techniques. De nombreuses idées ont été mises à l'essai, mais c'est un aspect qui apparaît dans plusieurs projets de loi. Cette mention se trouve probablement dans de précédents projets de loi.

Il y a une liste de facteurs. C'est l'un de ces facteurs. Comment les autorités examineront-elles l'ensemble de ces facteurs? À mon avis, si c'est un domaine où il y a déjà beaucoup d'industries ou de projets, c'est probablement légitime d'examiner les effets cumulatifs du prochain projet, et ce facteur pourrait avoir une plus grande importance. Dans un domaine qui est moins touché par d'autres aspects, dans le cas d'un projet passablement propre, je crois que l'importance de cet aspect sera moindre, du moins je l'espère.

J'estime qu'il y a encore beaucoup de travail nécessaire pour arriver à mieux définir le tout. Nous espérons que le tout se mettra en branle par l'entremise d'un règlement ou, de manière plus probable, de documents stratégiques et d'orientation de l'agence. C'est un élément qui pourrait jouer contre le processus en général, mais nous ne pouvons pas en faire fi. C'est un élément important. Nous le constatons dans l'environnement actuellement.

La sénatrice Seidman : Je crois que je vais demander à MM. Barrett et Saunders s'ils aimeraient faire des commentaires.

M. Saunders : Le problème avec les effets cumulatifs, comme le prévoit la mesure législative, à l'instar d'autres dispositions, c'est que ce n'est pas clair. Nous ne pouvons pas dire avec certitude ce dont il est question, et nous ne pouvons pas, par conséquent, déterminer la manière de procéder dès le départ. Nous tenons déjà compte des effets cumulatifs dans notre industrie, mais la mesure législative ne précise pas jusqu'où nous devons remonter et jusqu'où nous devons aller. Selon la

I would think that one of biggest comments would be, both here and in other aspects, to be clear about what success looks like so you know what you are aiming for, or if you are starting a project that you think will not meet those objectives, you can stop before you spend a lot of money doing something that won't be successful. Mostly, that's industry's position. Government sets these rules. That's okay, and we'll follow the rules, but we want to be able to make a decision that makes financial sense. If it's not a project that will go, let's figure that out right out the door and go on to something else.

Senator Woo: Thank you for your testimony. I have two questions, one of each of our witnesses.

The first one is on clause 18, which is the end of the planning phase leading to the commencement notice. You have asked for more clarification on the start of the project, the end of the commencement and the end of the planning phase and wanting more details of what should be done. I'm reading the legislation, and it seems to me that everything you've asked for is already in there. In 18.1(a), it says a notice of the commencement of the impact assessment that sets out the information or studies that the agency considers necessary. Second, any documents prescribed, including tailored guidelines — tailored guidelines sounds to me like a specific description of what is required — regarding the information of studies, blah blah blah, and when it goes down, it talks about the specific factors within clause 22, the long list of clause 22 factors. It requires the agency to tell you which ones of those factors you need to consider. So the question really is: Why do you think there isn't already enough clarity in clause 18 with respect to the commencement notice?

The second question, more particularly for our friends from the nuclear industry, is on the early planning phase. What I'm hearing is that you believe good proponents in your industry already do early planning and that you don't want to penalize them by having them having to do a second early planning phase. That's what your testimony says. To me, that doesn't make sense because if they are already doing the early planning phase, start the clock earlier. Tell the government that we're starting our early planning phase and use the time you will already be spending anyway as part of the official early planning. If you take out the early planning, what you are then doing, in effect, is excluding proponents from having to do early planning, which you have already described as a good practice. You talk about how good proponents do early planning and you worry that they have to do a second early planning. The solution, to me, is not to get rid of early planning; it is to incorporate what

définition, il n'y a pas de limites, alors que votre capacité de vraiment le faire précisément est limitée.

J'estime que l'un des commentaires les plus importants à ce sujet et au sujet d'autres aspects est de préciser ce que doivent viser les promoteurs pour qu'ils en soient conscients. Par ailleurs, si vous entamez un projet et que vous estimez que ce projet ne sera pas en mesure d'atteindre ces objectifs, vous pouvez vous arrêter là avant d'engloutir beaucoup d'argent dans quelque chose qui est voué à l'échec. C'est en gros la position de l'industrie. Le gouvernement établit ces règles. C'est correct, et nous les respecterons, mais nous voulons être en mesure de prendre une décision financière viable. Si un tel projet ne peut pas aller de l'avant, c'est important d'être en mesure de le déterminer dès le départ et de passer à autre chose.

Le sénateur Woo : Merci de vos témoignages. J'ai deux questions, soit une pour chaque témoin.

La première question porte sur l'article 18, et cela concerne la fin de l'étape de planification qui mène à l'avis du début de l'évaluation d'impact. Vous avez demandé plus de précisions sur le début du projet, le début de l'évaluation d'impact et la fin de l'étape de planification, et vous demandez plus de détails quant à ce qui doit être fait. Je regarde le projet de loi, et j'ai l'impression que tout ce que vous demandez s'y trouve déjà. L'alinéa 18(1)a) prévoit un avis du début de l'évaluation d'impact dans lequel l'agence indique les études ou les renseignements qu'elle estime nécessaires. L'alinéa suivant prévoit que les documents visés par règlement, notamment des lignes directrices individualisées — il me semble que des lignes directrices individualisées décrivent précisément ce qui est nécessaire — à l'égard des études ou des renseignements, et ainsi de suite. Un peu plus bas, il est question des facteurs prévus à l'article 22, soit la longue liste de facteurs. Cela force l'agence à vous dire lesquels de ces facteurs vous devez prendre en compte. Bref, voici la vraie question. Pourquoi estimez-vous que l'article 18 n'est pas suffisamment clair au sujet de l'avis du début de l'évaluation d'impact?

Ma deuxième question s'adresse plus particulièrement au représentant de l'industrie nucléaire, et elle porte sur l'étape de planification en amont. Ce que j'entends de votre part, c'est que vous croyez que de bons promoteurs au sein de votre industrie font déjà une planification en amont et que vous ne voulez pas les pénaliser en les obligeant à faire une deuxième étape de planification en amont. C'est ce qui est écrit dans votre mémoire. Je ne trouve pas cela logique, parce que vous n'avez qu'à commencer le processus plus tôt si ces promoteurs font déjà une planification en amont. Prévenez le gouvernement que vous commencez votre étape de planification en amont et utilisez le temps que vous prendriez de toute manière pour faire l'étape officielle de planification en amont. Si vous éliminez la planification en amont, ce que vous faites en réalité, c'est d'exempter les promoteurs de l'obligation de faire une planification en amont, et vous avez déjà dit que c'était une

you already do into the early planning phase and encourage others to also do the same.

Mr. Toner: Well quoted from the bill, and there is a fair amount of instruction there. I think we are alluding to the fact that in one of the consultation papers, which would presage a regulation, we think, on timelines and information requirements, there is a lot more specificity as to the types, and that's perhaps the place for it. But absent seeing the regulation, even in a draft form or at the next stage of a consultation paper where we see the five products in particular that are described coming out of the early planning phase, I think what we are saying is we would like to see more wording that made it more difficult to avoid having those as explicit products coming out of there.

Senator Woo: Surely any tailored guidelines have to be tailored to the project. It cannot be described generically. The regulator has to see and the Impact Assessment Agency has to know what the project is in order to tell you what the tailored guidelines are.

Mr. Toner: On the tailored guidelines provision, in particular, I think I agree with you, but there are four other products we think we would obtain from that early planning phase. There would be a public participation plan and a consultation or engagement plan and requirement. There would be an overlap with jurisdictions plan and there would be a permit expectation plan. I think with that level of precision, we believe, if it's done properly, we will get that, but I think we are looking to make sure it does, in fact, occur and we're looking for small tweaks in the bill.

The Chair: As time is passing, please, shorter preambles and shorter answers, if we want to give the floor to everybody.

Senator Massicotte: Mr. Saunders, if, relative to the standing issue, in responding to Senator Neufeld, you said as it is currently organized whereby anybody can submit a written submission, they don't necessarily get a personal hearing. If that was continued, if that was the practice they meant, then that's acceptable to you. Am I correct in saying that?

Mr. Saunders: Yes, I think so. It's not as efficient as I would like at times.

Senator Massicotte: It seems to work.

bonne pratique. Vous affirmez que les bons promoteurs font une planification en amont et vous vous inquiétez qu'ils aient à en faire une deuxième. À mon avis, la solution n'est pas d'éliminer la planification en amont; c'est d'inclure ce que vous faites déjà à l'étape de planification en amont et d'encourager les autres à faire de même.

M. Toner : Vous avez bien cité des extraits du projet de loi, et nous y trouvons un grand nombre de directives. Je crois que nous sous-entendons ici que, dans l'un des documents de consultation qui précéderaient un règlement, nous pensons qu'au sujet des échéances et des renseignements demandés nous aimerions avoir beaucoup plus de précisions quant aux types et que c'est peut-être l'endroit où le faire. Toutefois, sans pouvoir examiner le règlement ou même une ébauche ou un document de consultation plus poussé où nous pourrions voir les cinq documents qui découleraient de la planification en amont, je crois que nous essayons de faire valoir que nous aimerions voir un libellé qui rend plus difficile d'éviter de fournir ces documents précis à la suite du processus.

Le sénateur Woo : Il ne fait aucun doute que les lignes directrices individualisées doivent être adaptées au projet. Il n'est pas possible de les énoncer de manière générique. L'organisme de réglementation doit examiner le tout, et l'Agence d'évaluation d'impact doit être au courant du projet pour vous communiquer les lignes directrices individualisées.

M. Toner : En ce qui concerne précisément les lignes directrices individualisées, je suis d'accord avec vous, mais il y a quatre autres documents que nous recevrons à la suite de cette planification en amont. Il y aurait un plan de participation du public et un plan de consultation et des exigences en la matière. Il y aurait un chevauchement avec le plan d'autres instances et il y aurait un plan de délivrance de permis. Compte tenu du degré de précision de ces documents, si c'est bien fait, nous sommes d'avis que nous les aurons, mais je crois que nous cherchons à nous en assurer et à modifier légèrement le projet de loi.

La présidente : Comme le temps file, il faudrait que les préambles soient plus courts, de même que les questions, si nous voulons que tout le monde ait le temps de prendre la parole.

Le sénateur Massicotte : Monsieur Saunders, concernant la question du droit de participer, en réponse au sénateur Neufeld, vous avez dit que la manière dont c'est actuellement fait permet à quiconque de soumettre un mémoire écrit, mais cela ne veut pas nécessairement dire que tout le monde est invité à participer à l'audience. Si cela se poursuit et que c'est la pratique que les autorités avaient en tête, j'en comprends que ce serait acceptable pour vous. Est-ce exact?

M. Saunders : Oui. Je crois bien. Cependant, ce n'est pas toujours aussi efficace que je le souhaiterais.

Le sénateur Massicotte : Cela semble fonctionner.

Mr. Saunders: Yes. I don't think you can't exclude people from expressing their interest. Otherwise, it doesn't work.

Senator Massicotte: Good summary.

Mr. Toner, let's talk about the right to consultation. You are referring to the right of consent, and you are concerned that right to consent could lead to a veto. You know the government position. First of all, that reference to Bill C-262 is in the preamble and therefore not part of the legal document. Also, the government will make reference to the fact that when the United Nations wrote that declaration, the rapporteur made it clear in his comments, in all discussions made it clear, this is not to lead to a veto. We also had the minister in the Senate chamber making it clear this is not a veto. But I gather all those assurances are not satisfactory to you. Can you explain why?

Mr. Toner: I think that until we see where the final negotiation ends up between the federal government and Indigenous nations and we understand how powers and other things might be redistributed, we remain nervous. I think that's the best word. Particularly, our experience in projects has been that in order to do appropriate engagement from our point of view, or consultation from the government's point of view, it takes time, and I'm concerned that that will not be easily rectified with the timelines in there.

Senator Massicotte: The declaration has not amended the obligation for meaningful consultation, and the Supreme Court has increasingly specified when that means. I think we are getting to a point where, hopefully, we are close to understanding what that really means, and the current process of Trans Mountain will help that, but I appreciate there is yet another document called the declaration and it refers to right of consent. I appreciate your concern with the definition, but from what we are getting, it looks like it's not as clear as we would like but reasonably clear and probably not a problem. Would you agree with that?

Mr. Toner: I would say that things are progressing in a positive way and we remain to see the final product.

Senator Massicotte: I agree. Thank you.

Senator Simons: I have some questions for the electricity folks, primarily. In speaking to people back in Alberta who are in the electricity industry, some have expressed concerns about clause 7(9) of the navigable waters section of the bill, which deals with maintaining the water level or water flow necessary for navigable waters. The concern they have raised is that that may require them to maintain the flow even if the reduction in flow has nothing to do with their infrastructure project. I notice that you have not referenced that section in your list of amendments. I'm wondering if you share the concern raised by

M. Saunders : Oui. Je ne pense pas que vous pouvez empêcher des gens d'exprimer leur intérêt. Autrement, cela ne fonctionne pas.

Le sénateur Massicotte : C'est un bon résumé.

Monsieur Toner, parlons du droit de consultation. Vous faites allusion au droit au consentement, et vous craignez que ce droit mène à un veto. Vous êtes au fait de la position du gouvernement. Premièrement, cette référence au projet de loi C-262 se trouve dans le préambule, et cela ne fait donc pas partie du projet de loi. Par ailleurs, le gouvernement rappellera que, lorsque les Nations Unies ont rédigé cette déclaration, le porte-parole a clairement fait savoir dans ses commentaires et toutes les discussions que cela ne mène pas à un veto. La ministre est également venue au Sénat pour dire clairement que ce n'est pas un veto, mais je crois comprendre que ces garanties ne vous satisfont pas. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi?

M. Toner : D'ici à ce que se concluent les négociations entre le gouvernement fédéral et les Premières Nations et que nous comprenions la possible redistribution des pouvoirs, par exemple, nous demeurerons nerveux. Je crois que c'est la meilleure façon de le décrire. Plus précisément, d'après notre expérience en matière de projets, nous savons qu'il faut du temps pour réaliser une mobilisation adéquate de notre point de vue ou des consultations du point de vue du gouvernement. Je crains que ce ne soit pas facile à régler compte tenu des échéanciers prévus.

Le sénateur Massicotte : La déclaration n'a pas modifié l'obligation d'une consultation véritable, et la Cour suprême a grandement précisé ce que cela signifie. Je crois que nous arrivons à un point où, je l'espère, nous sommes près de comprendre ce que cela signifie vraiment, et le processus actuel concernant Trans Mountain y contribuera. Néanmoins, je suis conscient qu'il y a encore un autre document, soit la déclaration, et il est question du droit au consentement. Je comprends votre préoccupation par rapport à la définition, mais il semble, d'après ce que nous en comprenons, que ce ne soit pas aussi clair que nous l'aimerions, mais c'est raisonnablement clair et ce n'est probablement pas un problème. Êtes-vous d'accord?

M. Toner : Je dirais que les choses progressent de manière positive, mais nous attendons encore de voir le résultat final.

Le sénateur Massicotte : Je suis d'accord. Merci.

La sénatrice Simons : J'ai quelques questions principalement pour les représentants du secteur de l'électricité. J'ai discuté avec des intervenants du secteur de l'électricité en Alberta et certains ont exprimé des inquiétudes concernant le paragraphe 7(9) dans la partie du projet de loi sur les eaux navigables. Cette disposition porte sur le maintien du niveau d'eau ou du débit d'eau nécessaire à la navigation dans des eaux navigables. Ces intervenants s'inquiétaient que cette disposition les oblige à maintenir le débit d'eau même si la réduction du débit n'a rien à voir avec leur projet d'infrastructure. Je constate

ATCO and even by CAPP about 7(9)(a) of the navigable waters section and what it could mean for hydro projects?

Mr. Toner: We had to pick some of the biggest concerns we had and focus on those today in our five-minute presentation. We have studied the navigable waters provisions in the bill. There is some concern. We're hopeful that some of the requirements might be slightly adjusted to allow for a better definition of routine works and routine activity so that, if we did obtain a permit under navigable waters for a particular structure, it would include some of the provisions that would naturally come with the operation of that particular facility. We think the remedy is perhaps more in line with that and with better regulations on minor works and routine works and a better definition of that.

Senator Simons: A single project, like a dam or a wind farm, that is one thing, but presumably your members also deal with linear projects like power lines, which can be more controversial and cover much more territory. How concerned are you about the potential impact of this bill on the ability to increase our grid capacity?

Mr. Bradley: I think it comes back to one of the issues that we started with, and that is our desire to see what the project list is to begin with and as to whether or not those types of projects will even be captured. They not be captured in the scope, and if that's the case, then we wouldn't be concerned. If they are on the project list, yes, indeed we would be. Absolutely.

Senator Simons: What about more green technologies like a large wind farm that might be in a migratory bird path or an offshore wind farm? My concern is that a lot of debate has focused on pipelines and oil, but it seems there are a lot of hurdles in this bill that could prevent us from greening our power supply because they would make it more difficult to do the kind of large wind infrastructure that we would need to add more green power to the grid.

Mr. Toner: I think we have built several wind projects in the last few years, and consideration for birds or other things are very important. It does us no good to put a project in a place where we end up killing birds or bats or having other impacts.

qu'il n'est pas question de cette disposition dans votre liste d'amendements. Partagez-vous les préoccupations soulevées par ATCO et même l'Association canadienne des producteurs pétroliers au sujet de l'alinéa 7(9)a) dans la partie sur les eaux navigables et de ce que cela pourrait vouloir dire pour les projets hydroélectriques?

M. Toner : Nous avons dû faire un choix parmi nos principales préoccupations et mettre l'accent sur ces aspects durant notre exposé de cinq minutes aujourd'hui. Nous avons examiné les dispositions du projet de loi sur les eaux navigables. Cela suscite des préoccupations. Nous espérons que certaines exigences pourront être légèrement modifiées en vue de mieux définir les travaux et les activités de routine pour que, si nous obtenons un permis en vertu de la Loi sur les eaux navigables pour un certain ouvrage, cela inclue certaines dispositions relatives à ce qui vient naturellement avec l'exploitation de cet ouvrage. Nous croyons que la solution se rapproche davantage de cela, et il faut aussi de meilleurs règlements pour encadrer les ouvrages mineurs et les travaux de routine et une meilleure définition connexe.

La sénatrice Simons : Un seul projet, comme un barrage ou un parc éolien, c'est une chose, mais je présume que vos membres ont aussi des projets linéaires comme des lignes de transport d'électricité, soit des projets qui peuvent être plus controversés et qui touchent un plus grand territoire. Dans quelle mesure les possibles conséquences du projet de loi sur la capacité d'accroître notre réseau vous inquiètent-elles?

M. Bradley : Je crois que cela revient à l'un de nos premiers points, et c'est notre souhait de voir la liste de projets et de déterminer si ces types de projets seront même concernés. Ils ne le seront peut-être pas. Dans un tel cas, ce ne sera pas une source de préoccupation. Si ces projets se trouvent sur la liste, ce sera une source de préoccupation. Absolument.

La sénatrice Simons : Quels seraient les effets sur des technologies plus écologiques comme un important parc éolien qui peut se trouver sur une route de migration d'oiseaux ou un parc éolien flottant? Mon problème, c'est qu'une grande partie des discussions se concentre sur les oléoducs et le pétrole, mais j'ai l'impression que le projet de loi prévoit de nombreux éléments qui pourraient nous empêcher d'écologiser notre production d'électricité, parce que les dispositions rendraient plus difficile la construction d'infrastructures éoliennes d'envergure dont nous aurions besoin pour alimenter davantage le réseau en énergie provenant de sources écologiques.

M. Toner : Je crois que nous avons construit plusieurs projets éoliens au cours des dernières années, et il est très important de tenir compte des oiseaux et d'autres éléments. Cela ne sert à rien de prévoir un projet à un endroit où nous risquons de tuer des oiseaux ou des chauves-souris ou de causer d'autres problèmes.

We have a cautious optimism about that type of project, but longer, linear projects present a difficulty. They become a land use and land rights issue that I think that goes beyond the extent of this bill.

Senator Simons: You could ask —

The Chair: Thank you, senator.

Senator Patterson: To the Canadian Nuclear Association first about uranium mines: We heard from the Canadian Nuclear Safety Commission current head and also the views of the previous eminently respected head, Dr. Michael Binder, that harmonization with the provinces and licensing of uranium mines has been beneficial and efficient in avoiding duplication. Despite these expert opinions, both of which felt that harmonization with provinces has worked well, including in Saskatchewan, Bill C-69 imperiously prohibits substitution of all projects regulated under the Nuclear Safety and Control Act, as well as uranium mills and mines. Is there any rationale for requiring review panel assessments of uranium mines and mills, and would you recommend an amendment to allow for substitution in these cases?

Liam Mooney, Vice President, Cameco Corporation, Canadian Nuclear Association: Thanks for the question. We would agree with the views expressed by President Velshi and previous President Binder that there is good integration between the provincial assessment process and the assessment process that is led by the CNSC currently. There are changes in our amendments that we suggest should be made that would allow for substitution. Our main thrust is to treat uranium mines and mills the same as other mines and mills throughout Canada. We feel that there is good evidence for doing so, having regard for our strong safety performance and our environmental performance over the many years we have mined in northern Saskatchewan in particular. In that space, I think there is also a recognition that the CNSC provides federal oversight in addition to the provincial oversight that exists. We're regulated more than any other mine and mill, and we think that has to be recognized when you are setting up what is essentially assessment regulation before you have licensing.

Senator Patterson: To the Canadian Electricity Association: This is a great story of the \$350 million invested over the last 20 years, and I think you've told me when we met that there

Nous faisons preuve d'un optimisme prudent par rapport à ce type de projet, mais les projets linéaires plus longs posent un problème. Nous parlons alors de l'aménagement du territoire et des droits fonciers, et je crois que cela dépasse le cadre du projet de loi.

La sénatrice Simons : Vous pourriez demander —

La présidente : Merci, sénatrice.

Le sénateur Patterson : Ma première question s'adresse aux représentants de l'Association nucléaire canadienne et elle porte sur les mines d'uranium. Nous avons entendu la dirigeante actuelle de la Commission canadienne de sûreté nucléaire et son ancien dirigeant, le très respecté Michael Binder, dire que l'harmonisation avec les provinces pour la délivrance de permis aux mines d'uranium est profitable et efficace pour éviter les chevauchements. Malgré les opinions de ces spécialistes, qui estiment tous les deux que l'harmonisation avec les provinces fonctionne bien, y compris en Saskatchewan, le projet de loi C-69 interdit d'office la substitution pour tous les projets sous le régime de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, de même que les mines et les usines de concentration d'uranium. Qu'est-ce qui justifie d'avoir des évaluations par des commissions d'examen pour les mines et les usines de concentration d'uranium? Recommanderiez-vous un amendement pour autoriser une substitution dans de tels cas?

Liam Mooney, vice-président, Cameco Corporation, Association nucléaire canadienne : Merci de votre question. Nous sommes d'accord avec les opinions exprimées par la présidente Velshi et l'ancien président Binder, à savoir qu'il y a une bonne intégration entre le processus provincial d'évaluation et le processus d'évaluation qui est actuellement menée par la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Nous avons proposé des changements qui permettraient une substitution. Notre principal objectif est de traiter les mines et les usines de concentration d'uranium comme toute autre mine ou usine de concentration au Canada. Nous estimons qu'il y a de bons arguments en ce sens, étant donné que nous avons en particulier un solide bilan en matière de sécurité et d'environnement pour les mines que nous exploitons dans le nord de la Saskatchewan depuis de nombreuses années. À ce chapitre, je crois qu'il faut aussi reconnaître que la Commission canadienne de sûreté nucléaire fournit une surveillance fédérale en plus de la surveillance provinciale. Nous sommes réglementés plus que toute autre mine ou usine de concentration, et nous estimons que vous devez en tenir compte lorsque vous établissez en gros un règlement sur l'évaluation d'impact avant la délivrance de permis.

Le sénateur Patterson : À l'Association canadienne de l'électricité : c'est un excellent exemple des 350 millions de dollars investis au cours des 20 dernières années. Je crois que

are plans for a future \$1.5 trillion to be invested in making Canada even cleaner than it is now.

Canadian companies, I believe, are concerned about litigation risk after Bill C-69 passes. Even a senior lawyer at the Department of Justice told this committee that the additional factors for consideration and the new scheme does indeed present potential litigants with more opportunities to challenge a decision made under the act. What is the potential for re-litigation of matters of fact under Bill C-69, and do you have an amendment that you'd recommend to reduce the litigation risk?

Mr. Bradley: Yes, thank you for that. That was one of the issues that we raised last year when we appeared before the house committee. You'll find in the details of our submission that we've included material on that as well in terms of recommendations, and we look at including a prohibitive clause in the legislation.

Senator Mitchell: My first question is to Mr. Toner, and it's with respect to his concern that there is not enough specification about the pre-planning process outcomes. Senator Woo, in his preamble, listed one of the five, and Mr. Toner went on to say there is still the other four. I want to read in 18(1)(b) where it says that:

... including tailored guidelines regarding the information or studies referred to in paragraph (a) and plans for co-operation with other jurisdictions, for engagement and partnership with the Indigenous peoples of Canada, for public participation and for the issuance of permits.

Every one of those was a concern on Mr. Toner's part that they weren't included. Can you confirm for me, Mr. Toner, that you are aware they are in there and that they are not obligations on the proponent but obligations on the government? Why would the government put something in legislation that they didn't intend to fulfill, and how much better is it that they have an obligation to you that they don't now have?

Mr. Toner: Thank you for the comment, senator. You are quite correct. Words are in there about each of those and, from our point of view, it's the details we are looking to see and the concerns that we still have before we see where the regulation is going to provide much more detail. From our point of view, that's an area of focus for us. A lot of times, the details are in the regulation.

vous m'avez même dit, lorsque nous nous sommes rencontrés, que l'on prévoit investir 1,5 billion de dollars pour rendre le Canada encore plus propre qu'il ne l'est maintenant.

Je crois que les entreprises canadiennes se soucient des risques de litige que pourrait occasionner l'adoption du projet de loi C-69. Un avocat principal du ministère de la Justice a même dit au comité que les nouveaux facteurs dont il faudra tenir compte et le nouveau régime offriront effectivement aux plaideurs éventuels plus de possibilités de contester une décision prise en vertu de la loi. Quelle est la possibilité que des questions de fait fassent l'objet d'un nouveau litige en vertu du projet de loi C-69, et pouvez-vous recommander un amendement afin de réduire ces risques?

M. Bradley : Oui, merci de parler de cela. C'est l'une des questions que nous avons soulevées l'an dernier lorsque nous avons comparu devant le comité de la Chambre. En examinant notre mémoire, vous constaterez que nous y avons inclus des recommandations à ce sujet. Du reste, nous aimerions qu'une disposition prohibitive soit ajoutée à ces mesures législatives.

Le sénateur Mitchell : Ma première question s'adresse à M. Toner, et c'est au sujet de son inquiétude quant au fait qu'il n'y a pas assez de précisions sur les résultats du processus de préplanification. Dans son préambule, le sénateur Woo a énuméré l'un des cinq, et M. Toner a ajouté qu'il y avait encore les quatre autres. Permettez-moi de lire ce passage de l'alinéa 18(1)b) :

[...] notamment des lignes directrices individualisées à l'égard des études ou des renseignements visés à l'alinéa a) et des plans pour la coopération avec les autres instances, la mobilisation des peuples autochtones du Canada et le partenariat avec ces derniers, la participation du public et la délivrance de permis.

M. Toner s'est inquiété du fait que certains de ces éléments pourraient ne pas avoir été inclus. Pouvez-vous me confirmer, monsieur Toner, que vous savez qu'ils sont tous là-dedans et qu'il n'y a aucune obligation pour le promoteur, mais qu'il y en a pour l'État? Pourquoi le gouvernement mettrait-il dans une loi quelque chose qu'il n'aurait pas l'intention de respecter, et est-ce tellement mieux qu'ils aient une obligation envers vous qu'ils n'ont pas maintenant?

M. Toner : Merci de cette observation, monsieur le sénateur. Vous avez tout à fait raison. Le projet de loi contient quelque chose sur chacun d'eux, mais ce sont les détails que nous aimerions voir. Nous continuerons de nous poser des questions tant que nous ne verrons pas les détails du Règlement. Pour nous, c'est un aspect particulièrement important. Souvent, les détails se retrouvent dans le Règlement.

Senator Mitchell: It would be very difficult to specify the engagement and partnership with Indigenous peoples for a given project when we don't even know what the given project would be.

There has been some discussion about public participation and how we triage that or how we make that decision. A question was asked that really alluded to the standing provisions. The standing provisions only apply right now under the NEB, and over 60 per cent of the assessments done now don't apply under the NEB. They apply to your kinds of industries. It's not as if everybody loves your industries. It's not like there aren't people lined up to make points about those. But somehow, effectively and efficiently, even without the amendment in the bill that says you have to finish within timelines, even without that, you are able in your industries to manage that process efficiently, effectively and meet time lines. How is it that not having a specific, outlined, detailed standing test can't be applied everywhere if it's applied by you? Can you tell you how efficiently you have done that?

Mr. Saunders: To start the answer, I think we do believe it is the job of the agency that's holding the hearings to limit that discussion. There is a view, though, by many in the public that there should be no limit ever on any of that discussion and that that discussion should go on forever and a day. Our view is not so much the how but that there is a recognition that there has to be some limit on how many and for long. Our experience has been that governments are not generally very good at limiting those discussions.

Senator Mitchell: Are you aware that the —

The Chair: I'm sorry. We only have six minutes left and several questioners.

[*Translation*]

Senator Carignan: I am going to do this quickly, in three minutes. I read the briefs, I hear the comments of all the groups involved, those in the industry, consultants, environmental groups or indigenous groups. I see one main theme, the absolute power of the minister. It is almost discretionary and means that the environmental assessment process in Canada will change with the government, or even with the minister. Basically, what is going to happen is that it will cost you more in lobbyists than in biologists. Am I mistaken?

Le sénateur Mitchell : Il serait très difficile de préciser les tenants et aboutissants de la mobilisation et du partenariat avec les peuples autochtones pour tel ou tel projet, alors que nous ne savons même pas à quoi ressemblerait ce projet.

Il y a eu des discussions au sujet de la participation du public. On a aussi parlé de la façon dont nous trions cette information et de la façon dont nous prenons cette décision. On a posé une question qui faisait directement allusion aux dispositions sur ces critères. Or, en ce moment, ces dispositions ne s'appliquent qu'à l'Office national de l'énergie, et plus de 60 p. 100 des évaluations effectuées à l'heure actuelle ne s'appliquent pas à lui. Elles s'appliquent aux industries comme les vôtres. Ce n'est pas comme si tout le monde aimait vos industries. Ce n'est pas comme s'il n'y avait pas des gens qui faisaient la queue pour parler de cela. Sauf que, d'une façon ou d'une autre, dans une optique d'efficacité et d'efficience, même sans apporter un amendement dans le projet de loi pour préciser que vous devez terminer dans les délais, même sans cela, vous êtes en mesure, dans vos secteurs respectifs, de gérer ce processus avec efficience, efficacité et dans le respect des délais convenus. Comment se fait-il que le fait de ne pas avoir de critères précis et détaillés ne puisse pas être appliqué partout si c'est vous qui l'appliquez? Pouvez-vous nous dire avec quelle efficacité vous vous êtes prêtés à cela?

M. Saunders : Tout d'abord, je dirais que nous sommes d'avis que c'est à l'organisme qui tient les audiences de limiter cette discussion. Toutefois, de nombreux membres du public estiment que ces discussions ne devraient pas avoir de limites et qu'elles devraient se poursuivre jusqu'à la fin des temps. Pour nous, ce n'est pas autant de savoir comment il faudrait procéder que de reconnaître qu'il doit y avoir des limites quant à la quantité et à la durée de ces discussions. Nous avons cru remarquer qu'en général, les gouvernements ne sont pas particulièrement doués pour limiter ces échanges.

Le sénateur Mitchell : Savez-vous que le —

La présidente : Je suis désolée. Il ne nous reste que six minutes et il y a beaucoup de gens qui aimeraient encore poser des questions.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Je vais faire cela rapidement, en trois minutes. Je lis les mémoires, j'entends les commentaires de tous les groupes concernés, qu'il s'agisse des industriels, des consultants, des groupes environnementaux ou des groupes autochtones. Je constate qu'il y a une ligne principale qui est le pouvoir absolu du ministre, qui est quasi discrétionnaire et qui fait en sorte que le processus d'évaluation environnementale au Canada changera selon le gouvernement ou même selon le ministre. Dans le fond, ce qui va arriver, c'est que cela va vous coûter plus cher en lobbyisme qu'en biologistes. Est-ce que je me trompe?

[English]

The Chair: Short answer.

Mr. Bradley: Sure. From our perspective, we would agree with your contention. I think we noted earlier that we count 26 times in the legislation when either the minister or the Governor-in-Council can hit pause. We would absolutely share that concern in terms of the ability for the minister to step in on the process.

Senator Richards: Thank you for being here. Most of the questions I was going to ask have been answered.

On the stringent review panel for uranium, is that why it's stringent, because it's uranium? What's the life expectancy of places like Point Lepreau in New Brunswick, which was fairly successful? What's the life expectancy of a nuclear power plant like Point Lepreau? Could you answer that, please?

Mr. Mooney: On your first question with respect to uranium mines, we are essentially swept up in the process because we share a regulator with the nuclear power reactors. So in that space, uranium mines and mills are treated as nuclear projects. It's a product of our overarching life cycle regulator in the Nuclear Safety and Control Act that brings in uranium mines and mills. That's why, with the provisions of the bill talking about joint review panels, we are treated more like a nuclear reactor than we are like another mine or mill.

Mr. Saunders: As to life expectancy and nuclear reactors, I'm not as knowledgeable about Point Lepreau. I'm more knowledgeable about the Bruce Power site. We would expect, with the current refurbishment work that we're doing, that those reactors will operate at least until the mid-2060s.

The truth is, like any other mechanical device, physically they can operate as long as you are willing to spend the money to upgrade and maintain the equipment, so they're really no different than any other plant in that regard. However, people should understand that the licences do not cover that full span. A current licence is 10 years, so every 10 years you re-licence, and that re-licencing process requires you to demonstrate that the plant is still fully fit and capable of operating.

[Traduction]

La présidente : Je vous prie de faire court.

M. Bradley : Bien sûr. Nous sommes d'accord avec votre affirmation. Je pense que nous avons mentionné que nous avons recensé 26 passages dans le projet de loi où le ministre ou le gouverneur en conseil peut suspendre le processus. Nous avons aussi cette préoccupation quant à la capacité qu'aurait le ministre d'intervenir dans le processus.

Le sénateur Richards : Merci d'être ici. On a déjà répondu à la plupart des questions que j'allais poser.

Pourquoi qualifie-t-on de rigoureux le comité d'examen pour l'uranium? Est-ce parce qu'il s'agit d'uranium? Est-ce là la raison? Quelle est l'espérance de vie d'endroits comme Point Lepreau, au Nouveau-Brunswick, qui a connu un certain succès? Quelle est la durée de vie d'une centrale nucléaire comme Point Lepreau? Pourriez-vous, s'il vous plaît, répondre à cette question?

M. Mooney : Pour ce qui est de votre première question au sujet des mines d'uranium, il faut savoir que nous sommes inclus dans le processus parce que nous avons le même organisme de réglementation que les réacteurs nucléaires. Or, dans ce contexte, les mines d'uranium et les usines de concentration d'uranium sont traitées comme des projets nucléaires. Cela est dû au champ d'application immodéré de l'organisme de réglementation du cycle de vie prévu aux termes de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires. C'est cet organisme qui régit l'ensemble du cycle de vie des mines et des usines de concentration d'uranium, et c'est à cause de cela qu'aux termes des dispositions du projet de loi relatives à une commission d'examen conjoint, nous sommes traités davantage comme un réacteur nucléaire que comme une simple mine ou une simple usine de concentration.

M. Saunders : En ce qui concerne la durée de vie des réacteurs, disons que je ne suis pas particulièrement renseigné sur le cas de Point Lepreau. Je connais mieux le site de Bruce Power. Avec les travaux de remise à neuf que nous effectuons actuellement, nous nous attendons à ce que ces réacteurs fonctionnent au moins jusqu'au milieu des années 2060.

La vérité, c'est que, comme pour tout autre dispositif mécanique, ces réacteurs peuvent fonctionner physiquement aussi longtemps que l'exploitant est prêt à mettre l'argent qu'il faut pour améliorer et entretenir l'équipement. À cet égard, les réacteurs ne sont pas vraiment différents des autres usines. Toutefois, les gens doivent comprendre que les permis ne couvrent pas toute cette période. À l'heure actuelle, le permis est bon pour 10 ans, alors il faut le renouveler tous les 10 ans. Or, le processus de renouvellement exige que la preuve soit faite que la centrale est toujours en parfait état et dûment fonctionnelle.

Lifetime can be — like I say, at some point, it will become uneconomical, much like your car. At some point, it gets more expensive to repair than to buy a new car. Plants are the same way. You would expect most nuclear plants to run at least 60 to 80 years, but the licencing process in Canada is much shorter. Canada is unique in that we do not have a lifetime licence for plants. We licence them currently every 10 years.

[*Translation*]

Senator Mockler: I will be quick too.

[*English*]

There is a lot of confusion across the country. I want to talk a bit about Atlantic Canada. When I look at what is being proposed, it results in duplication and extended approvals. You have answered some of the questions earlier with respect to timelines leading to increased investor uncertainty for initiatives with economic and environmental benefits for New Brunswick and across Canada. I have one question for nuclear. What impact would that have on small modular reactors going forward? We are leaders in that area.

The other question is for electricity. I think the objectives when we do an assessment of a project should involve environmental protection, economic growth and consultation with First Nations and Canadians. With that said, if we do not or we avoid the complete environmental protection and also economic growth, what is Bill C-69 all about?

Mr. Barrett: Thank you very much, senator. Before I hand it over to Frank Saunders to answer your question, I think this dovetails with the question we were unable to answer from Senator Woo on the early planning phase, because the impact is on investor confidence, which is the key point here.

Mr. Saunders: To put it simply, there is no doubt in our minds that this process will significantly extend the approval process. It will duplicate numbers, pieces of it. The process as proposed would not have CNSC granting a licence at the end of it. We'd still have to do the CNSC process afterwards. I know people say that's not true, but in my experience, when I look at the technical information involved, this will extend that process to the extent that for small modular reactors, which are much lower income to start with, if you add a lot of time and energy at the front end, it will very much affect the economic viability of that kind of reactor.

La durée de vie peut être... Comme je l'ai dit, à un moment donné, l'usine deviendra non rentable, un peu comme votre voiture. Or, il devient éventuellement plus coûteux de réparer sa voiture que d'en acheter une nouvelle. C'est la même chose pour les centrales. On s'attendrait au minimum à ce que la plupart des centrales nucléaires fonctionnent de 60 à 80 ans, mais au Canada, le processus de délivrance de permis est beaucoup plus court. Le Canada est un cas unique en ce sens que les permis accordés ne couvrent pas toute la durée de vie des centrales. Actuellement, ces permis doivent être renouvelés tous les 10 ans.

[*Français*]

Le sénateur Mockler : Je serai bref moi aussi.

[*Traduction*]

Il y a beaucoup de confusion dans tout le pays. Permettez-moi de dire un mot sur le Canada atlantique. Lorsque j'examine ce qui est proposé, je constate qu'il y aura des chevauchements et que les délais d'autorisation seront prolongés. Vous avez répondu tout à l'heure à certaines questions concernant les échéanciers et au fait que ces échéanciers créent de l'incertitude chez les investisseurs à l'égard d'initiatives pouvant entraîner des retombées économiques et environnementales pour le Nouveau-Brunswick et l'ensemble du Canada. J'ai une question pour le secteur nucléaire. Quelle incidence cela aurait-il sur les petits réacteurs modulaires à venir? Nous sommes des chefs de file dans ce domaine.

L'autre question concerne l'électricité. Je pense que les objectifs de l'évaluation d'un projet devraient comprendre la protection de l'environnement, la croissance économique et la consultation des Premières Nations et des Canadiens. Cela dit, si nous ne faisons pas cela ou si nous évitons complètement la question de la protection de l'environnement et de la croissance économique, quelle est la raison d'être du projet de loi C-69?

M. Barrett : Merci beaucoup, monsieur le sénateur. Avant de céder la parole à Frank Saunders pour qu'il réponde, je pense que votre question complète bien celle du sénateur Woo au sujet de l'étape du début de la planification, question à laquelle nous n'avons pu répondre. En effet, dans un cas comme dans l'autre, les répercussions sont sur les investisseurs. C'est le point central qu'il faut retenir.

M. Saunders : Pour dire les choses simplement, il ne fait aucun doute dans notre esprit que ce processus prolongera considérablement le processus d'approbation. Il entraînera une duplication des chiffres, de parties du processus. Le processus proposé ne se solderait même pas par la délivrance d'un permis par la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Nous serions quand même tenus de suivre le processus de la commission par la suite. Je sais que les gens disent que ce n'est pas le cas, mais lorsque j'examine l'information technique en cause avec l'expérience que j'ai, je peux voir que cela prolongera le processus. En effet, si nous sommes contraints, d'entrée de jeu,

Senator Mockler: Thank you. For electricity, can you give your opinion on the environmental protection economic growth? What do you see happening with Bill C-69?

Mr. Bradley: Getting back to the beginning of our presentation, our fundamental concerns with respect to the legislation are about timelines, and we see that potentially as extending a process that then makes the economics of some of these projects more challenging.

Senator McCallum: Thank you for your presentations. I'm coming from the perspective of Indigenous peoples. I look at this impact assessment as very important so that we are not left with just the burden once the companies leave. It's a balance among environment, equity and economy, social, the lives of First Nations on the lands and future generations.

I look at the impact of what the dams do — I'm from Manitoba — and look at the river flows, water quality, fish passage and protection, watershed protection, threatened and endangered species, cultural resource protection and recreation, and there are now eight proposed new dams for Manitoba and one of them will be going underground with this Minnesota development. How do you deal with the cumulative effects of development? Going project by project, there is no significant damage, but there is cumulative catastrophic damage. By dealing with it project by project, will we ever come to a time when enough is enough?

Mr. Toner: Perhaps I could quickly respond. I'm very interested in those concerns. I think there is something not spoken of, but there is an ability for regional and strategic assessment at a policy level, which is earlier in the process, and that's the type of topic that might well be a good candidate for that type of thing.

The other thing is, as we develop — and I can't speak for all of our utilities, but we certainly try. As we move forward with the new reality that we think there is, developing projects without being in some way partnered with Indigenous communities seems extremely challenging and perhaps unwise. So I think we look for ways to actually work together to identify projects that are successful.

de dépenser beaucoup plus de temps et d'énergie pour démarrer un projet de petit réacteur modulaire, qui rapporte moins au début, la viabilité économique de ce type de réacteur en souffrira énormément.

Le sénateur Mockler : Merci. Pour l'électricité, pouvez-vous donner votre avis sur la protection de l'environnement et la croissance économique? Comment croyez-vous que les choses vont se passer avec le projet de loi C-69?

M. Bradley : Pour en revenir au début de notre exposé, rappelons qu'en ce qui concerne le projet de loi, notre préoccupation fondamentale concerne les délais. Nous estimons que la nouvelle donne pourrait entraîner une prolongation du processus, ce qui pourrait nuire considérablement à la rentabilité de certains de ces projets.

La sénatrice McCallum : Merci de vos exposés. J'envisage la chose du point de vue des peuples autochtones. J'estime que cette analyse d'impact est très importante pour que nous ne nous retrouvions pas seuls avec le fardeau une fois que les entreprises auront quitté le site. Il faut chercher à établir un équilibre entre la question de l'environnement, l'équité et l'économie, la vie sociale, la vie des Premières Nations sur les terres et les générations futures.

Je regarde les répercussions qu'ont les barrages — je viens du Manitoba — et je regarde le débit des rivières, la qualité de l'eau, le passage et la protection des poissons, la protection des bassins versants, les espèces menacées et en voie de disparition, la protection des ressources importantes sur le plan culturel et récréatif, et cetera. Or, il y a maintenant huit nouveaux projets de barrage au Manitoba, dont un qui prévoit le transport souterrain d'électricité vers le Minnesota. Comment doit-on gérer les effets cumulatifs du développement? Individuellement, les projets ne causent pas de dommages importants, mais les dommages cumulatifs sont catastrophiques. En traitant les choses projet par projet, serons-nous en mesure de dire un de ces jours que trop, c'est trop?

M. Toner : Je pourrais peut-être répondre rapidement. Ces préoccupations m'intéressent beaucoup. Je pense qu'il y a quelque chose dont on ne parle pas, mais qui existe, et c'est cette capacité d'évaluation régionale et stratégique en ce qui concerne les politiques — ce qui arrive plus tôt dans le processus. Je crois que ce genre de questionnement se prêterait bien à ce type d'évaluation.

L'autre chose, c'est que nous évoluons. Évidemment, je ne veux pas parler au nom de tous les services publics, mais disons que nous tentons assurément de le faire. Bref, au fur et à mesure que nous avançons en tenant compte de ce que nous percevons être comme la nouvelle réalité, il devient extrêmement difficile, voire téméraire, d'envisager des projets sans partenariat avec les communautés autochtones. Je pense donc que nous cherchons des moyens de travailler ensemble pour trouver des projets qui fonctionnent.

Senator McCallum: When we look at the area of consent and consultation, if it's not done before the project, would you agree that the litigation risk will increase?

Mr. Toner: We can't conceive of doing a project without trying to identify those. We would try to identify big issues before we even entered the process formally.

Senator McCallum: That's why I'm just saying consent is important, and so is consultation.

The Chair: Thank you very much for your testimony, and thank you, colleagues, for your questions.

Senator McCoy: Can I raise a point of order or an observation? Many of us are really counting on the industries that these gentlemen are representing in order to transition to a low-carbon future because we want to increase our capacity for electrification on a number of fronts.

Could I make the observation that some senators are members of the committee? I am not, but I have a right to be here. Generally, if time permitted, I would have some interesting questions. At least, I would have some questions, and I would find them interesting. We are running out of time, but even members of the committee have more questions than you are allowing.

The Chair: Could you direct your questions and I will ask them to write back?

Senator McCoy: My observation is to the steering committee. When you're scheduling these things, we were talking about a bill that calls for meaningful public participation. I'm finding that the Senate of Canada is restricting public participation from people who are directly affected and upon whom we will rely to take us through to the next generation of energy infrastructure. In scheduling things, could you please allow more time so we have a proper investigation of this bill?

The Chair: We will try. Thank you very much.

We continue our study on Bill C-69.

[Translation]

We now welcome David MacLean, Vice President, Alberta, from the Canadian Manufacturers and Exporters, and Tristan Goodman, President, from Explorers and Producers Association of Canada.

La sénatrice McCallum : Seriez-vous d'accord pour dire que le fait de ne pas régler la question du consentement et de la consultation avant la mise en œuvre du projet augmente les risques de litige?

M. Toner : Nous ne pouvons envisager la possibilité de faire un projet sans avoir réglé ces questions. Nous essayerions assurément de cerner ces grandes questions avant même d'entamer le processus de manière officielle.

La sénatrice McCallum : C'est pour cela que je dis que le consentement est important, et la consultation aussi.

La présidente : Merci beaucoup de vos témoignages. Je remercie également mes distingués collègues de leurs questions.

La sénatrice McCoy : Puis-je faire un rappel au Règlement ou une observation? Beaucoup d'entre nous comptent vraiment sur les industries que ces messieurs représentent pour faire la transition vers un avenir à faible émission de carbone, car nous voulons accroître notre capacité d'électrification sur plusieurs fronts.

Puis-je faire remarquer que certains sénateurs sont membres du comité? Ce n'est pas mon cas, mais j'ai le droit d'être ici. De façon générale, si nous avons assez de temps, j'aurais des questions intéressantes à poser. Du moins, j'aurais quelques questions et je les trouverais intéressantes. Nous manquons de temps et même les membres du comité auraient d'autres questions à poser, mais ce serait plus long que ce que vous permettez.

La présidente : Pourriez-vous poser vos questions, et je leur demanderai de répondre par écrit?

La sénatrice McCoy : Mon observation s'adresse au comité directeur et concerne sa façon de planifier ces choses. Le projet de loi à l'étude demande une participation significative du public. Je constate que le Sénat du Canada restreint la participation publique des personnes qui sont directement touchées et sur qui nous comptons pour nous guider vers la prochaine génération d'infrastructures énergétiques. Au moment d'établir le calendrier, pourriez-vous accorder plus de temps afin que le projet de loi puisse faire l'objet d'une enquête appropriée?

La présidente : Nous allons essayer. Je vous remercie beaucoup.

Poursuivons notre étude du projet de loi C-69.

[Français]

Nous recevons maintenant M. David MacLean, vice-président, Alberta, de Manufacturiers et Exportateurs du Canada, et M. Tristan Goodman, président de l'Association des explorateurs et des producteurs du Canada.

Thank you for joining us. I invite you to make your opening statements, after which we will move to a time for questions.

[English]

David MacLean, Vice President, Alberta, Canadian Manufacturers and Exporters: Good morning. Thank you for having us here today. I'm here to talk about this bill on behalf of Canadian Manufacturers and Exporters and our association's 2,500 direct members.

Manufacturing represents the largest business sector in the country. It directly accounts for 11 per cent of Canada's GDP, two thirds of Canada's exports and 1.7 million employees in high-wage and high-skill jobs in nearly every community in the country.

While we count a significant number of resource developers, particularly energy producers, among our membership, by and large, the Canadian resource sector, including mining and energy, are our valued customers and partners. Together, manufacturers and resource developers are the cornerstone of the Canadian economy. Manufacturers in every region of the country see this legislation as a potential threat to future resource development and the well-being of their essential suppliers and customers.

Canada's manufacturers and exporters support the development of Canadian energy and understand the intent of Bill C-69 but recommend modifications identified to support a process that enables good projects to proceed quickly, amicably and predictably. In its current form, the legislation fails to do that. The bill will make it more difficult and, in some cases, impossible to proceed with nationally significant national resource development projects. In our view, the bill should be amended. After extensive consultations with members and partners across Canada, we have some general recommendations for potential amendments.

Bill C-69 would create a system seemingly designed to find flaws and ignore positive economic benefits. Clause 63 describes the five factors the minister must consider in making a decision, which include sustainability, potential adverse effects, implementation of the mitigation measures and others. The act should be amended to include national, regional and community economic interests.

Je vous remercie de vous joindre à nous. Je vous invite à faire vos déclarations liminaires, après quoi nous passerons à la période des questions.

[Traduction]

David MacLean, vice-président, Alberta, Manufacturiers et Exportateurs du Canada : Bonjour. Je vous remercie de nous accueillir ici aujourd'hui. Je suis ici pour parler de ce projet de loi au nom des Manufacturiers et Exportateurs du Canada et des 2 500 membres directs de notre association.

L'industrie manufacturière est le plus important secteur d'activité au pays. Elle compte directement pour 11 p. 100 du PIB du Canada, pour les deux tiers des exportations du pays et pour 1,7 million de salariés qui occupent des emplois bien rémunérés et hautement spécialisés dans presque toutes les collectivités du pays.

Bien que nous comptons parmi nos membres un nombre important de promoteurs de ressources naturelles, en particulier de producteurs d'énergie, les acteurs du secteur canadien des ressources naturelles, y compris du secteur des mines et de l'énergie, sont des clients et des partenaires qui nous sont chers. Ensemble, les manufacturiers et les exploitants de ressources constituent la pierre angulaire de l'économie canadienne. Les fabricants de toutes les régions du pays considèrent cette loi comme une menace potentielle pour l'exploitation future des ressources et le bien-être de leurs fournisseurs et clients essentiels.

Les fabricants et les exportateurs du Canada appuient le développement de l'énergie au Canada et comprennent l'intention du projet de loi C-69, mais ils recommandent des amendements pour soutenir la mise en place d'un processus qui permettrait aux bons projets de se réaliser rapidement, à l'amiable et de façon prévisible. Dans sa forme actuelle, le projet de loi n'y parvient pas. Le projet de loi rendra plus difficile et, dans certains cas, impossible la réalisation de projets d'exploitation de ressources d'importance nationale. À notre avis, le projet de loi devrait être amendé. Les vastes consultations que nous avons menées auprès de nos membres et partenaires à l'échelle du pays nous ont permis de formuler quelques recommandations générales quant aux amendements qu'il y aurait lieu d'apporter.

Le projet de loi C-69 créerait un système qui semble être conçu pour trouver les faiblesses et ignorer les avantages économiques. L'article 63 décrit les cinq facteurs dont le ministre doit tenir compte avant de prendre une décision, notamment la durabilité du projet, ses éventuels effets néfastes, la mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'autres facteurs. La loi devrait être modifiée afin de mentionner les intérêts économiques nationaux, régionaux et communautaires.

Despite the stellar health and safety record of Canada's pipeline and nuclear industries, this bill would move the approval and condition-setting function for pipelines and nuclear facilities from the NEB, the Canadian Nuclear Safety Commission, Nova Scotia and Newfoundland offshore petroleum boards to Environment and Climate Change Canada. Life cycle regulators must not be removed from the project approval process.

In order to have a clear debate, the proposed project list should be made public. In situ oil sands operations should be excluded from the project list as they are currently subject to stringent Alberta regulations that manage environmental and socioeconomic impacts.

Duty to consult indigenous groups is enshrined in section 35 of the Constitution and is included in this legislation. It has been repeatedly tested in the courts and, through trial and error, the expectations of government and project proponents have been clarified. Introducing, as it does in the preamble, the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous People could introduce some unnecessary uncertainty into the process.

This bill and the impact assessment act place the discretion for determination of public interest of a particular project in the hands of the Minister of Environment. We believe that that should be shifted to a tripartite model to avoid overly politicizing the process.

Any new legislation must not undermine the jurisprudence that has been established over the years around project approvals. In the past five years, court challenges in the Federal Court of Appeal and the Supreme Court of Canada have added layers of judicial certainty regarding the NEB's regulatory process. Replacing the NEB now with a new process would welcome a new round of court challenges, setting Canada back further.

The act should implement reasonable time frames during which challenges can be made. This would increase certainty around clock stoppages and clear rules for timeline extensions.

The mandatory requirement for review of offshore oil and gas activities is an unnecessary overreach. Not all projects justify this level of oversight, and mandatory panel reviews could make new offshore exploration economically unviable.

En dépit du bilan très reluisant en matière de santé et de sécurité de l'industrie canadienne des pipelines et de l'industrie nucléaire canadienne, le projet de loi retirerait la fonction d'approbation des pipelines et des installations nucléaires et la fonction d'établissement des conditions qui se rattachent à ces projets à l'ONE, à la Commission canadienne de sûreté nucléaire et aux offices d'hydrocarbures extracôtiers de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, et les confierait à Environnement et Changement climatique Canada. Les organismes de réglementation du cycle de vie ne doivent pas être exclus du processus d'approbation des projets.

Afin de pouvoir avoir un débat en bonne et due forme, la liste des projets proposés devrait être rendue publique. Les activités d'exploitation des sables bitumineux in situ devraient être retirées de la liste des projets, étant donné qu'elles font actuellement l'objet d'une réglementation rigoureuse en Alberta qui tient compte des répercussions environnementales et socio-économiques.

L'obligation de consulter des groupes autochtones est enchâssée dans l'article 35 de la Constitution, et elle est prescrite dans la mesure législative qui nous occupe. Elle a été mise à l'épreuve encore et encore devant les tribunaux et, par tâtonnements, les attentes du gouvernement et des promoteurs de projets ont été clarifiées. Le fait de présenter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, comme c'est fait dans le préambule, pourrait ajouter une incertitude inutile au processus.

Le projet de loi et la Loi sur l'évaluation d'impact accordent au ministre de l'Environnement le pouvoir discrétionnaire de déterminer si un projet particulier est dans l'intérêt du public. Nous croyons que ce processus devrait reposer sur un modèle tripartite, afin d'éviter de politiser excessivement le processus.

Les nouvelles mesures législatives ne doivent pas porter atteinte à la jurisprudence liée à l'approbation de projets qui a été établie au fil des ans. Au cours des cinq dernières années, des contestations devant la Cour d'appel fédérale et la Cour suprême du Canada ont conféré au processus de réglementation de l'ONE un certain degré de certitude judiciaire. En remplaçant l'ONE par un nouveau processus, nous favoriserions une nouvelle série de contestations judiciaires, qui retarderait encore plus le Canada.

La loi devrait prévoir des délais raisonnables pendant lesquelles les contestations peuvent avoir lieu. Cela accroîtrait la certitude relative à la suspension des délais et la clarté des règles relatives à la prolongation des délais.

L'examen obligatoire des activités gazières et pétrolières extracôtières est une mesure inutilement excessive. Tous les projets ne justifient pas un tel niveau de supervision, et les processus obligatoires d'examen par une commission pourraient rendre les nouveaux projets d'exploration extracôtière non viables sur le plan économique.

Thank you for your time today.

The Chair: Thank you.

Please keep your preambles short so we have more time for questions.

Tristan Goodman, President, Explorers and Producers Association of Canada: I will be quick, as I look forward to the questions. It is a great honour to be here among such distinguished individuals. There is quite the background before me, so thank you very much.

My name is Tristan Goodman, and I am the president of EPAC, Explorers and Producers Association of Canada, which operates across four different provinces, and my members number about 150. They are oil and gas explorers and producers. They are all Canadian based. They all are Canadian based entrepreneurs, many of which have invested their own personal money through mortgaging their houses and other methods to develop businesses. Some of these businesses have turned into some of the most successful companies in Canada throughout our history. Some are small. Some are much larger.

We spend billions every year. When things are going very well, we spend many billions. Right now, investment is more challenging. We also purchase a tremendous amount of manufactured goods, from steel to vehicles and everything in between.

We also produce about 25 per cent of natural gas and conventional oil production. Most of this, if not all of this, is through wells. I don't represent the oil sands mining group, so it's a bit of a differentiation.

We have seen a significant drop in investment, and it's a concern. I think Bill C-69 will cause additional concerns related to this. We are very proud of the fact that we operate in some of the most stringent environmental requirements., and I believe the track record we have is strong. But, of course, there are opportunities for improvement as we move along.

There are three points I'd like to make.

First, I'd like to say that we support the detailed analysis and contributions of the Government of Alberta, the Government of Saskatchewan, Canadian Association of Petroleum Producers and the Canadian Energy Pipeline Association. We work

Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé aujourd'hui.

La présidente : Merci.

Veillez limiter la durée de vos préambules afin que nous disposions de temps pour poser des questions.

Tristan Goodman, président, Association des explorateurs et des producteurs du Canada : Je serai rapide, car je suis impatient de répondre à vos questions. C'est un grand honneur d'être ici parmi des personnes aussi remarquables. Je comparais devant des personnes ayant des antécédents impressionnants et diversifiés. Je vous remercie donc de m'avoir invité.

Je m'appelle Tristan Goodman, et je suis président de l'AEPC, c'est-à-dire l'Association des explorateurs et des producteurs du Canada, qui exerce ses activités dans quatre provinces et qui compte environ 150 membres. Ces membres sont des explorateurs et des producteurs des secteurs pétroliers et gaziers, qui sont tous établis au Canada. Ce sont tous des entrepreneurs établis au Canada, dont bon nombre ont utilisé leur propre argent, en hypothéquant leur maison, ou ont eu recours à d'autres moyens, pour fonder leurs entreprises. Certaines de ces entreprises sont parmi les plus prospères que le Canada ait jamais connues. Certaines de ces entreprises sont petites, alors que d'autres sont beaucoup plus grandes.

Nous dépensons des milliards de dollars par année. Lorsque les conditions économiques sont favorables, nous dépensons de nombreux milliards de dollars. En ce moment, il est plus difficile d'investir. Nous achetons également une énorme quantité de produits manufacturés, qui vont de l'acier aux véhicules, en passant par à peu près tout.

Nous produisons également environ 25 p. 100 du gaz naturel et du pétrole brut classique. La plupart de ces ressources, voire la totalité, proviennent de puits. Je ne représente pas le groupe responsable de l'extraction minière des sables bitumineux. Cela me différencie donc un peu des autres intervenants.

Nous observons une importante diminution des investissements, et c'est préoccupant. Je pense que le projet de loi C-69 nous causera des préoccupations supplémentaires à cet égard. Nous sommes très fiers du fait que nous exerçons nos activités en satisfaisant à certaines des exigences environnementales les plus contraignantes qui soient, et je crois que notre bilan en la matière est solide. Bien évidemment, il nous est toujours possible d'améliorer notre rendement à cet égard à mesure que nous avançons.

Il y a trois points que j'aimerais faire valoir.

Premièrement, j'aimerais dire que nous appuyons l'analyse détaillée et les contributions du gouvernement de l'Alberta, du gouvernement de la Saskatchewan, de l'Association canadienne des producteurs pétroliers et de l'Association canadienne de

collaboratively with those groups. Instead of myself providing a laundry list of those, I'd like to focus on three specific areas.

There is a lack of balance in the purpose statement under clause 6 for both agencies. I'd welcome any questions on that, and I have some ideas on how to quickly rectify that. The extensive nature of ministerial discretion is a concern. The very broad engagement process, I believe, actually dilutes the participation of those who have recognized rights as well as those who are directly and adversely affected.

I would like to close my comments with a personal perspective. In my career over the last 20 years, I have worked for several different regulators personally. I have been involved in regulation and I have helped draft legislation. I was the executive that led the creation of the Alberta energy regulator. I have a PhD in natural resource management. I'm a qualified lawyer in the United Kingdom, and I also have a legal background here in Canada. So I believe I can help you as you move through this process, and I certainly hope there is an ability to aid the Senate in their deliberations. Thank you.

The Chair: Thank you very much.

Senator MacDonald: Thank you both for being here this morning.

Mr. Goodman, I'll direct my question to you. I'll ask you to elaborate on clause 6 and the lack of balance therein. Could you address that?

Mr. Goodman: I will start with how all regulators work. Regulators have a long history. They have developed since in the 1850s but really took off in the 1950s. That's when we saw an increase in agency boards and commissions across many different jurisdictions, from the U.K. to United States and Canada.

One of the key things about all regulators — and there are over 2,000 in Canada, and some estimates put it as high as 3,000 agencies, board and commissions. It's a major piece of government. The point of a regulator by most definitions is to reduce harm. They are there to try to create trade-off discussions, to try and create balance. They will be provided an oversight over a piece that the democracy provides them, usually in the administrative component.

pipelines d'énergie. Nous travaillons en collaboration avec ces groupes. Au lieu de vous fournir une longue liste de nos préoccupations, j'aimerais mettre l'accent sur trois secteurs précis.

À l'article 6, l'énoncé de l'objet manque d'équilibre pour les deux organismes. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions à ce sujet, et j'ai quelques idées quant à la façon de rectifier rapidement ce problème. Par ailleurs, l'étendue du pouvoir discrétionnaire du ministre est préoccupante. De plus, le très vaste processus de participation affaiblit la participation de ceux dont les droits de participation sont reconnus, ainsi que de ceux qui sont touchés par le projet de façon directe ou négative.

J'aimerais conclure mes observations en vous faisant part de mon point de vue personnel. Au cours de ma carrière des 20 dernières années, j'ai été au service de plusieurs différents organismes de réglementation. J'ai participé à la réglementation, et j'ai contribué à la rédaction de mesures législatives. J'étais le cadre qui a dirigé la création de l'organisme de réglementation de l'énergie de l'Alberta. J'ai un doctorat en gestion des ressources naturelles, et je suis autorisé à pratiquer le droit au Royaume-Uni. J'ai aussi des antécédents juridiques au Canada. Par conséquent, je crois être en mesure de vous aider à franchir les étapes de ce processus, et j'espère bien pouvoir assister le Sénat dans ses délibérations.

La présidente : Merci beaucoup.

Le sénateur MacDonald : Je vous remercie tous les deux de votre présence ce matin.

Monsieur Goodman, je vais m'adresser à vous. Je vais vous demander de nous en dire davantage sur l'article 6 et son manque d'équilibre. Pouvez-vous parler de cela?

M. Goodman : Je vais commencer par parler de la façon dont les organismes de réglementation fonctionnent. Les organismes de réglementation ont une longue histoire. Ils ont évolué depuis les années 1850, mais ils ont vraiment pris leur essor dans les années 1950. C'est à cette époque que nous avons observé une augmentation du nombre d'organismes, d'offices et de commissions dans de nombreux États, qui vont du Royaume-Uni aux États-Unis, en passant par le Canada.

L'un des éléments clés de tous les organismes de réglementation — et il y en a plus de 2 000 au Canada, bien que certains estiment qu'ils atteignent jusqu'à 3 000 organismes, offices ou commissions —, c'est qu'ils constituent une composante importante du gouvernement. Selon la plupart des définitions, un organisme de réglementation a pour but de réduire les méfaits. Ils existent pour tenter de susciter des discussions sur les avantages et les inconvénients, et tenter de créer un équilibre. Les démocraties leur confient la supervision d'un élément, habituellement d'un point de vue administratif.

It's very critical that they can look at the trade-off debate. When you read the two sections, clause 6 in both the new agencies, that trade-off doesn't come through fully. The purpose statements are critical and fundamental when you are a regulator. It's very important from a practice standpoint, and it's very important from a stakeholder standpoint. It's one of the first things the courts will always read when they are examining these things.

Adding in an aspect of economic within the purpose statements will provide that balance. I know many of you work in different jurisdictions. There are examples in Ontario and Quebec, in British Columbia with the BC Oil and Gas Commission, and in Alberta with the current Alberta energy regulator and the Natural Resources Conservation Board. They all have this purpose statement in that manner. I think that, right now, is lacking within the bill.

Senator MacDonald: I have a supplementary for both of you. The numbers show that foreign investment in Canada has dropped by almost half. It's a huge loss of foreign investment in this country.

Under this new proposed regime, the total area for extension or suspension of time limits is 26 different times when the minister can arbitrarily use discretion, not just to pause projects but to put unlimited amount of time in the pauses of these projects. Under the previous regime, it was nine.

It would seem to me that this is a prescription for predetermined failure for so many projects. People with investment just will not come to the table to invest. As people who are involved in your sectors, I'm curious about your response to these seemingly numerous opportunities for a minister to shut a project down.

Mr. Goodman: I can appreciate and understand why ministerial discretion occurs within certain pieces of legislation. Ministers are democratically elected representatives of the Canadian people, and there is no question that, in certain limited cases, usually at a higher policy level, there could be situations where that occurs. I have to agree that right now the ministerial discretion within the bill creates a lack of predictability for investors as they move forward. I think there is an opportunity to reexamine some of the key aspects, particularly where they are more administrative. There is certainly an argument that — and I have heard the argument — we don't want civil servants making decisions. I think we have to recognize how our system has been set up. There is a time and place where civil servants are making outstanding decisions every day. Just look at the clerk trying to

Il est absolument crucial qu'ils puissent étudier le débat sur les avantages et les inconvénients. Lorsqu'on lit les deux sections de l'article 6, cette fonction d'étude des avantages et des inconvénients ne ressort pas vraiment pour les deux organismes. Les énoncés de l'objet sont cruciaux et fondamentaux pour un organisme de réglementation. Ils sont très importants du point de vue des pratiques et du point de vue des intervenants. C'est l'une des premières choses que les tribunaux lisent lorsqu'ils examinent ces affaires.

L'ajout d'un aspect économique dans les énoncés de l'objet rétablira l'équilibre. Je sais que bon nombre d'entre vous travaillent dans différentes provinces. Des exemples existent en Ontario, au Québec, en Colombie-Britannique, en ce qui concerne la BC Oil and Gas Commission, et en Alberta, en ce qui concerne l'organisme actuel de réglementation de l'énergie de l'Alberta et le Natural Resources Conservation Board. L'énoncé de l'objet de tous ces organismes est formulé de cette manière. Je pense qu'en ce moment, c'est une lacune du projet de loi.

Le sénateur MacDonald : J'ai une question complémentaire à vous poser à tous les deux. Les chiffres montrent que les investissements étrangers au Canada ont diminué de moitié. Cela représente une perte énorme d'investissements étrangers pour notre pays.

En vertu du nouveau régime proposé, le ministre peut utiliser son pouvoir discrétionnaire de façon arbitraire pour prolonger ou suspendre des délais à 26 différents stades du processus, non seulement pour interrompre temporairement ces projets, mais aussi pour accroître de façon illimitée la durée de ces pauses. Selon le régime précédent, le ministre ne pouvait le faire qu'à neuf différents stades du processus.

Il me semble que c'est la recette parfaite pour faire échouer à l'avance un très grand nombre de projets. Les investisseurs ne se manifesteront simplement pas. Comme vous êtes des gens qui jouent des rôles dans vos secteurs, je suis curieux de connaître vos réactions par rapport à ces occasions, qui semblent nombreuses, où un ministre peut stopper un projet.

M. Goodman : Je peux comprendre pourquoi un pouvoir discrétionnaire est accordé à des ministres dans certaines mesures législatives. Les ministres sont des représentants élus démocratiquement par le peuple canadien, et il ne fait aucun doute que, dans certains cas rares liés à des politiques de niveau élevé, cela peut se produire. Je dois convenir avec vous qu'en ce moment, le pouvoir discrétionnaire ministériel prévu par le projet de loi créerait à l'avenir un manque de prévisibilité pour les investisseurs. Je pense que vous avez une occasion de réexaminer certains des principaux aspects du projet de loi, en particulier ceux qui ont un caractère plus administratif. Il y a certainement un argument — et j'ai entendu cet argument — selon lequel nous ne tenons pas à ce que des fonctionnaires prennent des décisions. Je crois que nous devons reconnaître la

get this organized. This is a feat of genius. Congratulations on that. But the reality is that discretion is something that needs to be tightened within this bill. Right now, you are going to continue to lose investment if that level of discretion were to be left in this bill.

Mr. MacLean: Time frames for regulatory approval are a competitive issue, and we talk a lot about competitiveness. Even with the status quo, we already lag behind competing jurisdictions for investment in terms of how quickly we can get projects approved. As we move forward, we need to be cognizant of time lines and how that affects economic viability of projects.

Senator Cordy: Thank you for your comment, Mr. Goodman, that it is ultimately the responsibility of the elected official, the minister, to make those decisions. I agree with you. In fact, the ministerial discretion for decision-making related to this was brought in the budget bill of 2012, and my understanding is that there is less discretion in this bill than there was in the budget bill of 2012.

My question is for you, Mr. MacLean. It is related to jurisprudence, which you mentioned. We have brought this up before, particularly when we had the government officials before us. Their response to it was that of course the jurisprudence would stand on issues that are in this bill, unless it is something brand new. Did you think all jurisprudence would be thrown out, or what is your concern specifically?

Mr. MacLean: The jurisprudence is important. Anything done to endanger that or get us back to square one would be a mistake. Members, particularly in the energy sector, expressed concern to us about the potential for that to happen once the bill becomes law. What we found in Alberta was that when there were significant reforms to regulators, that the jurisprudence remains, so the risk didn't come to fruition there, but it's still a concern going forward.

Senator Cordy: The same thing would hold through with this bill, to my understanding of answers that were given to a number of senators.

To your concern about duty to consult, we've had a fair bit of litigation already and the courts have ruled on duty to consult. In the previous bill, the old system was a duty to consult, and the

façon dont notre système a été établi. Il y a des circonstances dans lesquelles des fonctionnaires prennent quotidiennement des décisions exceptionnelles. Regardez simplement ce que la greffière tente d'organiser. C'est une idée de génie, dont je vous félicite. En réalité, ce pouvoir discrétionnaire est un élément qui doit être resserré dans le projet de loi. Si un pouvoir discrétionnaire de ce genre n'est pas retiré du projet de loi, vous continuerez de perdre des investissements.

M. MacLean : Les délais d'approbation réglementaire sont un enjeu lié à la compétitivité, et nous parlons beaucoup de la compétitivité. Même si nous laissons les choses telles qu'elles sont, nous accusons déjà un retard en ce qui concerne la vitesse à laquelle nous pouvons faire approuver des projets, comparativement à d'autres pays qui rivalisent avec nous pour attirer des investissements. À mesure que nous avançons, nous devons être conscients des délais et de leur incidence sur la viabilité économique des projets.

La sénatrice Cordy : Je vous remercie, monsieur Goodman, d'avoir fait observer qu'en fin de compte, il revient à un représentant élu, à savoir le ministre, de prendre ces décisions. Je suis d'accord avec vous. En fait, le pouvoir discrétionnaire des ministres en matière de prise de décisions dans ce domaine a été accordé dans le projet de loi d'exécution du budget de 2012, et je crois comprendre que le pouvoir discrétionnaire prévu dans le projet de loi qui nous occupe est moins important que celui qui était prévu dans le projet de loi d'exécution du budget de 2012.

Ma prochaine question vous est destinée, monsieur MacLean. Elle est liée à la jurisprudence, que vous avez mentionnée. Nous avons soulevé cette question auparavant, en particulier lorsque de hauts fonctionnaires du gouvernement comparaissaient devant nous. Ils ont répondu que, bien entendu, la jurisprudence s'appliquerait aux questions abordées dans le projet de loi, à moins qu'il s'agisse d'un nouvel enjeu. Pensiez-vous que toute la jurisprudence allait être rejetée, ou quelle était au juste votre préoccupation?

M. MacLean : La jurisprudence est importante. Toute mesure qui la met en danger ou nous ramène à la case départ serait une erreur. Nos membres, en particulier ceux du secteur énergétique, nous ont fait part de leur crainte que cela se produise si le projet de loi est adopté. Ce que nous avons découvert en Alberta, lorsque les organismes de réglementation ont fait l'objet d'importantes réformes, c'est que la jurisprudence continuait de s'appliquer. Par conséquent, les risques ne se sont pas matérialisés là-bas, mais cela constitue toujours une préoccupation pour nous à l'avenir.

La sénatrice Cordy : Selon ma compréhension des réponses qui ont été données à un certain nombre de sénateurs, la même chose s'appliquerait dans le cas du projet de loi.

En ce qui concerne votre préoccupation relative à l'obligation de consulter, plusieurs poursuites ont été intentées, et les tribunaux ont rendu des décisions à propos de l'obligation de

courts found that that was not carried out to the extent that it should have been. That was why there was so much litigation. This bill actually proposes a new, early engagement with Indigenous people so that there is truly a duty to consult and it is true consultation. I don't share your concern that there will be more litigation. I believe, with the early and more inclusive engagement, that there would be less litigation.

Mr. MacLean: That's good to hear. CME is part of a coalition of business associations looking at this issue, and a universal theme throughout every submission is around the wording of the legislation around duty to consult. It seems to be a common concern and, if an amendment can be made to address that concern, that will probably be looked at favourably by our members.

Senator Simons: I should say, in the nature of full disclosure, that Mr. MacLean and I have a long history as amiable sparring partners on political issues in Alberta.

David, I know you grew up in Fort McMurray and you know what the boom and bust cycles are like. Could you speak to my colleagues who are not from Alberta about what the situation is right now with the difference in pricing and with the lack of market access? What has the situation been for manufacturers in Alberta in this period and what are you worried about if Bill C-69 goes ahead?

Mr. MacLean: We estimate that 80 per cent of Alberta manufacturers are in some way energy facing. What we found during the downturn in the energy markets — part of that is the differential and part is the global price of oil and gas, and the differential is caused by a lack of pipeline capacity. Manufacturing in Alberta lost 45,000 jobs. Some of that has come back over time because we still have a very strong energy sector. But the manufacturing sector has been decimated by the downturn in oil and gas. Those impacts have been across the country, not just in Alberta. The impacts have been extreme, and there is a lot of frustration around the lack of market access for Alberta energy.

Senator Simons: Mr. Goodman, you have had a lot regulatory experience, obviously. Are you concerned about the way life cycle regulators are treated in the context it of Bill C-69?

consulter. Dans le projet de loi précédent, l'ancien système prévoyait une obligation de consulter, et les tribunaux ont constaté que les gens n'étaient pas consultés dans la mesure où ils auraient dû l'être. C'est la raison pour laquelle il y a eu autant de poursuites. Le présent projet de loi propose en fait une nouvelle participation précoce des peuples autochtones, afin que l'obligation de consulter soit vraiment respectée et que de véritables consultations aient lieu. Je ne partage pas votre crainte qu'il y ait davantage de poursuites. Je crois que, grâce à cette participation précoce et plus inclusive, il y aura moins de poursuites.

M. MacLean : Je suis heureux de l'entendre. MEC fait partie d'une coalition d'associations commerciales qui examinent cet enjeu et, dans tous les mémoires présentés, le thème qui revient est lié à la formulation de l'obligation de consulter dans le projet de loi. Cela semble être une préoccupation commune et, si une modification pouvait être apportée au projet de loi afin de tenir compte de cette préoccupation, il est probable que nos membres accueilleraient favorablement cette modification.

La sénatrice Simons : Par souci de transparence, je devrais mentionner que M. MacLean et moi participons depuis longtemps à des joutes verbales au sujet des enjeux politiques de l'Alberta.

David, je sais que vous avez grandi à Fort McMurray et que vous savez à quoi ressemblent les cycles d'expansion et de ralentissement. Pourriez-vous expliquer à mes collègues, qui ne viennent pas de l'Alberta, quelle est la situation là-bas en ce moment, compte tenu des fluctuations du prix du pétrole et du manque d'accès aux marchés? Quelle est la situation des fabricants de l'Alberta pendant cette période, et que craignez-vous si le projet de loi C-69 va de l'avant?

M. MacLean : Nous estimons que les activités de 80 p. 100 des fabricants albertains sont liées, d'une façon ou d'une autre, à la production d'énergie. Pendant le ralentissement des marchés énergétiques, nous avons découvert que le secteur manufacturier de l'Alberta avait perdu 45 000 emplois — en partie en raison du prix mondial du pétrole et du gaz naturel, et en partie en raison de l'écart qui a été causé par un manque de capacité pipelinrière. Certains de ces emplois sont revenus avec le temps, parce que notre secteur énergétique est encore très robuste, mais le secteur manufacturier a été décimé par le ralentissement des activités pétrolières et gazières. Ces répercussions ont été ressenties à l'échelle nationale, et pas uniquement en Alberta. Elles ont été extrêmes, et les gens éprouvent beaucoup de frustration par rapport au manque d'accès aux marchés que vivent les sociétés énergétiques de l'Alberta.

La sénatrice Simons : Monsieur Goodman, vous avez manifestement acquis beaucoup d'expérience dans le domaine de la réglementation. Êtes-vous préoccupé par la façon dont les organismes de réglementation du cycle de vie sont traités dans le contexte du projet de loi C-69?

Mr. Goodman: There isn't necessarily a right or wrong to approach this, but generally industries are more comfortable when they have a life cycle regulator. Whether that is an energy or a nuclear regulator, it's more efficient and has other benefits. It effectively can look at the detail. The reason you have agency boards or commissions and the reason the courts in general would defer to them is that they are technical. It's very challenging for an agency to look at a very technical subject outside of the specifics. Many of us would have trouble. I noticed the gentlemen from the uranium business. That's a pretty challenging area compared to where others are in the energy space. In general, businesses always prefer a one-stop shop, and that one-stop shop tends to be sector-specific.

Senator Simons: Is it possible to have a one-stop shop that would work with a combined panel that includes representatives from life cycle regulators, as the impact assessment act suggests?

Mr. Goodman: I think there are existing processes. We have to remember we have a pretty decent National Energy Board right now. I think there is a lot to be said about that regulator. It's world class and well recognized. Yes, there are opportunities for improvement, but I think in general you will have to consider different factors within that. Right now, I would argue that you have an existing process that is considering that through joint panels and other components related to that. It is certainly possible.

The Chair: Can I ask a question exactly on that? In the news, we have heard a lot about the NMB and the fact that the CEOs and the people in high levels came from the industry they are regulating, so that caused a lot of apprehension of conflict of interest. I understand the expertise is with the life cycle regulator, but if the authority there is going to be in direct relationship or indirect relationship with the people they want to regulate, is that not something that could cause friction?

Mr. Goodman: I actually don't think it will, so long as you have a balanced approach. If you look at regulators, particularly in the energy space right now — and you can look at Alberta Energy Regulator as an example — you have industry experts that sit within the board and groups that come from the Anglo community and Indigenous nations.

M. Goodman : Il n'y a pas nécessairement une bonne ou une mauvaise approche à cet égard, mais, en général, les industries sont plus à l'aise lorsqu'elles font affaire avec un organisme de réglementation du cycle de vie. Qu'il s'agisse d'un organisme de réglementation de l'énergie ou d'un organisme de réglementation de la sûreté nucléaire, ces organismes sont beaucoup plus efficaces et offrent d'autres avantages. Ils peuvent effectivement étudier les détails. La raison pour laquelle les organismes, les offices ou les commissions existent et la raison pour laquelle les tribunaux s'en remettent généralement à eux, c'est qu'ils possèdent des compétences techniques. Il est très difficile pour un organisme d'étudier un sujet très technique sans connaître les détails. Bon nombre d'entre nous auraient du mal à le faire. J'ai remarqué les messieurs de l'industrie de l'uranium. C'est un domaine très complexe si on le compare aux autres domaines du secteur énergétique. En général, les entreprises préfèrent traiter avec un guichet unique, et les guichets uniques ont tendance à être propres à un secteur.

La sénatrice Simons : Est-il possible de mettre en place un guichet unique qui travaille avec une commission mixte composée, entre autres, de représentants des organismes de réglementation du cycle de vie, comme le suggère la Loi sur l'évaluation d'impact?

M. Goodman : Je pense qu'il existe déjà des processus. Il ne faut pas oublier que nous avons actuellement un assez bon organisme, à savoir l'Office national de l'énergie. Je pense qu'il y a beaucoup à dire au sujet de cet organisme de réglementation. C'est un organisme de calibre mondial qui est bien reconnu. Oui, il y a des possibilités d'amélioration, mais je crois qu'en général, il faudra prendre en compte différents facteurs. Je dirais qu'il existe déjà un processus qui en tient compte par l'entremise de comités conjoints et d'autres composants connexes. C'est certainement possible.

La présidente : Puis-je vous poser une question sur ce point précis? Dans les nouvelles, nous avons beaucoup entendu parler du Conseil de gestion du Nord (CGN) et du fait que les PDG et les gens aux échelons supérieurs venaient de l'industrie réglementée par le conseil, ce qui a causé beaucoup d'apprehensions quant à la possibilité d'un conflit d'intérêts. Je comprends que l'expertise relève de l'organisme de réglementation du cycle de vie, mais si l'autorité là-bas compte entretenir des relations directes ou indirectes avec les gens qu'elle veut réglementer, n'est-ce pas là une source de friction éventuelle?

M. Goodman : Je ne pense pas que ce sera le cas, tant que vous aurez une approche équilibrée. Si vous examinez des organismes de réglementation, surtout dans le secteur de l'énergie à l'heure actuelle — par exemple, l'Alberta Energy Regulator —, vous verrez des experts de l'industrie qui siègent au conseil et des groupes qui viennent de la communauté anglophone et des nations autochtones.

The Chair: Thank you.

[*Translation*]

Senator Carignan: My question deals with areas of jurisdiction. Technically, your companies would be more local or provincial in nature. In this bill, do you sense that the federal government wants to go even further into a provincial area of jurisdiction to begin, or even increase, control over companies that are normally in provincial jurisdiction in terms of environmental assessments? Mr. Goodman?

[*English*]

Mr. Goodman: Having fully read the bill several different times and looked at some of the comments that are coming out of the House of Commons, there is some concern here that could occur around provincial jurisdiction versus federal jurisdiction. The details on this could be debated, but I do think right now, at least within the energy space, and to a large extent under CEEA and other things within the environmental space, there has been delineation. Although it is not strictly jurisprudence, there has been a practical convention built up over many decades of use, and I think there are some concerns that bring to bear around how this could impact the ability of some provinces to develop their natural resources.

The Chair: Thank you.

Senator Neufeld: Thank you, gentlemen, for being here. I will just start with a quick question. The Minister of Environment and Climate Change said that Bill C-69 will, “make the Canadian energy and resource sectors more competitive.” Could you tell me whether you agree with that? Do the people you represent actually agree with that statement?

Mr. MacLean: None of our members have expressed the sentiment that the legislation, as is currently proposed, would increase competitiveness of Canadian businesses. It’s the opposite. There is a lot of heartburn out there around potential unintended consequences of legislation that will slow down approvals and slow down investment in resource projects across the country and also economic infrastructure. This bill doesn’t apply to just resources. It also applies to economic infrastructure like ports and airports, which are critical to manufacturing competitiveness.

Mr. Goodman: I would have to echo those concerns. My members are generally concerned with Bill C-69, that it would have a chilling effect on the investment into our country or the

La présidente : Merci.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Ma question porte sur les champs de compétence. Techniquement, vos entreprises seraient plutôt de nature locale ou provinciale. Sentez-vous, dans ce projet de loi, une volonté du gouvernement fédéral d’aller encore plus loin dans un champ de compétence provincial et de commencer, ou même augmenter les contrôles envers des entreprises qui sont normalement de compétence provinciale en matière d’évaluation environnementale, monsieur Goodman?

[*Traduction*]

M. Goodman : Ayant lu le projet de loi dans sa totalité à plusieurs reprises et examiné certaines des observations faites à la Chambre des communes, je constate qu’il y a lieu de s’inquiéter du partage des compétences entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral. On pourrait débattre des détails à ce sujet, mais je crois que, pour l’heure, du moins en ce qui concerne le secteur de l’énergie et, dans une large mesure, aux termes de la Loi canadienne sur l’évaluation environnementale et d’autres mesures dans le domaine de l’environnement, il y a eu une délimitation. Même s’il ne s’agit pas d’une jurisprudence proprement dite, une convention pratique a été établie au fil de nombreuses décennies d’utilisation, et je crois que le projet de loi soulève des préoccupations quant à son incidence sur la capacité de certaines provinces d’exploiter leurs ressources naturelles.

La présidente : Merci.

Le sénateur Neufeld : Merci, messieurs, d’être des nôtres. Je vais commencer par une petite question. La ministre de l’Environnement et du Changement climatique a dit que le projet de loi rendra « les secteurs canadiens de l’énergie et des ressources plus concurrentiels. » Pourriez-vous me dire si vous êtes d’accord? Les gens que vous représentez souscrivent-ils à cette affirmation?

M. MacLean : Aucun de nos membres n’a exprimé le sentiment que le projet de loi, dans sa forme actuelle, favoriserait la compétitivité des entreprises canadiennes. C’est tout le contraire. Il y a beaucoup d’amertume face aux conséquences inattendues que pourrait avoir le projet de loi, conséquences qui ralentiront les approbations et les investissements dans les projets d’exploitation des ressources partout au pays, de même que dans les infrastructures économiques. Le projet de loi ne s’applique pas uniquement aux ressources. Il s’applique aussi aux infrastructures économiques comme les ports et les aéroports, qui sont essentiels à la compétitivité du secteur manufacturier.

M. Goodman : Je dois me faire l’écho de ces préoccupations. Nos membres sont généralement préoccupés par le projet de loi C-69; ils craignent que cette mesure législative ait un effet

investment that moves within our country into my members' businesses.

Senator Neufeld: I want to ask you about participation. The previous act more or less focused on those that would be affected and those that are close to a project that would have to go through the assessment. Bill C-69 opens that up to the world. I know I asked this question of the other two groups. I know public participation is important, so don't get me wrong there. I have been around long enough to know that, and I have done a lot of it. Tell me what you think of opening it up to the world. I don't care what you do, people will be adamantly opposed to oil and gas, nuclear energy or electricity generation. Once the world has an opportunity, what do you think will happen? As a regulator and developer of regulations, how do you think that can be curtailed a bit in the bill we have before us now?

Mr. Goodman: I can appreciate why people would want to hear from many different sources. Provided that it's helping the regulatory decision, there is value in that. However, you do have a practicality of a limitation of time. No matter how long you go for, you could do something for 20 years and you would still not hear from everybody who may wish to come in.

I think it is absolutely critical for those with recognized rights and those who are living, working and recreating near these areas that could potentially be impacted by any development, whether that is a dam or other natural resource project, a solar or wind area. I think those are the people who are most important. I believe this bill, by trying to accommodate broad public participation, actually has an ability to dilute those voices just from a practical regulatory standpoint.

Mr. MacLean: We have to be mindful of time frame. Public participation is a critical part of the process. We need to encourage that, of course, but it needs to be managed so we don't damage the competitiveness of projects.

Senator Woo: Let me pick up on the participation issue with Mr. Goodman. Your members are currently subject to the current Canadian Environmental Assessment Agency, which does not have a standing test. We have heard from them that it works well. They are able to sift through the witnesses in a way that

paralysant sur les investissements dans notre pays ou les capitaux qui sont investis à l'échelle du pays par le biais des entreprises de nos membres.

Le sénateur Neufeld : J'aimerais vous poser une question sur la participation. La loi précédente était plus ou moins axée sur ceux qui seraient touchés et ceux qui se trouvent à proximité d'un projet devant faire l'objet d'une évaluation. Le projet de loi C-69, pour sa part, ouvre le processus au monde entier. Je sais que j'ai posé cette question aux deux autres groupes. Je suis conscient que la participation de la population est importante, alors comprenez-moi bien. Je suis ici depuis assez longtemps pour le savoir, et j'ai moi-même organisé beaucoup de consultations. Dites-moi ce que vous pensez de l'idée d'ouvrir le processus à toute personne. Quoi que vous fassiez, les gens s'opposeront farouchement à l'exploitation pétrolière et gazière, à l'énergie nucléaire ou à la production d'électricité. Une fois que tout le monde aura l'occasion de se prononcer, qu'arrivera-t-il, d'après vous? Du point de vue d'un organisme de réglementation et d'élaboration de règlements, comment y a-t-il lieu de limiter cela un peu dans le projet de loi dont nous sommes saisis maintenant?

M. Goodman : Je peux comprendre pourquoi les gens voudraient entendre de nombreuses sources différentes. C'est valable, tant que cela contribue à la décision en matière de réglementation. Toutefois, pour des raisons pratiques, il y a une limite de temps. Peu importe le temps que vous y mettez, vous pourriez mener des consultations pendant 20 ans, et ce ne serait toujours pas suffisant pour entendre toutes les personnes qui souhaitent intervenir.

À mon avis, il est absolument essentiel d'entendre ceux qui ont des droits reconnus et ceux qui vivent, travaillent et pratiquent des activités récréatives près de ces zones pouvant être touchées par un projet de développement, qu'il s'agisse d'un barrage ou d'un autre projet d'exploitation de ressources naturelles, d'une centrale solaire ou d'un parc éolien. Selon moi, ce sont ces gens qui sont les plus importants. Je crois que le projet de loi, en essayant de permettre une très vaste participation de la population, risque de diluer ces voix d'un point de vue pratique au chapitre de la réglementation.

M. MacLean : Nous devons être conscients des échéanciers. La participation de la population est un élément essentiel du processus. Nous devons l'encourager, bien entendu, mais le tout doit être géré de manière à ne pas nuire à la compétitivité des projets.

Le sénateur Woo : Permettez-moi de revenir sur la question de participation en m'adressant cette fois à M. Goodman. Pour l'heure, vos membres sont assujettis à l'actuelle Agence canadienne d'évaluation environnementale, qui n'a pas de critères. Ses représentants nous ont dit que cela fonctionne bien.

calibrates their relative importance, including taking written submissions. Do you disagree with their assessment?

Mr. Goodman: No, I think right now, the way the system is working, there are opportunities to improve it, but I do think I have to give credit to that agency.

Senator Woo: Thank you for that. Can you also clarify that it's not possible for consultation to take place within 20 years, as you suggest, under Bill C-69? Bill C-69 sets the limit for consultations with the public, and this idea of things that go over 20 years is absolutely not a possibility under Bill C-69.

Mr. Goodman: No, I will not clarify that. I'm sorry, sir.

Senator Woo: Okay, I can clarify that the bill in fact does not provide for the opportunity for consultations to go on indefinitely.

Let me talk about balance and get some views from both Mr. MacLean and Mr. Goodman. Mr. MacLean, you make a pretty extraordinary statement about how Bill C-69 is a system designed to find flaws and to ignore positive economic benefits. I would like you to perhaps defend that claim a bit more. That's not my reading of the bill. What we heard from the agencies is that, in fact, the current regime is designed to only find adverse impacts, whereas this bill allows for finding positive economic benefits.

This brings up the issue of balance, which is so important to Mr. Goodman's testimony and a very important point as to how we create a balance. Clause 63 on the ministerial and cabinet discretion on the public interest test, in my reading, is in fact a way for the minister or cabinet to override the adverse impacts that they find if they find that the project overall is in the public interest. Is that not a way in which this balance is created in a system that would otherwise be very problematic if an agency only found adverse impacts and the government did not have the ability to say, "We can live with these adverse impacts precisely because we have a provision in the bill that says we need to look at economic benefits for communities as a whole?"

Mr. MacLean: Well, clause 63 describes the five conditions, and economic development isn't one of them.

Senator Woo: Have you looked at the definition of sustainability in the bill?

Ils sont en mesure de trier les témoins en tenant compte de leur importance relative, notamment en acceptant des mémoires. Êtes-vous en désaccord là-dessus?

M. Goodman : Non, je pense qu'à l'heure actuelle, compte tenu de la façon dont le système fonctionne, les occasions de l'améliorer ne manquent pas, mais je me dois de reconnaître le travail de cette agence.

Le sénateur Woo : Je vous remercie. Pouvez-vous également préciser qu'il n'est pas possible de mener des consultations pendant 20 ans, comme vous le laissez entendre, aux termes du projet de loi C-69? Cette mesure législative établit une limite pour les consultations auprès de la population, et l'idée que les choses pourraient traîner pendant 20 ans n'est absolument pas une possibilité au titre du projet de loi C-69.

M. Goodman : Non, je n'apporterai pas cette précision. Je suis désolé, monsieur.

Le sénateur Woo : D'accord, je peux préciser que le projet de loi ne prévoit pas la possibilité de mener des consultations à l'infini.

Permettez-moi de parler d'équilibre, et j'aimerais connaître le point de vue des MM. MacLean et Goodman. Monsieur MacLean, vous faites une déclaration assez extraordinaire en disant que le projet de loi C-69 crée un système conçu pour trouver des lacunes et faire fi des retombées économiques positives. J'aimerais que vous défendiez un peu plus cette affirmation. Ce n'est pas ainsi que j'interprète le projet de loi. D'après ce que nous ont dit les organismes, le régime actuel est en fait conçu pour repérer uniquement les effets négatifs, alors que le projet de loi permet de tenir compte des retombées économiques positives.

Cela soulève la question d'équilibre, qui est un point très important dans le témoignage de M. Goodman, notamment en ce qui concerne la façon d'y parvenir. L'article 63 sur le pouvoir discrétionnaire du ministre et du cabinet relativement au critère de l'intérêt public, d'après mon interprétation, permet en fait au ministre ou au cabinet de passer outre les effets négatifs repérés s'ils estiment que le projet dans son ensemble est dans l'intérêt public. N'est-ce pas là une façon d'établir cet équilibre dans un système qui serait autrement très problématique si un organisme en venait à déceler uniquement des effets négatifs et que le gouvernement n'avait pas la capacité de dire que nous pouvons vivre avec ces effets négatifs précisément parce que le projet de loi contient une disposition qui nous oblige à tenir compte des avantages économiques pour les communautés dans leur ensemble?

M. MacLean : Eh bien, l'article 63 décrit les cinq conditions, et le développement économique n'en fait pas partie.

Le sénateur Woo : Avez-vous examiné la définition de durabilité dans le projet de loi?

Mr. MacLean: Not recently, no. Then maybe make it explicit and bring it right forward into the legislation. It should be emphasized that economic benefit is a critical piece of this, and it should be written in.

Mr. Goodman: I would have to agree. I do understand your point. In the argument you are making, I understand what you are moving to. I just think there is additional clarity. If that's the actual purpose of that section, then I think you would put that up front with greater clarity, too. That is a normal practice across provincial and federal jurisdictions.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you for your words today. Mr. Goodman, I was struck by what you were talking about: the purpose statement is fundamental, and the purpose statement in two of the acts you thought was not strong enough. I believe you said the economic factors must be mentioned or the economy must be mentioned in the purpose statement. I looked at the purpose statement, and I see economic conditions in there and taking into effect positive and adverse, but I do understand, I think, where you're coming from. How would you amend that to have the economy or economic factors come forward in a more purposeful way?

Mr. Goodman: I appreciate the question. I think the easiest amendment is to simply add a line. It's very important to list out the factors the regulator has to consider, and that is done well within the bill. By simply adding in a line that one of the other factors is the economic benefits from a public interest standpoint, something that simply creates the natural dynamic that a regulator has to face between preventing something potentially negative from happening but allowing that positive to continue. Thank you.

Senator LaBoucane-Benson: Mr. MacLean, with regard to the duty to consult, you might have heard Senator Massicotte's question to the previous panel, so I won't repeat it, but one of the things I wonder is, how does adding a statement about UNDRIP to the preamble only, when in no place in the rest of the bill does it mention UNDRIP, create unnecessary uncertainty?

Mr. MacLean: Hopefully it doesn't. Frankly, I'm not a constitutional lawyer. But if words matter and if preambles don't matter, then let's agree they don't matter. But if they do matter, legally, or to set the tone of legislation as we go forward, then I think we should be precise at this point and clear on what adds clarity and what does not.

Senator LaBoucane-Benson: I would say that Mr. Saganash, who brought this forward, and other people would say the UNDRIP is really clear and that the wording of UNDRIP is all around self-determination. I guess when we're talking about

M. MacLean : Non, pas récemment. Dans ce cas, il faut peut-être l'indiquer explicitement, d'entrée de jeu, dans le projet de loi. On devrait souligner que l'avantage économique est un facteur essentiel, et il faudrait ajouter un libellé à cet égard.

M. Goodman : Je suis d'accord. Je saisis bien vos propos. Dans l'argument que vous présentez, je comprends là où vous voulez en venir. Je crois simplement qu'il y a plus de clarté. Si tel est l'objet de cet article, alors vous devriez également insister là-dessus avec plus de clarté. C'est une pratique normale dans l'ensemble des champs de compétence provinciale et fédérale.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Merci de votre témoignage d'aujourd'hui. Monsieur Goodman, j'ai été frappée par ce que vous avez dit : l'énoncé de l'objet est fondamental, et vous estimez que celui qui figure dans deux des lois n'est pas assez solide. Je crois que vous avez dit que l'énoncé de l'objet doit faire mention des facteurs économiques ou de l'économie. J'ai examiné l'énoncé de l'objet, et je vois qu'on y parle de conditions économiques et d'effets positifs et négatifs, mais je comprends votre point de vue. Comment modifieriez-vous cette disposition pour que l'économie et les facteurs économiques soient mis de l'avant de façon plus délibérée?

M. Goodman : Je vous remercie de la question. Je crois que l'amendement le plus facile consiste à ajouter simplement une ligne. Il est très important d'énumérer les facteurs dont l'organisme de réglementation doit tenir compte, et cet aspect est bien réussi dans le projet de loi. En ajoutant simplement une ligne pour dire qu'un des autres facteurs concerne les avantages économiques du point de vue de l'intérêt public, on précise ainsi la dynamique naturelle qu'un organisme de réglementation doit prendre en considération pour prévenir les effets potentiellement négatifs, tout en permettant que les effets positifs se poursuivent. Merci.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Monsieur MacLean, en ce qui concerne le devoir de consulter, vous avez peut-être entendu la question que le sénateur Massicotte a posée au groupe précédent. Je ne la répéterai donc pas, mais je me demande comment on finit par créer une incertitude inutile en ajoutant, au préambule seulement, un énoncé sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, alors qu'on en fait mention nulle part ailleurs dans le projet de loi?

M. MacLean : Espérons qu'il n'y en aura pas. En toute honnêteté, je ne suis pas constitutionnaliste. Si les mots ont de l'importance et que les préambules n'en ont pas, alors convenons qu'ils n'ont pas d'importance. Cependant, s'ils en ont, sur le plan juridique ou pour donner le ton de la loi, je pense alors que nous devrions être précis à ce stade-ci et clairs sur ce qui éclaircit ou non le libellé.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Je dirais que M. Saganash, qui a présenté cette mesure, et d'autres personnes affirmeraient que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones est très claire et que son libellé tourne

added uncertainty, some of it seems to be fearmongering and some of it seems to be that there really is a problem here. I haven't been able to get a clear understanding of how talking about Indigenous people's rights to self-determination equates to a level of uncertainty that nobody would want to invest in Canada. I'm still trying to figure that piece out.

The Chair: Thank you.

Senator Massicotte: Thank you very much for being with us this morning. I have two quick questions. I share your concern at the fact that, in the project list, the rules are not yet established. But if the project list was the same as that currently in place, would that satisfy both of you?

Mr. Goodman: Well, I guess the answer is it depends on the actual legislation in its final conclusion. I think, right now, in its current form, the answer would be no because the project list is not an independent piece. It's read within the context of the rest of the legislation, and there are concerns with the legislation.

Mr. MacLean: We have specific concerns in Alberta around in situ oil sands operations.

Senator Massicotte: But if the current list as it currently applies was confirmed to be applicable to the future, in situ is excluded and is provincial, in that case, would that not satisfy?

Mr. MacLean: It would partially satisfy. There is also a concern around power generation. We should have a project list and it should be discussed publicly.

Senator Massicotte: In your written submission, Mr. MacLean, you make reference to Canada West as submitting a good report. Canada West basically suggests that the maximum time limits should include any time required by the proponent, in other words, with the ability to pause. Would you agree with that? In other words, the time frames should include delays by everybody and not only caused by the government?

Mr. MacLean: Yes. As well as we can create some certainty around time frames, yes, it should include proponent time frames as well.

The Chair: Just as an example, for in situ projects, what is the lifetime of an in situ project?

Mr. MacLean: Twenty to fifty years.

The Chair: We are saying with this bill that the maximum time for approval is three years. Can we talk in relative terms? We are taking three years for a project that is going to be there for 20 years, in the case of in situ. If I take a project of a dam, we

autour de l'autodétermination. Je suppose que lorsque nous parlons d'une incertitude accrue, cela semble en partie être alarmiste et en partie parce que cela pose vraiment un problème. Je n'ai pas réussi à bien comprendre comment la mention du droit des peuples autochtones à l'autodétermination donne lieu à un niveau d'incertitude suffisamment important pour que personne ne veuille investir au Canada. J'essaie toujours de comprendre cela.

La présidente : Merci.

Le sénateur Massicotte : Merci beaucoup d'être avec nous ce matin. J'ai deux brèves questions. Je partage votre préoccupation concernant le fait que, dans la liste des projets, les règles ne soient pas encore établies. Toutefois, si la liste était la même que celle actuellement en place, seriez-vous tous les deux satisfaits?

M. Goodman : Eh bien, je suppose que cela dépend de ce qui sera finalement conclu dans la mesure législative. Je crois que dans sa forme actuelle, la réponse serait non parce que la liste de projets n'est pas un texte indépendant. C'est lu dans le contexte du reste du projet de loi, qui soulève des préoccupations.

M. MacLean : En Alberta, nous avons des préoccupations précises concernant les activités d'exploitation des sables bitumineux in situ.

Le sénateur Massicotte : Si on confirmait que la liste dans son application actuelle devait être applicable à l'avenir, les activités in situ seraient exclues et seraient de compétence provinciale. Dans ce cas-là, serait-ce satisfaisant?

M. MacLean : Ce serait partiellement satisfaisant. La production d'électricité suscite aussi des préoccupations. Nous devrions avoir une liste de projets et en discuter publiquement.

Le sénateur Massicotte : Dans votre mémoire, monsieur MacLean, vous dites que la Canada West Foundation a déposé un bon rapport. La Fondation propose essentiellement que les limites maximales de temps comprennent tout le temps dont a besoin, autrement dit, la capacité de faire une pause. Y seriez-vous favorable? En d'autres mots, les délais devraient comprendre les retards attribuables à tout le monde, pas que ceux causés par le gouvernement.

M. MacLean : Oui. Pourvu que nous puissions créer un certain climat de certitude à l'égard des délais, oui, il faudrait aussi inclure ceux des promoteurs.

La présidente : À titre d'exemple, quelle est la durée d'un projet in situ?

M. MacLean : De 20 à 25 ans.

La présidente : Nous disons dans ce projet de loi que le délai maximal d'approbation est de trois ans. Pouvons-nous parler en termes relatifs? Nous prenons trois années alors que le projet dure 20 ans, lorsqu'il est in situ. Si je prends un projet de

are talking about 50 or 60 years. So what does it look like to take one year or two years with respect to the whole life cycle of the project? Is this really significant?

Mr. Goodman: If you don't mind, I'll answer that. The answer is yes, it's very significant. The way investment flows work within Canada, at least in the oil and gas sector — and I can't speak to the other sectors — time really is money, and the time value of money is calculated in various ways. Whether it's three years or a year-and-a-half or one year, it makes a dramatic difference on whether that investment would actually occur within our country or if those funds would flow to, quite frankly, another country.

The Chair: In the list of the projects that are under the present rules, most of the projects were withdrawn by the proponent, so the lack of the time in the approval process lies more on the responsibility of the proponent who is deciding to take away his project at a given time.

Mr. Goodman: I appreciate your question. The proponents will make decisions as they enter processes, just like we would all personally make decisions as we enter various processes. As the proponent learns more, they are constantly re-evaluating their commitment to that initiative. To be honest, a lot of it is based on the math within a discount cash flow or whatever analysis they are undertaking. They may be pulling out simply because of concerns over the lack of predictability as to where that investment may go.

There are some dramatic cases associated with this, but you can start to see it as of earlier this week with Devon Canada starting to think about pulling out of this country. That's an example of where people are becoming very nervous about concerns with predictability on how to move through these processes.

The Chair: Yes, which is under the present regime.

Mr. Goodman: It is. I would argue you may not want to move away from that present regime but, rather, change the present regime. That's certainly up to the officials.

Senator Mockler: I'm from Atlantic Canada, New Brunswick. In Atlantic Canada, we know and we have the experience, since Confederation, how difficult it is to encourage investors to come home to invest in major projects. Government plays an important role. We are concerned, and I have had the opportunity to meet elected officials municipally, regionally, provincially and even federally, and they see in Bill C-69 that the bill is also inconsistent with the joint management principle of the Atlantic Accord acts. It also introduces considerable discretion in a decision-making process that should be predictable and science-based. I believe in that. Do you have any additional comments?

barrage, nous parlons d'environ 50 ou 60 ans. Donc, qu'arrive-t-il lorsque nous prenons une année ou deux dans toute la durée du projet? Est-ce vraiment important?

M. Goodman : Si vous le permettez, je vais répondre. La réponse est oui, c'est très important. Au Canada, compte tenu de la façon dont les investissements se font, du moins dans le secteur pétrolier et gazier — je ne peux pas parler des autres —, le temps, c'est vraiment de l'argent, et la valeur temporelle de l'argent est calculée de différentes façons. La durée du délai, trois ans, un an et demi ou un an, est déterminante si l'on veut que l'investissement soit fait au pays plutôt que, en toute honnêteté, dans un autre pays.

La présidente : Les promoteurs ont retiré la plupart des projets figurant sur la liste assujettie aux règles actuelles, ce qui signifie que c'est surtout à cause des promoteurs qui décident de retirer leurs projets à un moment donné qu'il manque de temps dans le processus d'approbation.

M. Goodman : Je vous remercie de poser la question. Les promoteurs prendront des décisions lorsqu'ils s'engageront dans les processus, comme nous le ferions tous personnellement en nous engageant dans divers processus. À mesure qu'un promoteur en apprend davantage, il réévalue constamment son engagement envers l'initiative. Pour être honnête, cela repose en grande partie sur le calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou sur d'autres analyses. Ils se retirent peut-être d'un projet parce qu'ils sont préoccupés par le manque de prévisibilité quant à l'endroit où l'argent sera investi.

Des cas tragiques sont associés à cela. On a d'ailleurs pu commencer à le voir plus tôt cette semaine alors que Devon Canada a commencé à envisager la possibilité de sortir du pays. C'est un exemple de cas où les gens deviennent très nerveux en ce qui a trait à la prévisibilité de ces processus.

La présidente : Oui, dans le cadre du régime actuel.

M. Goodman : En effet. À mon avis, vous ne voulez pas vous éloigner du régime actuel, mais plutôt le changer. Cela dépend vraiment des fonctionnaires.

Le sénateur Mockler : Je viens du Canada atlantique, du Nouveau-Brunswick. Au Canada atlantique, nous savons par expérience, depuis la Confédération, à quel point il est difficile d'encourager les investisseurs à investir dans de grands projets. Le gouvernement joue un rôle important. Nous sommes préoccupés, et j'ai eu l'occasion de rencontrer des élus à l'échelle municipale, régionale, provinciale et même fédérale, et ils constatent que le projet de loi C-69 va également à l'encontre du principe des lois de mise en œuvre de l'Accord atlantique. Il crée aussi un pouvoir discrétionnaire considérable dans un processus décisionnel qui devrait être prévisible et fondé sur des données scientifiques. C'est ce que je crois. Avez-vous d'autres observations?

Mr. Goodman: I have not recently looked at the joint accords so I have to be a little careful here, but I do understand and I have had several discussions with colleagues in Atlantic Canada and those issues are being raised. I think it goes back to an original question around the division of powers, really, between the federal and the provincial governments in the management of natural resources. The joint accord is meant to preserve some ability, and that has been a fairly effective process.

Senator MacDonald: That's right.

Mr. Goodman: So I would ask this chamber to consider what the implications are around that, given the positive history that has been developed there. That would be my only comment.

Senator McCallum: I want to go back to the ministerial discretion. You said you didn't want civil servants making the decisions. I have to agree with that, because I have had to work in the health field with civil servants going into standards of care and into areas they shouldn't. There is no sanctioning for them. When you look at the 26 timelines in this new act, what would be acceptable for you? I don't understand this timeline. You can see where it's going to be stopped. I'm looking at that, because I know there is one agreement between the boreal forest and Indigenous chiefs. They withdrew their consent midway because of concerns they had, which didn't come out until midway. They still continued, despite this retraction. So that's where I'm coming from. What is a happy medium for you?

Mr. Goodman: I can answer both questions. First, on ministerial discretion, just to clarify: I do believe there is too much ministerial discretion within this bill to make this practical and workable and to give certainty within it. My comments were that I can appreciate where there are aspects where ministerial discretion is perfectly valid. We live in a democracy. I think that's more than reasonable.

I would ask the Senate to undertake two things related to ministerial discretion. The first is to examine where democracy genuinely needs to be involved around ministerial discretion. When that occurs, there needs to be some additional framework put around that. You need to understand, as an investor, stakeholder, an Indigenous nation — whoever is participating and has interests — how will the minister make that? I recognize there is some of that within the bill. You pointed that out, senator. But some of it is quite subjective. It would help if you could get more objective standards within that. That's where I would go on the first point.

The second point is this: What is reasonable? I'm not sure my view is going to help you here, but I'd go to the macro global issue that we have. We live as a relatively small country by

M. Goodman : Je n'ai pas regardé dernièrement les accords conjoints, et je dois faire preuve d'une certaine prudence, mais je comprends et j'ai eu plusieurs discussions avec des collègues du Canada atlantique, et ces problèmes sont abordés. Je pense que cela renvoie vraiment à une question initiale concernant le partage des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux dans la gestion des ressources naturelles. L'accord conjoint vise à préserver une certaine capacité, et le processus s'est révélé être assez efficace.

Le sénateur MacDonald : En effet.

M. Goodman : Je demanderais donc au Sénat de tenir compte des répercussions qui s'y rattachent, compte tenu de l'approche positive à laquelle on est parvenu ici. C'est ma seule observation.

La sénatrice McCallum : Je veux revenir au pouvoir discrétionnaire du ministre. Vous avez affirmé que vous ne voulez pas que des fonctionnaires prennent les décisions. Je suis d'accord avec vous, car j'ai dû travailler dans le domaine de la santé avec des fonctionnaires qui se penchaient à tort sur certaines normes de soins et certains dossiers. Il n'existe pas de sanctions contre eux. Quand vous regardez les 26 délais dans cette nouvelle mesure législative, qu'est-ce qui serait acceptable pour vous? Je ne comprends pas le délai. On peut voir où cela prendra fin. Je me penche là-dessus, car je sais qu'il y a une entente avec les chefs autochtones concernant la forêt boréale. Ils ont retiré leur consentement à mi-chemin compte tenu des préoccupations survenues à ce moment-là. Ils poursuivent quand même les démarches, malgré cette rétractation. C'est mon raisonnement. Quel est le juste milieu selon vous?

M. Goodman : Je peux répondre aux deux questions. Premièrement, au sujet du pouvoir discrétionnaire du ministre, soyons clairs : je crois que ce projet de loi accorde trop de pouvoir discrétionnaire au ministre pour rendre cela pratique et applicable ainsi que pour créer un climat de certitude. Dans mes observations, j'ai dit que je peux comprendre à quels égards le pouvoir discrétionnaire du ministre est parfaitement valide. Nous vivons dans une démocratie. Je pense que c'est plus que raisonnable.

Je demanderais au Sénat de faire deux choses par rapport au pouvoir discrétionnaire du ministre. La première est d'examiner à quel endroit il faut vraiment s'appuyer sur la démocratie. Lorsque c'est le cas, il faut établir un autre cadre. L'investisseur, l'intervenant, la nation autochtone ou quiconque participe ou a des intérêts doit comprendre comment le ministre va exercer ce pouvoir. Je reconnais que le projet de loi l'indique un peu. Vous l'avez mentionné, madame la sénatrice. Cependant, c'est en partie très subjectif. Il serait utile que vous ajoutiez plus de normes objectives. C'est ce que je ferais pour répondre au premier point abordé.

Le deuxième point portait sur ce qui est raisonnable. Je ne sais pas si mon point de vue va vous aider, mais je vais aborder notre problème macroéconomique mondial. Nous vivons dans un pays

population within a macro global economy, and we need to compete for capital within that to make sure we can fund the services that Canadian value so much, such as universal health care, public education and protection of the rights that are there. We have to remember that a lot of those are being funded by the development of our natural resources.

So, to answer your question, you need to look to whom you compete against. If you look to one of our main competitors, the United States, they can get pipelines, for example, built very quickly. That is a factor you need to be aware of, yes, I agree. Good point.

Senator McCallum: Thank you.

Senator Richards: Thank you for coming. I have two quick questions, one for Mr. Goodman and one for Mr. MacLean.

Mr. Goodman, because of ministerial discretion, do you think this bill is worse for business than the 2012 bill?

Mr. MacLean, how will Bill C-262 affect consultation, and will it or could it lead to expanded time frames or more litigation? Bill C-262 is the United Nations bill.

Mr. MacLean: The concern among our membership is that the UNDRIP mention in the legislation changes the game in terms of duty to consult. I'm not sure exactly how it does that, but if we have jurisprudence, court decisions and if we have worked out the details around duty to consult over the past five years, as we certainly have in Alberta with oil sands development, then the status quo ought to be sufficient, assuming we have had some success under the current system.

Mr. Goodman: I believe the current bill, as currently written, is not as positive as the current situation, with recognition of all the flaws of the current situation. That is why I am here: to hopefully provide you with the ability and opportunities to update them, along with other stakeholders you are listening to.

Senator Mitchell: Thank you. I should point out the UNDRIP provision in the preamble was an amendment that was passed unanimously in the House of Commons, including by any Conservative MPs from Alberta who were there to vote.

ayant une population relativement petite au sein d'une macroéconomie mondiale, et nous devons nous disputer des capitaux pour financer les services que les Canadiens chérissent beaucoup, comme les soins de santé universels, l'éducation publique et la protection des droits existants. Nous devons nous rappeler que c'est en grande partie financé par l'exploitation de nos ressources naturelles.

Donc, pour répondre à votre question, il faut voir à qui nous livrons concurrence. Les États-Unis sont un de nos principaux concurrents. Ils peuvent construire des pipelines très rapidement. C'est un facteur dont vous devez être conscients, oui, j'en conviens. Bon point.

La sénatrice McCallum : Merci.

Le sénateur Richards : Merci de votre présence. J'ai deux brèves questions, une pour M. Goodman et l'autre pour M. MacLean.

Monsieur Goodman, compte tenu du pouvoir discrétionnaire du ministre, estimez-vous que ce projet de loi est pire pour faire des affaires que le projet de loi de 2012?

Monsieur MacLean, quelle sera l'incidence du projet de loi C-62 sur la consultation, et mènera-t-il ou pourrait-il mener à de plus longs délais ou à un plus grand nombre de litiges? Le projet de loi C-262 est celui concernant les Nations Unies.

M. MacLean : Ce qui préoccupe nos membres, c'est que la mention de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans les modifications législatives change les règles du jeu en ce qui concerne l'obligation de consulter. Je ne sais pas exactement comment, mais si nous avons une jurisprudence, des décisions des tribunaux, et si nous avons réglé les détails à ce sujet au cours des cinq dernières années, comme nous l'avons certainement fait en Alberta pour l'exploitation des sables bitumineux, le statu quo devrait alors suffire, si nous avons connu un certain succès au moyen du système actuel.

M. Goodman : Je crois que la situation qui découlera du projet de loi, dans sa forme actuelle, n'est pas aussi positive que la situation actuelle, même lorsqu'on tient compte de toutes les faiblesses de la situation actuelle. C'est la raison pour laquelle je suis ici : pour vous donner, espérons-le, la capacité nécessaire et des possibilités pour les pallier, en même temps que les autres intervenants que vous entendez.

Le sénateur Mitchell : Merci. Je devrais souligner que la disposition sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans le préambule était un amendement adopté à l'unanimité à la Chambre des communes, y compris par des députés conservateurs de l'Alberta qui étaient présents pour voter.

My question, though, is for Mr. Goodman, who has made a lot about the importance of putting economics first. It's a follow-up on Senator LaBoucane-Benson's comments and questions. The first three elements of the purposes reference economics explicitly. It's referenced through sustainability, which includes economics, and through effects, which includes economics, specifying positive and negative. There are 130 times it is referenced in definitions, and 31 times it's referenced explicitly. On the other hand, the Responsible Energy Development Act, which set up the AER, which you have pointed out you were instrumental in establishing, doesn't reflect economics once. How do you square that circle?

Mr. Goodman: Certainly. First, it's not correct that it doesn't reflect economics; the word "orderly development" there means economic. It's by convention that people understand that, and courts have accepted that within the jurisprudence that has been built up.

Senator Mitchell: So that would happen here, too?

Mr. Goodman: Hopefully, that would occur. I don't believe that is the case, personally. I think there is opportunity for this chamber to consider the ability to insert and clarify that. There is a long history in the piece of legislation you referenced. This is starting, to some extent, with new language, in a different way. The PC reference actually goes back to 1938, so there is a long built-up understanding by convention, which is very common within our system. So I would again encourage you to consider the opportunity to provide clarity on that, if that is the intention of the government.

Senator Mitchell: Clarity, yes, but clearly it is the intention of the government or they wouldn't have referenced it 161 times.

My second question references timelines. You made the point, Mr. Goodman, that you couldn't confirm that public participation would be done within timelines. You are a lawyer. I refer you to amendments to clauses 16, 27, 51 and 99, all of which specify it has to be done within timelines.

But in the latest in-situ plant reviewed by the AER, set up under your direction or participation, it took six or seven years to review the Aspen project in-situ, the Imperial project. What could we learn from the problems with the AER process that we could apply here? It seems odd we would be hearing criticism of timelines here, every one of which has been shortened, by over 50 per cent some of them. A major one goes from 720 to 300; another goes from 450 to 300. You will say "planning process." You have one; you just don't specify it. My point is that there are six or seven years under the process you set up, and you're worried about timelines here.

Ma question est toutefois pour M. Goodman, qui a beaucoup parlé de l'importance d'accorder la priorité à l'économie. Elle donne suite aux observations et aux questions de la sénatrice LaBoucane-Benson. Les trois premiers éléments des buts renvoient explicitement à l'économie. Il y a la durabilité ainsi que les effets positifs et négatifs qui sont précisés. Il en est question 130 fois dans les définitions, dont 31 fois de manière explicite. En revanche, la Responsible Energy Development Act, qui a créé l'Alberta Energy Regulator — vous avez d'ailleurs dit que vous avez contribué à sa création —, ne tient pas compte une seule fois de l'économie. Comment expliquez-vous cela?

M. Goodman : Je peux certainement l'expliquer. Tout d'abord, il est incorrect de dire que la loi ne tient pas compte de l'économie, car le terme « développement ordonné » renvoie à l'économie. C'est par convention que les gens comprennent, et les tribunaux l'ont accepté dans la jurisprudence établie.

Le sénateur Mitchell : Ce serait donc le cas là aussi, n'est-ce pas?

M. Goodman : Espérons-le. Je ne crois pas que c'est le cas, personnellement. Je pense que le Sénat pourrait envisager l'ajout et apporter des précisions à ce sujet. La mesure législative dont vous venez de parler s'appuie sur une longue tradition. Cela commence, dans une certaine mesure, avec un nouveau libellé, de manière différente. En fait, la mention progressiste conservatrice remonte à 1938. Il y a donc une entente qui existe depuis longtemps par convention, ce qui est très courant dans notre système. Je vous encouragerais donc encore une fois à envisager la possibilité d'apporter des précisions à ce sujet, si c'est l'intention du gouvernement.

Le sénateur Mitchell : Des précisions, oui, mais c'est manifestement l'intention du gouvernement, ou il n'en serait pas fait mention 161 fois.

Ma deuxième question porte sur les délais. Vous avez dit, monsieur Goodman, que vous ne pouviez pas confirmer que la participation du public se ferait dans les délais. Vous êtes avocat. Je vous renvoie aux articles 16, 27, 51 et 99, qui précisent tous que cela doit se faire dans les délais.

La dernière fois que l'Alberta Energy Regulator — vous avez dirigé sa mise en place ou vous y avez participé — a examiné une usine, il a fallu six ou sept ans pour examiner le projet Aspen in situ d'Imperial Oil. Que pouvons-nous apprendre des problèmes du processus de l'Alberta Energy Regulator qui serait utile ici? Il semble étrange d'entendre ici des critiques des délais, qui ont tous été raccourcis, dans certains cas de plus de la moitié. Un important délai passe de 720 à 300 jours, et un autre de 450 à 300 jours. Vous allez parler du « processus de planification ». Vous en avez un; vous ne le précisez tout simplement pas. Ce que je veux dire, c'est que le processus que vous avez mis en place prévoit six ou sept années, et vous êtes préoccupés par les délais ici.

Mr. Goodman: I am worried about timelines. There are certainly opportunities within the Alberta energy regulatory process to improve. There's no question about that. The Aspen project is a great example of where I think that is an unreasonable timeline.

I'm suggesting there are some things to learn, some positive, some negative, within that process and others. The starting and stopping ability of a clock is difficult. I fail to see why we can't look around the world in which we have to compete in where there are set timelines. That is true even within our own courts. Within criminal cases, timelines have been set — no exceptions. And we see this regularly implied. I don't know why we can't put that into our administrative tribunals.

The Chair: We have time for one more question, Senator McCoy, with a short preamble.

Senator McCoy: A very short preamble.

We are all guessing what's going to happen under this legislation. Some senators with no experience with processes like this are saying it says one thing. People who have been working with legislation or processes of this nature are saying another. I wish we had some kind of objective benchmark against which we could assess regulatory process in this very important area.

I want to address regulatory excellence, because I presume you were involved in that in Alberta, and the public or the regulatory excellence project coming from the University of Pennsylvania. Could you give us a thumbnail sketch of that? I have recommended that a leader of that process be here as a witness. Let's talk about what are the four main characteristics of regulatory excellence, and perhaps we can get a panel that talks to that, which will give us some help to gauge whether this bill meets those standards.

Mr. Goodman: Certainly. There was a significant piece of work. It was run out of the University of Pennsylvania. This occurred over about a year time frame, and it involved academics from across the globe, from Australia to the U.K., Canada and elsewhere. There is actually a book that's been published with edited components within that. I think there are a lot of positive aspects that can be looked to.

Generally, regulators really need three critical things to be effective. You can look to regulatory failure when this does not happen. There are many examples of that that I won't mention here.

The first is they need technical competence. They need people who actually know what they are talking about when they are regulating. What you don't want is a group of lawyers regulating the energy business, to be frank. You really want technical excellence.

M. Goodman : Je suis préoccupé par les délais. Il y a certainement des améliorations possibles au processus de l'Alberta Energy Regulator. Cela ne fait aucun doute. Le projet Aspen est un excellent exemple de projet dans lequel le délai est déraisonnable selon moi.

Je dis qu'il y a des choses à apprendre, des choses positives et négatives, dans ce processus et d'autres. Il est difficile de déclencher et d'arrêter un chronomètre. Je ne vois pas pourquoi nous ne pouvons pas regarder ce qui se fait en matière de délais dans le monde dans lequel nous devons livrer concurrence. C'est vrai même au sein de nos propres tribunaux. On a établi des délais pour les affaires criminelles, sans exception. C'est régulièrement sous-entendu. Je ne sais pas pourquoi nous ne pouvons pas le faire au sein de nos tribunaux administratifs.

La présidente : Nous avons le temps pour une dernière question, sénatrice McCoy, avec un court préambule.

La sénatrice McCoy : Un très court préambule.

Nous nous demandons tous ce qui se produira en vertu de cette mesure législative. Certains sénateurs sans expérience de ce genre de processus disent une chose. Les personnes qui se sont déjà penchées sur des mesures législatives ou des processus de ce genre en disent une autre. J'aimerais que nous ayons une sorte de point de référence objectif pour pouvoir évaluer le processus réglementaire dans ce domaine très important.

Je veux parler de l'excellence réglementaire, car je suppose que vous y avez participé en Alberta, et que vous avez participé au projet public ou d'excellence réglementaire de la University of Pennsylvania. Pouvez-vous nous en dresser un portrait? J'ai recommandé qu'un dirigeant de ce processus témoigne. Parlons des quatre principales caractéristiques de l'excellence réglementaire, et nous pourrions peut-être faire venir un groupe de témoins pour en parler, ce qui nous aiderait à déterminer si ce projet de loi respecte ces normes.

M. Goodman : Certainement. Un travail considérable avait été fait à partir de la University of Pennsylvania. Le travail s'est fait sur une année, et avec la contribution d'universitaires de partout dans le monde, de l'Australie au Royaume-Uni, en passant par le Canada et d'autres pays. Un livre a été publié avec des aspects révisés. Je pense qu'on peut examiner beaucoup d'aspects positifs.

En général, les organismes de réglementation ont besoin de trois choses essentielles pour être efficaces. À défaut de quoi, on peut s'attendre à un échec réglementaire. Il y en a de nombreux exemples, que je ne donnerai pas ici.

Il faut d'abord une compétence technique. Il faut des gens qui savent de quoi ils parlent lorsqu'ils adoptent un règlement. Pour tout dire, ce qu'on ne veut pas, c'est un groupe d'avocats qui réglementent le secteur de l'énergie. On veut vraiment une excellence technique.

The other one you need is you need to ensure your processes are fair. Some people call these the rules of natural justice being applied. But the key is there is a perception by all stakeholders that there is fairness within that process.

The final one — and this is more modern and it is continuing to evolve — is you need to have people genuinely engaged. There is different language around this, but you actually have to listen to the people that could be impacted by the development. They are not talking about the broad policy components. Policy components, big issues, belong with democratically elected officials. The administrative side belongs at the regulatory level to make those decisions. But that does not mean you don't listen to those people. I live in rural Alberta. I am on a water well. I live in a sour gas zone. I am very interested, with my family, to make sure that they are protected and safe. I have confidence in that system because I was engaged in that process, not as a regulator but as someone walking up to my front door, banging on it and saying, "We're thinking of doing this and, before we get too far along, we would like to have a conversation with you." Brilliant. That is exactly what should happen. That is continuing to evolve.

The Chair: Thank you very much for this very interesting conversation.

(The committee adjourned.)

Il faut aussi s'assurer d'avoir des processus équitables. Certaines personnes parlent de l'application des règles de la justice naturelle. L'essentiel, c'est que tous les intervenants aient l'impression que le processus est juste.

Enfin — et c'est plus moderne et cela continue d'évoluer —, il faut des personnes vraiment engagées. Les discours varient à ce sujet, mais il faut écouter les gens qui pourraient être touchés par un projet. Ils ne parlent pas des grands aspects stratégiques. Les aspects stratégiques, les grandes questions, sont l'affaire des représentants démocratiquement élus. Le côté administratif se trouve sur le plan réglementaire dans la prise de ces décisions. Cela ne signifie pas qu'on n'écoute pas ces personnes. Je vis dans une région rurale de l'Alberta. Mon eau vient d'un puits. Je vis dans une région de gaz sulfureux. Je tiens donc vraiment à garantir la protection et la sécurité de ma famille. J'ai confiance en ce système parce que j'ai participé au processus, pas en tant que membre d'un organisme de réglementation, mais en tant que personne qui va cogner à la porte des gens pour dire qu'il faut prendre certaines mesures avant qu'il ne soit trop tard, que j'aimerais discuter avec eux, ce qui est formidable. C'est exactement ce qui devrait se faire. La situation continue d'évoluer.

La présidente : Merci beaucoup pour cette discussion très intéressante.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Tuesday, February 19, 2019

Canadian Association of Petroleum Producers:

Tim McMillan, President and Chief Executive Officer;
Shannon Joseph, Vice President, Government Relations.

Thursday, February 21, 2019

Canadian Electricity Association:

Francis Bradley, Chief Operating Officer;
Terry Toner, Director, Environmental Services, Nova Scotia Power.

Canadian Nuclear Association:

John Barrett, President and Chief Executive Officer;
Liam Mooney, Vice President, Cameco Corporation;
Frank Saunders, Vice President, Nuclear Oversight and Regulatory
Affairs, Bruce Power

Canadian Manufacturers and Exporters:

David MacLean, Vice President, Alberta.

Explorers and Producers Association of Canada:

Tristan Goodman, President.

TÉMOINS

Le mardi 19 février 2019

Association canadienne des producteurs pétroliers :

Tim McMillan, président et chef de la direction;
Shannon Joseph, vice-présidente, Relations gouvernementales.

Le jeudi 21 février 2019

Association canadienne de l'électricité :

Francis Bradley, chef de l'exploitation;
Terry Toner, directeur, Services de l'environnement, Nova Scotia
Power.

Association nucléaire canadienne :

John Barrett, président et chef de la direction;
Liam Mooney, vice-président, Cameco Corporation;
Frank Saunders, vice-président, Surveillance nucléaire et Affaires
réglementaires, Bruce Power.

Manufacturiers et Exportateurs du Canada :

David MacLean, vice-président, Alberta.

Association des explorateurs et des producteurs du Canada :

Tristan Goodman, président.